

**Plan de formation  
relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale**

**Horticultrice ou Horticulteur CFC**



17012  
17013  
17014  
17015

Paysagisme  
Pépinière  
Plantes vivaces  
Floriculture

*du 31 octobre 2011*  
(Mis à jour le 26 juin 2018)

## Table des matières

Introduction.....	3
Profil de la profession.....	3
Orientations.....	4
Remarques au sujet des compétences opérationnelles .....	5
Vue d'ensemble de la méthode Triplex.....	6
Profil de qualification.....	7
Partie A: Compétences opérationnelles et objectifs de formation.....	8
Objectifs généraux, particuliers et évaluateurs.....	9
Compétences méthodologiques (CM).....	58
Compétences sociales et personnelles (CSP) .....	59
Niveaux de taxonomie .....	60
Partie B: Tableau des leçons de l'école professionnelle .....	61
Partie C: Organisation, répartition et durée des cours interentreprises .....	62
Partie D: Procédure de qualification.....	70
Paysagisme.....	70
Pépinière.....	74
Plantes vivaces.....	77
Floriculture.....	80
Partie E: Approbation et entrée en vigueur .....	84
Partie F: Modification dans le plan de formation.....	85
Partie G: Modification dans le plan de formation.....	86
Annexe .....	87
Annexe 2.....	89

## Introduction

### I. Profil de la profession

***Le jardin est le dernier luxe de notre temps  
car il exige ce qu'il y a de plus précieux dans notre société:  
du temps, de l'attention et de l'espace  
(Dieter Kienast, traduction libre)***

**Les hortultrices ou les horticulteurs CFC** s'occupent principalement des plantes ainsi que de leurs milieux de vie naturels et aménagés. Ils produisent des plantes ou créent des aménagements à l'intérieur ou à l'extérieur à la demande des clients. L'enthousiasme pour leur profession s'exprime par la connaissance des plantes et de leurs besoins spécifiques, ainsi que par l'envie de créer et d'entretenir activement des aménagements. Ils utilisent des plantes et différents matériaux en prenant en considération l'environnement ainsi que leur propre santé et contribuent ainsi à favoriser la biodiversité et l'utilisation des ressources de manière durable. Ils travaillent au sein de petites ou de grandes équipes, sous instruction ou instruisent eux-mêmes les autres collaboratrices ou collaborateurs. Chaque prestation de tous les collaborateurs, effectuée de manière indépendante, contribue au succès du résultat final dans les quatre orientations.

#### **Complexité des activités**

Les hortultrices ou les horticulteurs CFC exécutent différentes tâches, aussi bien dans la production de plantes que dans le paysagisme, au sein d'un processus de travail global. Il est donc important qu'ils soient conscients des influences de leurs activités sur les étapes suivantes du travail ainsi que sur l'environnement et qu'ils agissent en conséquence.

Les hortultrices ou les horticulteurs CFC appliquent leurs connaissances et leurs compétences en toutes circonstances et réagissent de manière créative à chaque nouvelle situation. Ils s'efforcent autant que possible d'optimiser les processus, particulièrement lors d'activités répétitives.

#### **Autonomie et responsabilité**

Le travail dans les établissements horticoles ou les entreprises de paysagisme et de création de jardins requiert un comportement responsable et beaucoup d'indépendance. Les hortultrices ou les horticulteurs CFC sont solidairement responsables des processus de l'entreprise et sont aptes à prendre des décisions de leur propre initiative dans le cadre de leurs compétences et à agir de manière réfléchie.

#### **Sécurité au travail**

L'exécution des différentes tâches quotidiennes des hortultrices ou des horticulteurs CFC est liée à différents risques. Les hortultrices ou les horticulteurs CFC sont conscients des dangers lors de l'utilisation de machines, de matériaux et de moyens auxiliaires et mettent en œuvre les mesures légales appropriées de protection pour leur personne et leur entourage de manière conséquente et prévoyante.

## Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

### **Comportement écologique**

Les hortultrices ou les horticulteurs CFC travaillent étroitement avec la nature et l'environnement et sont conscients de l'influence des comportements nuisibles pour l'environnement. Ils se tiennent strictement aux règles et aux normes en vigueur et protègent ainsi durablement l'environnement. Ils agissent de manière respectueuse de l'environnement et utilisent les moyens auxiliaires parcimonieusement et de façon ciblée.

## **II. Orientations**

### **Orientation paysagisme**

L'hortultrice ou l'horticulteur CFC orientation paysagisme est chargé de travailler dans des espaces publics ou privés, d'une part dans la création de nouveaux aménagements ou la rénovation d'espaces verts existants, et d'autre part dans les soins et l'entretien de jardins existants. Ces travaux sont en règle générale exécutés en équipe.

Elle/il construit des chemins, des places, des murs ou aménage et plante des espaces verts à l'aide de plans ou selon les idées des clients. Elle/il travaille à l'extérieur par tous les temps et utilise, en plus de sa force physique, différentes machines et engins.

L'utilisation et l'entretien des plantes requièrent une grande connaissance de leurs exigences et de leurs caractéristiques. L'utilisation de différents matériaux exige des connaissances professionnelles des possibilités d'utilisation ainsi que des connaissances techniques des directives de construction et de sécurité.

L'hortultrice ou l'horticulteur CFC orientation paysagisme conseille les clients dans les domaines de l'aménagement, des plantations et des soins.

### **Orientation pépinière**

L'hortultrice ou l'horticulteur CFC orientation pépinière multiplie et cultive des plantes utiles et d'ornement, comme des feuillus et des conifères, des rosiers, des arbres fruitiers et des arbustes à baies, de différente taille et qualité. Elle/il travaille principalement à l'extérieur et en équipe et s'assure que les plantes croissent dans des conditions optimales. En plus du travail manuel minutieux, de grosses machines sont également mises en œuvre pour différents travaux.

Les connaissances approfondies des plantes ainsi que de leurs ravageurs et maladies potentiels sont une aide précieuse pour éviter les dégâts aux cultures et les pertes.

L'hortultrice ou l'horticulteur CFC orientation pépinière conseille les horticulteurs et les clients privés sur le choix judicieux des plantes et les soins appropriés.

### **Orientation plantes vivaces**

L'hortultrice ou l'horticulteur CFC orientation plantes vivaces multiplie et cultive des plantes vivaces à fleurs et sauvages, des fougères, des plantes aromatiques et médicinales, des graminées, ainsi que des plantes de berges et aquatiques. Elle/il travaille principalement à l'extérieur et entretient, arrose et protège les plantes selon leurs exigences individuelles.

L'hortultrice ou l'horticulteur CFC orientation plantes vivaces dispose de connaissances approfondies des plantes et est ainsi apte à conseiller les clients sur le choix judicieux des plantes et les soins appropriés. La connaissance des milieux de vie des plantes vivaces est essentielle et contribue à la réussite des plantations.

### **Orientation floriculture**

L'hortultrice ou l'horticulteur CFC orientation floriculture produit et cultive différentes plantes décoratives et utiles pour l'intérieur et l'extérieur en les multipliant par semis, division ou bouturage. Elle/il travaille aussi bien à l'extérieur que dans les serres, généralement en équipe.

Les tâches de l'hortultrice ou de l'horticulteur CFC sont très diversifiées. Elles comprennent notamment la plantation et l'entretien d'espaces intérieurs, de récipients, de massifs et de cimetières ainsi que l'hivernage et les soins aux plantes non rustiques.

## Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

L'hortultrice ou l'horticulteur CFC orientation floriculture conseille les clients de manière exhaustive sur l'utilisation, les soins, les maladies et les ravageurs des plantes. Les connaissances approfondies des caractéristiques et des exigences des plantes, de l'utilisation de produits phytosanitaires ainsi que des réglementations y relatives sont d'une importance essentielle.

### III. Remarques au sujet des compétences opérationnelles

Les compétences opérationnelles se divisent entre compétences professionnelles, méthodologiques ainsi que sociales et personnelles. Elles permettent à une personne disposant d'une formation reconnue d'exercer avec compétence la profession d'hortultrice ou d'horticulteur CFC et de se positionner sur le marché du travail.

#### Compétences professionnelles

Conformément à la méthode Triplex, le plan de formation pour les hortultrices ou les horticulteurs CFC est divisé en objectifs généraux, particuliers et évaluateurs. Les objectifs généraux et particuliers s'appliquent indifféremment aux trois lieux de formation. Les objectifs évaluateurs sont formulés spécifiquement pour les trois lieux de formation: école professionnelle, entreprise et cours interentreprises. Il est ainsi possible de s'assurer que chaque lieu de formation est à même de remplir sa fonction et que la coopération entre eux est assurée.

Un ou plusieurs objectifs particuliers sont associés aux objectifs généraux qui pourront alors être concrétisés à leur tour par des objectifs évaluateurs mesurables. Les objectifs évaluateurs dans l'entreprise représentent les buts proprement dits de la formation. Les objectifs évaluateurs de l'école et des cours interentreprises, ayant une fonction de soutien, permettent d'atteindre ces buts.

Les **objectifs généraux** décrivent de façon générale les compétences ou l'idée fondamentale d'un domaine de compétence et justifient de façon générale la nécessité, pour les futurs professionnels, d'acquérir les compétences nécessaires. Ils décrivent les situations pouvant se présenter dans l'exercice de la profession, les conclusions générales ou les normes et en tirent les conséquences pour la formation d'hortultrice ou d'horticulteur CFC.

Les **objectifs particuliers** concrétisent les objectifs généraux et indiquent aux futurs professionnels comment se comporter dans des situations professionnelles. Les objectifs particuliers découlent de situations à gérer qui font l'objet de l'objectif général. Ils décrivent une faculté d'adaptation qui doit permettre aux personnes en formation d'agir dans une situation réelle. Les objectifs particuliers se distinguent par les caractéristiques suivantes:

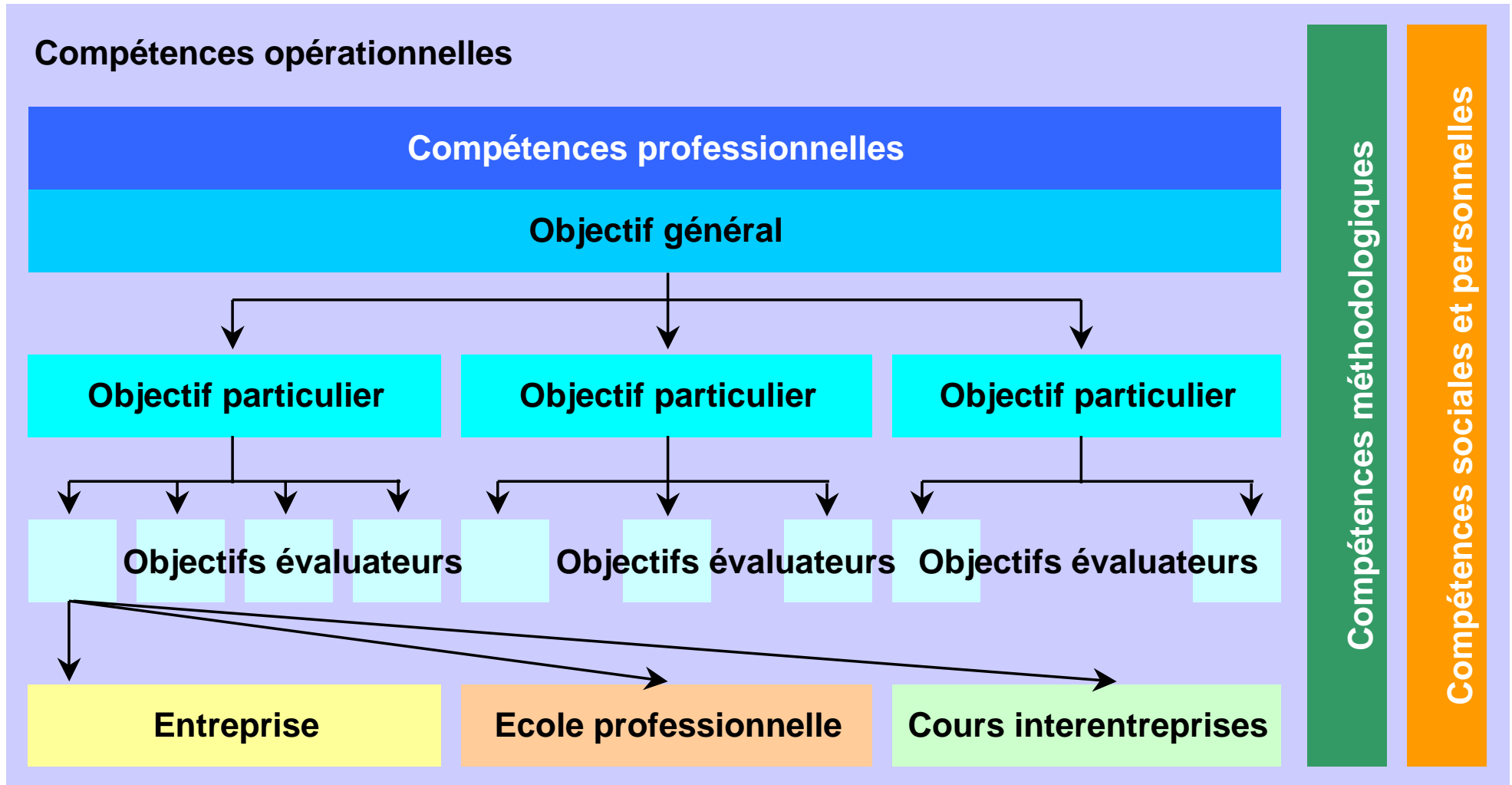
- ils permettent de prédire la propension à adopter certains comportements;
- ils déterminent la forme de réaction que l'on attend de la personne en formation dans une situation donnée;
- ils décrivent les dispositions, les attitudes ou d'autres caractéristiques d'ordre supérieur.

Sur le plan des objectifs particuliers, les compétences méthodologiques, sociales et personnelles nécessaires seront promues durant la formation, conjointement aux objectifs évaluateurs (voir pages 58 et 59).

Les **objectifs évaluateurs** décrivent les tâches individuelles mesurables en général, ainsi que le comportement observable des hortultrices ou des horticulteurs CFC qui concrétisent les objectifs particuliers.

Le niveau de difficulté de chaque objectif évaluateur est indiqué par des degrés de compétence (taxonomie) (voir page 60).

#### IV. Vue d'ensemble de la méthode Triplex



## V. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

Les objectifs généraux correspondent aux domaines de compétences opérationnelles et les objectifs particuliers aux compétences opérationnelles.

Orientations	PA	Paysagisme	V	Plantes vivaces
	F	Floriculture	P	Pépinière

Domaines de compétence opérationnelles	Compétences opérationnelles																				
	1		2		3		4		5		6		7								
1.1 Conseil et vente	1.1.1 Conseiller la clientèle	PA F	V P	1.1.2 Saisir les commandes	PA F	V P	1.1.3 Vendre les marchandises et les prestations de service	PA F	V P	1.1.4 Rédiger les rapports et les bulletins de livraison	PA F	V P	1.1.5 Encaisser	V P	1.1.6 Présenter et soigner l'assortiment	PA F	V P				
1.2 Livraison et prestation de service	1.2.1 Livrer les marchandises	PA F	V P	1.2.2 Fournir les prestations de service	PA F																
1.3 Travaux d'entretien dans l'entreprise	1.3.1 Surveiller les installations et les appareils de l'entreprise	PA F	V P	1.3.2 Effectuer les travaux d'entretien	PA F	V P	1.3.3 Eliminer les matériaux de manière écologique	PA F	V P												
1.4 Travaux de plantation et de semis	1.4.1 Préparer les surfaces de plantation et de semis	PA F	V P	1.4.2 Planter les végétaux	PA F	V P	1.4.3 Aménager les gazons et les prairies	PA		1.4.4 Préparer les récipients pour la plantation	PA F	V P	1.4.5 Entretien des plantes et les surfaces plantées	PA F	V P						
1.5 Nutrition et protection des plantes	1.5.1 Nourrir les plantes	PA F	V P	1.5.2 Protéger les plantes	PA F	V P	1.5.3 Réguler les herbes indésirables	PA F	V P												
1.6 Connaissances et utilisation des plantes	1.6.1 Nommer les plantes	PA F	V P	1.6.2 Utiliser les plantes	PA F	V P															
1.7 Entretien de jardins et d'espaces verts	1.7.1 Entretien des surfaces engazonnées et des prairies	PA		1.7.2 Entretien des surfaces en dur	PA		1.7.3 Arroser les espaces verts	PA		1.7.4 Tailler les plantes	PA										
1.8 Aménagement de jardins et d'espaces verts	1.8.1 Préparation du travail	PA		1.8.2 Jalonner et mesurer	PA		1.8.3 Effectuer des travaux du sol	PA		1.8.4 Construire des équipements de drainage	PA		1.8.5 Poser des revêtements et des bordures	PA		1.8.6 Construire des escaliers et des murs	PA		1.8.7 Poser des éléments et des équipements	PA	
1.9 Production de plantes	1.9.1 Arracher les plantes		P	1.9.2 Former les plantes		P	1.9.3 Cultiver les plantes	F	V P	1.9.4 Gérer le déroulement des cultures	F	V P	1.9.5 Effectuer les travaux d'empotage	F	V P	1.9.6 Planter et transplanter les végétaux ligneux en pépinière		P			
1.10 Multiplication de plantes	1.10.1 Multiplier des plantes par voie générative	F	V P	1.10.2 Cultiver les pieds-mères		V	1.10.3 Multiplier des plantes par division		V	1.10.4 Greffer des plantes		V	1.10.5 Multiplier des plantes par boutures		V	1.10.6 Multiplier des plantes par boutures/boutures ligneuses	F	V P			

# Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

## Partie A: Compétences et objectifs de formation

### Vue d'ensemble des compétences

Numéro de l'objectif général

#### Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

<b>Objectif général</b>	<b>1.4</b>	<b>Travaux de plantation et de semis</b>						<b>Titre de l'objectif général</b>
		<p>Les plantes sont des organismes vivants qui ont des besoins spécifiques. Une croissance optimale n'est possible que lorsque tous les travaux, de la préparation à la plantation, resp. du semis et des opérations post-levée, sont soigneusement effectués en respectant leurs besoins spécifiques ainsi que les critères environnementaux.</p> <p>Lors de toutes les étapes de travail, les hortultrices et horticulteurs CFC tiennent compte des exigences des plantes et des conditions cadres de l'écologie.</p>						<b>Objectif général</b>
<b>Objectif particulier</b>	<b>1.4.1</b>	<b>Préparer les surfaces de plantation et de semis</b>						<b>Titre de l'objectif particulier</b>
		Les hortultrices et horticulteurs CFC s'efforcent de préparer les surfaces de plantation et de semis selon les principes écologiques et les normes.						<b>Objectif particulier</b>
		<b>2 Compétence méthodologique</b>		<b>3 Compétences sociales et personnelles</b>				<b>Compétences méthodologiques, sociales et personnelles par objectif particulier</b>
		2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes 2.1.3 Comportement écologique		3.1.3 Soins				
<b>Objectif évaluateur</b>		<b>Entreprise</b>		<b>CIE</b>	<b>Ecole</b>		<b>Lieu de formation</b>	
		<b>Tax</b>		<b>Tax</b>		<b>Tax</b>		
1.4.1.1 Ameublir le sol		Ils ameublissent le sol à la main ou à la machine selon le but d'utilisation et la nature du sol.	C3 PA P V F	Ils utilisent différentes machines et engins pour ameublir le sol.	C3 PA P V F	Ils comparent les différents engins pour ameublir le sol en rapport avec leur mode d'action et leur possibilité d'utilisation.	C3 PA P V F	<b>Objectif évaluateur</b>
1.4.1.2 Entretien des machines		Ils entretiennent les machines et les engins pour ameublir le sol.	C3 PA P V F	Ils effectuent les travaux de maintenance sur les différents engins et machines pour ameublir le sol.	C3 PA P V F			
1.4.1.3 Amélioration du sol		Ils incorporent des produits améliorant les sols selon les directives de l'entreprise.	C3 PA P V F			Ils décrivent le mode d'action des différents produits améliorant les sols.	C3 PA P V F	<b>Taxonomie</b>
1.4.1.4 Pédologie/Connaissance des sols						Ils expliquent l'origine, la formation et les propriétés des différents éléments constituant le sol.	C2 PA P V F	<b>Options:</b>
1.4.1.5 Pédologie/Connaissance des sols				Ils prélèvent un échantillon de terre pour une évaluation visuelle ou pour une analyse en laboratoire.	C3 PA P V F	Ils décrivent le rapport d'équilibre de l'eau, de l'air, de la chaleur et des éléments nutritifs de différents types de sol.	C2 PA P V F	<b>PA = Paysagisme</b> <b>P = Pépinière</b> <b>V = Plantes vivaces</b> <b>F = Floriculture</b>



## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

<b>Objectif général</b>	<b>1.1</b>	<b>Conseil et vente</b>
<p>La vente de marchandises ou de services représente la base d'une activité commerciale.</p> <p>Les horticultrices et les horticulteurs CFC conseillent et accompagnent les clientes et les clients de manière compétente jusqu'à la décision d'achat. Ils présentent les produits de façon à promouvoir la vente et gèrent le stock de manière économiquement rentable.</p>		

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.1.1</b>	<b>Conseiller la clientèle</b>
<p>Les horticultrices et horticulteurs CFC conseillent les clientes et les clients avec compétence professionnelle. Ils sont disposés à répondre à leurs souhaits.</p>		

**2 Compétence méthodologique**  
2.1.6 Conseil et comportement de vente axés sur les besoins

**3 Compétences sociales et personnelles**  
3.1.2 Capacité à communiquer et savoir-vivre

<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.1.1.1 Relation avec les clients	Lors de relation avec les clients, ils se tiennent aux directives de l'entreprise et aux règles de savoir-vivre concernant leur tenue et leur façon de se tenir.	<b>C3</b> PA P V F	Ils appliquent les règles de savoir-vivre nécessaires lors du contact avec la clientèle.	<b>C3</b> PA P V F	Ils expliquent l'importance de l'apparence, des prédispositions personnelles, des exigences et des règles de communication les plus importantes dans le cadre des relations avec la clientèle.	<b>C2</b> PA P V F
1.1.1.2 Conseil	Ils conseillent les clients selon leurs besoins et de manière déterminée.	<b>C4</b> PA P V F	Ils appliquent de façon ciblée les principes de conseil à la clientèle dans différentes situations.	<b>C5</b> PA P V F	Ils énumèrent les mesures et les critères de la promotion des ventes, des ventes complémentaires et de la fidélisation des clients.	<b>C1</b> PA P V F
1.1.1.3 Vente	Ils guident à la décision d'achat.	<b>C3</b> PA P V F	Ils calculent les prix de vente à l'aide de catalogues, listes de prix et autres moyens auxiliaires.	<b>C4</b> PA P V F	Ils calculent les prix de vente bruts et nets à l'aide des listes de prix ou des tarifs.	<b>C3</b> PA P V F
1.1.1.4 Paiement	Ils effectuent les encaissements.	<b>C3</b> P V F	Ils utilisent les différents modes de paiement, comme par exemple le paiement au comptant, par virement postal ou bancaire et par facture.	<b>C3</b> P V F	Ils expliquent les particularités des différents modes de paiement.	<b>C2</b> P V F
1.1.1.5 Requêtes téléphoniques, commandes	Ils décident de la suite à donner aux requêtes téléphoniques selon les directives de l'entreprise.	<b>C3</b> P V F	Ils traitent les requêtes téléphoniques intégralement et en fonction de la situation.	<b>C3</b> P V F		
1.1.1.6 Objections et réclamations des clients	Ils traitent les objections des clients selon les directives de l'entreprise.	<b>C3</b> PA P V F	Ils réagissent correctement aux objections des clients en fonction de la situation .	<b>C4</b> PA P V F	Ils expliquent les différentes possibilités de traitement des réclamations	<b>C2</b> PA P V F

## Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.1.2</b>	<b>Saisir les commandes</b>					
Les hortultrices et horticulteurs CFC sont capables de saisir soigneusement et complètement les commandes et de les transmettre.							
<b>2 Compétence méthodologique</b>				<b>3 Compétences sociales et personnelles</b>			
2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes				3.1.1 Comportement indépendant et responsable			
<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>	
1.1.2.1 Saisir une commande	Ils saisissent les commandes selon les directives de l'entreprise.	<b>C3</b> PA P V F	Ils saisissent les commandes avec les différents moyens auxiliaires informatiques et/ou manuellement.	<b>C3</b> PA P V F	Ils décrivent les points essentiels lors de la saisie d'une commande.	<b>C2</b> PA P V F	
1.1.2.2 Transmettre les commandes	Ils transmettent les commandes de manière complète et dans les délais selon les directives de l'entreprise.	<b>C3</b> PA P V F					
<b>Objectif particulier</b>	<b>1.1.3</b>	<b>Vendre les marchandises et les prestations de service</b>					
Les hortultrices et horticulteurs CFC calculent les prix de vente à l'aide de tarifs et de listes de prix. Ils emballent les marchandises en fonction des exigences.							
<b>2 Compétence méthodologique</b>				<b>3 Compétences sociales et personnelles</b>			
2.1.6 Conseil et comportement de vente axés sur les besoins				3.1.2 Capacité à communiquer et savoir-vivre			
<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>	
1.1.3.1 Offre et devis	Ils renseignent la clientèle sur les prix des marchandises et des prestations selon les directives de l'entreprise.	<b>C3</b> PA P V F			Ils expliquent la structure d'une offre, respectivement d'un devis.	<b>C2</b> PA P V F	
1.1.3.2 Emballage	Ils emballent les plantes pour le transport selon leurs besoins spécifiques et la saison.	<b>C3</b> PA P V F	Ils emballent les plantes et les marchandises pour la vente en fonction de leurs exigences.	<b>C3</b> PA P V F	Ils décrivent les possibilités ainsi que les directives d'emballage des plantes et des marchandises au détail et engros.	<b>C2</b> P V F	

## Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.1.4</b>	<b>Rédiger les rapports et les bulletins de livraison</b>				
Les hortultrices et horticulteurs CFC reportent leurs prestations de manière complète et compréhensible.						
<b>2 Compétence méthodologique</b>			<b>3 Compétences sociales et personnelles</b>			
2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus			3.1.1 Comportement indépendant et responsable			
<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.1.4.1 Bulletins de livraison, rapports	Ils rédigent des bulletins de livraison et/ou des rapports selon les directives de l'entreprise.	<b>C3</b> PA P V F	Ils rédigent des bulletins de livraison ou des rapports à l'aide de formulaires électroniques et/ou manuellement.	<b>C3</b> PA P V F	Ils énumèrent les caractéristiques importantes et les contenus des bulletins de livraison et des rapports.	<b>C2</b> PA P V F
<b>Objectif particulier</b>	<b>1.1.5</b>	<b>Encaisser</b>				
Les hortultrices et horticulteurs CFC traitent attentivement les opérations d'encaissement.						
<b>2 Compétence méthodologique</b>			<b>3 Compétences sociales et personnelles</b>			
2.1.5 Approche et action dans une optique économique			3.1.1 Comportement indépendant et responsable 3.1.5 Résistance au stress et capacité d'adaptation			
<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.1.5.1 Encaissement	Ils encaissent de manière compétente et selon les directives de l'entreprise.	<b>C3</b> P V F	Ils utilisent différents systèmes de caisse.	<b>C3</b> P V F	Ils expliquent les différences entre les systèmes d'encaissement usuels.	<b>C4</b> P V F
1.1.5.2 Facture/Quittance					Ils expliquent les différences entre les factures et les quittances en rapport avec le contenu, la fonction et les conséquences légales.	<b>C2</b> P V F

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

Objectif particulier	1.1.6	Présenter et soigner l'assortiment
----------------------	-------	------------------------------------

Les horticultrices et horticulteurs CFC s'efforcent de présenter l'assortiment de manière attrayante et de façon à promouvoir la vente. Ils soignent les produits selon leurs exigences et veillent à leur disponibilité.

### 2 Compétence méthodologique

2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

2.1.5 Approche et action dans une optique économique

### 3 Compétences sociales et personnelles

3.1.3 Soin

3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.1.6.1 Présentation des produits	Ils aménagent des surfaces de vente en vue d'expositions internes ou de présentation selon les critères de l'entreprise.	C3 P V F	Ils aménagent les surfaces de vente pour les présentations de produits de façon attrayante avec différentes techniques favorisant la vente.	C3 P V F	Ils classent les produits selon les fêtes et événements pouvant donner lieu à des présentations particulières.	C2 P V F
1.1.6.2 Surfaces de vente	Ils complètent les surfaces de vente en fonction des besoins et des directives de l'entreprise, affichage et/ou étiquetage des produits incl.	C3 P V F				
1.1.6.3 Contrôle des marchandises entrantes	Ils contrôlent la qualité et la quantité des marchandises entrantes selon les directives de l'entreprise.	C3 PA P V F			Ils expliquent les critères de qualité de différentes marchandises et plantes à l'aide des prescriptions des producteurs.	C2 PA P V F
1.1.6.4 Soin de l'assortiment	Ils assurent un entretien adapté à l'assortiment afin de maintenir sa valeur.	C3 PA P V F			Ils décrivent chez le client le choix et les soins à apporter aux rosiers, gazons, légumes, herbes condimentaires, baies et fruits.	C2 F
1.1.6.5 Inventaire	Ils saisissent l'inventaire des marchandises selon les directives de l'entreprise.	C3 P V F				
1.1.6.6 Annonce du stock	Ils annoncent les stocks minimaux selon les directives de l'entreprise.	C3 PA P V F				

## Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

<b>Objectif général</b>	<b>1.2</b>	<b>Livraison et prestation de service</b>
Les prestations supplémentaires deviennent un critère de plus en plus important lors de la décision d'achat. Grâce à leurs prestations, les hortultrices et horticulteurs CFC s'efforcent de soulager les clients afin qu'ils maintiennent leur plaisir avec les plantes.		

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.2.1</b>	<b>Livrer les marchandises</b>
Les hortultrices et horticulteurs CFC préparent les marchandises de manière complète et correcte pour l'expédition et pour le client. Ils chargent et utilisent de manière compétente les véhicules de transport en respectant les prescriptions légales.		

### 2 Compétence méthodologique

- 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.1.3 Comportement écologique
- 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

### 3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.1 Comportement indépendant et responsable
- 3.1.5 Résistance au stress et capacité d'adaptation

<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.2.1.1 Préparation de la marchandise	Ils préparent les marchandises pour la vente en gros et/ou au détail, en vue de la livraison, selon les indications de l'entreprise.	<b>C3</b> P V F	Ils préparent différentes marchandises pour la livraison aux différents groupes de clients.	<b>C3</b> P V F	Ils décrivent différents canaux de vente en gros et au détail et leurs particularités respectives.	<b>C2</b> P V F
1.2.1.2 Etiqueter les marchandises	Ils étiquettent les marchandises selon les souhaits des clients et selon les directives de l'entreprise.	<b>C3</b> P V F	Ils étiquettent les marchandises avec différentes méthodes.	<b>C3</b> P V F		
1.2.1.3 Contrôle de sortie	Ils contrôlent la conformité des quantités de marchandises préparées au moyen du bulletin de livraison.	<b>C3</b> P V F				
1.2.1.4 Charger des véhicules	Ils chargent des véhicules dans les règles de l'art et selon les prescriptions légales.	<b>C3</b> PA P V F			Ils expliquent les prescriptions légales concernant le poids, la largeur et la sécurisation du chargement.	<b>C2</b> PA P V F
1.2.1.5 Conduire des moyens de transport	Ils conduisent différents moyens de transport usuels dans les entreprises en respectant les prescriptions légales.	<b>C3</b> PA P V F				
1.2.1.6 Utilisation du chariot élévateur	Ils maîtrisent l'utilisation du chariot élévateur selon les prescriptions de la SUVA.	<b>C3</b> P V	Ils utilisent différents types de chariots élévateurs en respectant les consignes de sécurité.	<b>C3</b> P V 1)		

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.2.1.7 Maintenance du chariot élévateur	Ils effectuent les travaux de maintenance sur le chariot élévateur selon les indications du fabricant.	C3 P V	Ils effectuent les travaux de maintenance sur différents chariots élévateurs selon les indications du fabricant.	C3 P V 1)		

Objectif particulier	1.2.2	Fournir les prestations de service
----------------------	-------	------------------------------------

Les horticultrices et horticulteurs CFC plantent et entretiennent des bacs pour l'intérieur, dans les règles de l'art et selon les souhaits des clients. Ils hivernent et soignent les plantes non rustiques et proposent des prestations de service supplémentaires. Ils soignent et renouvellent les massifs de plantes de saison dans les jardins privés et publics.

### 2 Compétence méthodologique

- 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.1.5 Approche et action dans une optique économique
- 2.1.6 Conseil et comportement de vente axés sur les besoins

### 3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.1 Comportement indépendant et responsable
- 3.1.2 Capacité à communiquer et savoir-vivre
- 3.1.3 Soins

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.2.2.1 Planter des récipients d'intérieur	Ils plantent des récipients pour plantes d'intérieur selon les souhaits des clients et selon les directives de l'entreprise.	C3 F	Ils plantent différents récipients pour plantes d'intérieur avec les accessoires nécessaires.	C3 F	Ils expliquent les avantages et les inconvénients des différents systèmes de plantation et de leurs accessoires pour plantes d'intérieur.	C2 F
1.2.2.2 Service des plantes d'intérieur	Ils exécutent le service d'entretien des plantations d'intérieur selon les directives de l'entreprise et les souhaits des clients.	C3 F	Ils effectuent le service pour plantes d'intérieur en différents systèmes de plantation et divers récipients.	C3 F	Ils décrivent les travaux du service d'entretien nécessaires ainsi que les intervalles pour les différentes plantations d'intérieur. (Jardins d'hiver, terrasses, atrium)	C2 F
1.2.2.3 Hivernage des plantes	Ils hivernent les plantes non rustiques selon les directives de l'entreprise.	C3 F	Ils effectuent les mesures de soins à différentes plantes à hiverner.	C3 F	Ils expliquent les exigences et les mesures de soins pour les plantes à hiverner.	C2 F
1.2.2.4 Gestion des plantes en hivernage	Ils saisissent les données nécessaires des plantes à hiverner dans le rapport de prise en charge selon les directives de l'entreprise.	C3 F			Ils énumèrent les prestations supplémentaires qui peuvent être proposées lors de l'hivernage.	C1 F
1.2.2.5 Soins aux plantes de saison les plantes saisonnières	Ils soignent et/ou renouvellent les massifs et les récipients de plantes saisonnières dans les jardins privés et publics selon les souhaits des clients.	C3 PA F			Ils décrivent les différents soins à apporter aux massifs et aux jardinières saisonnières.	C2 PA F

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.2.2.6 Soins aux plantes de saison			Ils décrivent différentes tombes et différents types d'inhumation ainsi que leur entretien respectif. <b>C2</b> <b>F</b>

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

<b>Objectif général</b>	<b>1.3</b>	<b>Travaux d'entretien dans l'entreprise</b>				
<p>Les prestations économiques ne peuvent être apportées que si l'environnement de l'entreprise est idéal. L'utilisation de manière écologique des ressources est indispensable.</p> <p>Les horticultrices et horticulteurs CFC surveillent et entretiennent les installations et les appareils de l'entreprise de manière responsable. Ils éliminent les déchets de façon écologique et économique.</p>						
<b>Objectif particulier</b>	<b>1.3.1</b>	<b>Surveiller les installations et les appareils de l'entreprise</b>				
<p>Les horticultrices et horticulteurs CFC sont motivés à surveiller soigneusement les installations et les appareils de l'entreprise. En cas de panne, ils réagissent correctement selon les circonstances.</p>						
<b>2 Compétence méthodologique</b> 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes 2.1.5 Approche et action dans une optique économique			<b>3 Compétences sociales et personnelles</b> 3.1.1 Comportement indépendant et responsable 3.1.3 Soin			
<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.3.1.1 Surveillance	Ils surveillent le fonctionnement correct des installations et des équipements de l'entreprise.	<b>C3</b> PA P V F	Ils indiquent les endroits, sur des installations et des équipements de l'entreprise, où des pannes pourraient survenir.	<b>C2</b> PA P V F	Ils expliquent les modes de fonctionnement des installations d'entreprise et équipements courants.	<b>C2</b> PA P V F
1.3.1.2 Pannes et réaction	En cas de panne, ils prennent les mesures appropriées selon les directives de l'entreprise.	<b>C4</b> PA P V F	En cas de panne, ils prennent les mesures appropriées selon les indications du fabricant.	<b>C3</b> PA P V F		
<b>Objectif particulier</b>	<b>1.3.2</b>	<b>Effectuer les travaux d'entretien</b>				
<p>Les horticultrices et horticulteurs CFC sont motivés à éviter les accidents. Ils maintiennent les machines ainsi que les appareils dans un bon état de fonctionnement, ils appliquent les mesures de prévention des accidents et ils utilisent les dispositifs de protection de manière conséquente.</p>						
<b>2 Compétence méthodologique</b> 2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé 2.1.5 Approche et action dans une optique économique			<b>3 Compétences sociales et personnelles</b> 3.1.1 Comportement indépendant et responsable 3.1.3 Soin			
<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.3.2.1 Maintenance	Ils assurent la maintenance des installations et des équipements de l'entreprise selon les directives.	<b>C3</b> PA P V F	Ils effectuent les travaux de maintenance usuels aux installations et aux équipements de l'entreprise selon les indications du fabricant contenues dans le manuel d'utilisation.	<b>C3</b> PA P V F	Ils énumèrent les installations et les équipements courants dans une entreprise horticole.	<b>C1</b> PA P V F



## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.3.2.2 Prévention des accidents	Ils prennent les mesures nécessaires pour éviter les accidents avec les installations et les équipements de l'entreprise.	C3 PA P V F	Ils appliquent les mesures de prévention des accidents et utilisent les équipements de protection concernés selon les directives en vigueur.	C3 PA P V F	Ils décrivent les mesures de prévention des accidents et les dispositifs de protection des installations de l'entreprise.	C2 PA P V F

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.3.3</b>	<b>Éliminer les matériaux de manière écologique</b>				
-----------------------------	--------------	---	--	--	--	--

Les horticultrices et horticulteurs CFC sont conscients de leur responsabilité écologique. Ils traitent les déchets de manière à pouvoir être recyclés à chaque fois que c'est possible afin de préserver les ressources.

### 2 Compétence méthodologique

- 2.1.3 Comportement écologique
- 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.1.5 Approche et action dans une optique économique

### 3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.1 Comportement indépendant et responsable
- 3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.3.3.1 Tri des déchets	Ils séparent les déchets en différents composants à éliminer, resp. pour une utilisation future, selon les critères de l'entreprise et écologiques.	C3 PA P V F			Ils classent les différents composants dans les différentes catégories d'élimination et connaissent les principes d'une gestion durable des déchets (éviter, diminuer, valoriser, recycler et éliminer).	C2 PA P V F
1.3.3.2 Éliminer les déchets	Ils éliminent les déchets de l'entreprise selon les critères écologiques et les directives de l'entreprise.	C3 PA P V F			Ils décrivent les phases et les processus du compostage ainsi que les utilisations possibles des produits qui en sont issus.	C2 PA P V F

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

<b>Objectif général</b>	<b>1.4</b>	<b>Travaux de plantation et de semis</b>				
<p>Les plantes sont des organismes vivants qui ont des besoins spécifiques. Une croissance optimale n'est possible que lorsque tous les travaux, de la préparation à la plantation, resp. du semis et des opérations post-levée, sont soigneusement effectués en respectant leurs besoins spécifiques ainsi que les critères environnementaux.</p> <p>Lors de toutes les étapes de travail, les horticultrices et horticulteurs CFC tiennent compte des exigences des plantes et des conditions cadres de l'écologie.</p>						
<b>Objectif particulier</b>	<b>1.4.1</b>	<b>Préparer les surfaces de plantation et de semis</b>				
<p>Les horticultrices et horticulteurs CFC s'efforcent de préparer les surfaces de plantation et de semis selon les principes écologiques et les normes.</p>						
<b>2 Compétence méthodologique</b> 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes 2.1.3 Comportement écologique			<b>3 Compétences sociales et personnelles</b> 3.1.3 Soins			
<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.4.1.1 Ameublir le sol	Ils ameublissent le sol à la main ou à la machine selon le but d'utilisation et la nature du sol.	<b>C3</b> PA P V F	Ils utilisent différentes machines et engins pour ameublir le sol.	<b>C3</b> PA P V F	Ils comparent les différents engins pour ameublir le sol en rapport avec leur mode d'action et leur possibilité d'utilisation.	<b>C3</b> PA P V F
1.4.1.2 Entretien des machines	Ils entretiennent les machines et les engins pour ameublir le sol.	<b>C3</b> PA P V F	Ils effectuent les travaux de maintenance sur les différents engins et machines pour ameublir le sol selon les indications du fabricant contenues dans le manuel d'utilisation.	<b>C3</b> PA P V F		
1.4.1.3 Amélioration du sol	Ils incorporent des produits améliorant les sols selon les directives de l'entreprise.	<b>C3</b> PA P V F			Ils décrivent le mode d'action des différents produits améliorant les sols.	<b>C3</b> PA P V F
1.4.1.4 Pédologie/Connaissance des sols					Ils expliquent l'origine, la formation et les propriétés des différents éléments constituant le sol.	<b>C2</b> PA P V F
1.4.1.5 Pédologie/Connaissance des sols			Ils prélèvent un échantillon de terre pour une évaluation visuelle ou pour une analyse en laboratoire.	<b>C3</b> PA P V F	Ils décrivent le rapport d'équilibre de l'eau, de l'air, de la chaleur et des éléments nutritifs de différents types de sol.	<b>C2</b> PA P V F

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.4.1.6 Pédologie/Connaissance des sols			Ils interprètent les résultats d'un prélèvement d'échantillon de sol effectué à la bêche.	C4 PA P V F	Ils décrivent différents types et structures de sol en rapport avec leur composition et leurs caractéristiques.	C2 PA P V F
1.4.1.7 Dégâts aux sols					Ils décrivent les origines et les conséquences des dégâts aux sols, leurs préventions et corrections.	C2 PA P V F
1.4.1.8 Nivellement	Ils préparent les surfaces de plantation et de semis selon les directives de l'entreprise.	C3 PA V F	Ils aplanissent différentes surfaces de plantation et de semis selon le but d'utilisation.	C3 PA V F	Ils expliquent les normes d'exactitude de nivellement pour les surfaces de plantation et de semis.	C2 PA
1.4.1.9 Fosses/trous de plantation	Ils préparent les fosses/trous de plantation selon les exigences des plantes.	C3 PA P	Ils préparent les fosses/trous pour différents types de plantation.	C3 PA P	Ils décrivent les différences entre les fosses/trous de plantation dans différentes situation.	C2 PA

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.4.2</b>	<b>Planter les végétaux</b>
-----------------------------	--------------	-----------------------------

Les horticultrices et horticulteurs CFC sont conscients que les travaux de plantation effectués correctement sont essentiels au bon développement des plantes.

### 2 Compétence méthodologique

- 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.1.3 Comportement écologique

### 3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.3 Soins

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.4.2.1 Taille de plantation, préparer les plantes	Ils préparent les plantes pour la plantation selon leurs qualités et leurs exigences spécifiques.	C3 PA P V F	Ils préparent des plantes de différentes qualités pour la plantation.	C3 PA P V F	Ils décrivent les différentes méthodes de préparation pour les plantations.	C2 PA P V F
1.4.2.2 Planter des plantes	Ils plantent des végétaux selon leurs exigences spécifique et la situation.	C3 PA P V F	Ils utilisent différentes techniques de plantation.	C3 PA F	Ils décrivent différentes méthodes de plantation pour les différents groupes d'utilisation et les différentes qualités de plantes.	C2 PA P V F

## Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.4.2.3 Justifier les saisons de plantation			Ils justifient les saisons de plantation adaptées aux différents groupes et qualités de plantes. C2 PA P V F
1.4.2.4 Mise en jauge	Ils mettent en jauge les plantes selon les espèces et la situation. C3 PA P		Ils décrivent le but et les méthodes d'une jauge pour les plantes. C2 PA

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.4.3</b>	<b>Aménager les gazons et les prairies</b>
-----------------------------	--------------	--

Les hortultrices et horticulteurs CFC s'efforcent d'aménager des gazons et des prairies adaptés de façon optimale au but d'utilisation et à l'emplacement. Ils appliquent leur connaissance des différents mélanges de semences.

### 2 Compétence méthodologique

2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

### 3 Compétences sociales et personnelles

3.1.3 Soins

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.4.3.1 Semis	Ils sèment les gazons et les prairies à la machine et à la main. C3 PA	Ils utilisent différentes techniques pour le semis. C3 PA	Ils calculent la quantité de graines nécessaire pour différentes situations. C3 PA
1.4.3.2 Périodes et conditions de semis			Ils décrivent les conditions et les processus de travail nécessaires à la réussite d'un semis. C2 PA
1.4.3.3 Mélanges de semences			Ils décrivent les possibilités d'utilisation des différents mélanges de semences de gazon et de prairie selon leur utilisation. C2 PA
1.4.3.4 Gazon en rouleau	Ils posent du gazon en rouleau selon les directives de l'entreprise et les indications du fournisseur. C3 PA	Ils utilisent différentes techniques et différents moyens auxiliaires pour la pose de gazon en rouleau. C3 PA	Ils décrivent les avantages et les inconvénients du gazon en rouleau en comparaison avec les semis traditionnels. C2 PA
1.4.3.5 Gazon en rouleau			Ils décrivent le processus de travail complet pour la pose d'un gazon en rouleau. C2 PA

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.4.4</b>	<b>Préparer les récipients pour la plantation</b>
-----------------------------	--------------	---

Les horticultrices et horticulteurs CFC sont conscients que le remplissage correct des récipients est déterminant pour la réussite à long terme de la plantation. Ils préparent différents récipients avec le remplissage adapté à la plantation.

### 2 Compétence méthodologique

2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

2.1.5 Approche et action dans une optique économique

### 3 Compétences sociales et personnelles

3.1.3 Soins

<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.4.4.1 Préparation de récipients	Ils préparent pour la plantation différents récipients de culture adaptés à l'utilisation.	<b>C3</b> PA P V F	Ils préparent différents types de récipients pour la plantation selon leur taille et leur utilisation.	<b>C3</b> PA P V F	Ils décrivent le remplissage de récipients selon les différents buts d'utilisation.	<b>C3</b> PA P V F
1.4.4.2 Substrat	Ils utilisent différents substrats adaptés à la situation en respectant les directives de l'entreprise.	<b>C3</b> PA P V F			Ils décrivent les différences des divers substrats en rapport avec leur but d'utilisation respectif.	<b>C2</b> PA P V F

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.4.5</b>	<b>Entretien des plantes et des surfaces plantées</b>
-----------------------------	--------------	---

Les horticultrices et horticulteurs CFC sont conscients que les plantes nécessitent des soins particuliers après la plantation. Ils favorisent la reprise optimale des plantes par des mesures adaptées.

### 2 Compétence méthodologique

2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

### 3 Compétences sociales et personnelles

3.1.1 Comportement indépendant et responsable

<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.4.5.1 Tuteurage	Ils tuteurent les plantes selon la situation et selon les directives de l'entreprise.	<b>C3</b> PA P F	Ils tuteurent les plantes avec différentes méthodes de fixation.	<b>C3</b> PA P F	Ils décrivent les différentes méthodes de tuteurage et d'habanage pour les plantes.	<b>C3</b> PA P F
1.4.5.2 Arroser	Ils arrosent les plantes selon la situation.	<b>C3</b> PA P V F	Ils arrosent différents types de plantes selon la situation.	<b>C3</b> PA P V F		
1.4.5.3 Mulch, couverture du sol	Ils recouvrent les surfaces plantées avec différents matériaux.	<b>C3</b> PA P V F			Ils expliquent les avantages et les inconvénients des différents matériaux de couverture.	<b>C2</b> PA P V F

## Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Ecole	Tax
1.4.5.4 Contrôle de la reprise	Ils effectuent les mesures de soins durant la phase de reprise des plantes.	C6 PA P V F		Ils expliquent les différents soins qui favorisent le développement des plantes durant la phase de reprise.	C2 PA P V F

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

<b>Objectif général</b>	<b>1.5</b>	<b>Nutrition et protection des plantes</b>				
<p>Seules les plantes saines et vigoureuses peuvent remplir pleinement leurs fonctions de plantes utiles ou décoratives.</p> <p>Les horticultrices et horticulteurs CFC apportent les éléments nutritifs et protègent les plantes de manière optimale. Ils maîtrisent et respectent les liens et les causes ayant des effets sur la nature. Ils limitent leurs interventions au strict minimum. Ils sont conscients de leurs impacts sur l'homme et l'environnement et ils agissent en respectant les prescriptions légales et les consignes de sécurité.</p>						
<b>Objectif particulier</b>	<b>1.5.1</b>	<b>Nourrir les plantes</b>				
<p>Les horticultrices et horticulteurs CFC s'assurent que les plantes disposent de suffisamment d'éléments nutritifs nécessaires à leur développement. Ils respectent les prescriptions légales et prennent en compte les dangers liés à l'utilisation d'engrais.</p>						
<b>2 Compétence méthodologique</b>			<b>3 Compétences sociales et personnelles</b>			
2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé			3.1.1 Comportement indépendant et responsable			
2.1.3 Comportement écologique			3.1.3 Soins			
<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.5.1.1 Evaluation du sol	Ils évaluent, par des analyses simples, si la terre de surface convient à une plantation de végétaux.	<b>C6</b> PA P V F			Ils citent des plantes indicatrices et leur signification sur la qualité de la partie supérieure du sol.	<b>C1</b> PA P V F
1.5.1.2 Valeur du pH					Ils décrivent les méthodes de mesure de la valeur du pH et les influences de la valeur du pH sur la croissance des plantes et la qualité du sol.	<b>C2</b> PA P V F
1.5.1.3 Evaluation des besoins	Ils déterminent le besoin en éléments nutritifs à l'aide de l'EC et de la valeur du pH.	<b>C4</b> P V F	Ils effectuent des mesures avec différentes méthodes pour la détermination de l'EC et de la valeur du pH.	<b>C3</b> P V F	Ils décrivent les symptômes qui peuvent apparaître en cas de carence ou d'excès d'éléments nutritifs.	<b>C2</b> PA P V F
1.5.1.4 Calcul des quantités d'engrais	Ils calculent les quantités nécessaires d'engrais en rapport avec une surface ou un volume.	<b>C3</b> PA P V F			Ils calculent la quantité d'engrais correcte et adaptée aux besoins selon les indications du fabricant tenant compte de l'apport d'appoint de substances nutritives au sol.	<b>C3</b> PA P V F
1.5.1.5 Dosage d'éléments nutritifs	Ils dosent les éléments nutritifs avec précision.	<b>C3</b> PA P V F			Ils citent les prescriptions légales en rapport avec l'utilisation d'engrais.	<b>C1</b> PA P V F

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.5.1.6 Dynamique des éléments nutritifs			Ils décrivent la dynamique dans différents types de sols des éléments nutritifs tels que l'azote, le phosphore, la potasse et le calcium. C2 PA P V F
1.5.1.7 Apport d'éléments nutritifs			Ils décrivent les moyens couramment utilisés pour la fumure. C2 PA P V F
1.5.1.8 Epancher des engrais	Ils épanchent des engrais organiques et minéraux au dosage adapté aux besoins et selon les indications du fabricant. C4 PA P V F	Ils utilisent différentes méthodes pour l'épandage d'engrais liquides ou solides. C3 PA P V F	Ils décrivent les possibilités d'utilisation et le mode d'action des différents groupes d'engrais. C2 PA P V F
1.5.1.9 Loi du minimum			Ils expliquent la loi du minimum en rapport avec les facteurs de croissance. C2 PA P V F
1.5.1.10 Niveaux de fertilité			Ils décrivent les cinq niveaux de fertilité avec les éléments nutritifs en rapport avec leur influence sur la fumure. C2 PA P V F
1.5.1.11 Macroéléments			Ils énumèrent les différents macroéléments et les oligo-éléments importants. C1 PA P V F
1.5.1.12 Utilisation incorrecte			Ils citent les conséquences pour l'environnement d'une utilisation incorrecte d'engrais. C1 PA P V F
1.5.1.13 Entreposage	Ils entreposent des engrais selon les prescriptions légales. C3 PA P V F		Ils décrivent les prescriptions légales concernant l'entreposage et l'élimination des engrais et de leur emballage. C2 PA P V F



## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

Objectif particulier	1.5.2	Protéger les plantes
----------------------	-------	----------------------

Les horticultrices et horticulteurs CFC diagnostiquent l'état sanitaire des plantes à l'aide des symptômes et décident des mesures de protection appropriées. Ils s'efforcent d'assurer les conditions optimales afin d'éviter les dégâts aux plantes et agissent ainsi de manière préventive.

### 2 Compétence méthodologique

- 2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé
- 2.1.3 Comportement écologique
- 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

### 3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.1 Comportement indépendant et responsable
- 3.1.3 Soins
- 3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.5.2.1 Identification	Ils déterminent les maladies, ravageurs, auxiliaires/insectes utiles et dégâts physiologiques les plus courants des plantes.	C4 PA P V F	Ils attribuent différents symptômes de dégâts aux plantes selon leurs causes possibles.	C4 PA P V F	Ils décrivent l'anatomie, les cycles de développement et les symptômes typiques de différentes maladies, ravageurs et auxiliaires/insectes utiles importants.	C2 PA P V F
1.5.2.2 Lutte préventive	Ils créent les conditions de culture optimales pour éviter les dégâts aux plantes.	C6 PA P V F			Par des exemples, ils expliquent les conditions de culture optimales pour préserver la santé des plantes.	C2 PA P V F
1.5.2.3 Ecologie termes et corrélations					Ils expliquent les termes fondamentaux et importants pour l'horticulture dans le domaine de l'écologie, ainsi que les corrélations entre l'environnement biotique et abiotique.	C2 PA P V F
1.5.2.4 Cycles de la nature					Ils décrivent les cycles de la nature, leurs dérèglements possibles et les conséquences qui s'ensuivent à l'aide d'exemples.	C2 PA P V F
1.5.2.5 Flux d'énergie					Ils comparent les flux énergétiques ainsi que les cycles des matières dans un écosystème naturel avec ceux d'un système exploité par l'horticulture.	C4 PA P V F
1.5.2.6 Traitements	Ils protègent les plantes des dégâts avec différentes traitements préventives et curatives.	C6 PA P V F			Ils décrivent les différents traitements phytosanitaires, leurs avantages et inconvénients respectifs, ainsi que les conditions préalables optimales pour leur application.	C2 PA P V F
1.5.2.7 Choix de produits phytosanitaires	Ils choisissent des produits phytosanitaires en respectant les prescriptions légales et les indications spécifiques des produits.	C3 PA P V F			Ils interprètent les indications sur les fiches de sécurité et sur les fiches techniques ainsi que sur les étiquettes en rapport avec l'utilisation sans risque du produit phytosanitaire.	C6 PA P V F

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.5.2.8 Calculs			A l'aide de différents exemples, ils effectuent des calculs de concentration et de quantité pour des produits phytosanitaires. <b>C3</b> PA P V F
1.5.2.9 Protection personnelle	Ils se protègent selon les prescriptions légales et selon les directives de l'entreprise. <b>C3</b> PA P V F	Ils utilisent différents moyens de protection personnelle adaptés à la situation et en respectant les prescriptions légales. <b>C3</b> PA P V F	Ils expliquent les prescriptions légales importantes pour la protection phytosanitaire de la réglementation sur les produits chimiques. <b>C3</b> PA P V F
1.5.2.10 Préparation des produits phytosanitaires	Ils préparent des produits phytosanitaires en vue de leur application et en respectant les indications du fabricant. <b>C3</b> PA P V F	Ils préparent différents produits phytosanitaires en quantité précise et au dosage exact en respectant les indications du fabricant. <b>C3</b> PA P V F	Ils décrivent les effets et la problématique des produits phytosanitaires sur l'environnement. <b>C2</b> PA P V F
1.5.2.11 Utilisation	Ils appliquent les produits phytosanitaires selon les directives de l'entreprise avec les méthodes et les moyens auxiliaires appropriés. <b>C3</b> PA P V F	Ils utilisent différents appareils pour l'application des produits phytosanitaires. <b>C3</b> PA P V F	Ils décrivent les techniques les plus courantes pour l'application de produits phytosanitaires. <b>C2</b> PA P V F
1.5.2.12 Protocole phytosanitaire	Ils documentent l'utilisation des produits phytosanitaires selon les directives de l'entreprise. <b>C3</b> PA P V F	Ils remplissent différents protocoles phytosanitaires de manière complète. <b>C3</b> PA P V F	Ils décrivent les éléments essentiels d'une documentation de traçabilité de l'utilisation de produits phytosanitaires (fiches de données de sécurité). <b>C2</b> PA P V F
1.5.2.13 Caractéristiques de différentes méthodes			Ils citent les caractéristiques essentielles de la protection phytosanitaire conventionnelle, biologique et intégrée. <b>C1</b> PA P V F
1.5.2.14 Auxiliaires			Ils expliquent les conditions préalables pour la présence naturelle et pour la mise en œuvre d'auxiliaires. <b>C2</b> PA P V F
1.5.2.15 Mécanisme de régulation			Ils décrivent les mécanismes de régulation naturelle tels que les relations prédateurs-proies ou auxiliaires-ravageurs. <b>C2</b> PA P V F
1.5.2.16 Groupe de vie			Ils décrivent des groupes de vie de plantes et d'animaux et leurs interdépendances <b>C2</b> PA P V F

## Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.5.2.17 Diversité			Ils décrivent l'importance de la biodiversité et de l'association des espèces dans la nature et dans le milieu de l'entreprise C2 PA P V F
1.5.2.18 Entreposage et élimination des produits phytosanitaires	Ils appliquent les prescriptions légales pour l'entreposage et l'élimination des emballages et des restes de produits phytosanitaires. C3 PA P V F		Ils expliquent l'entreposage et l'élimination des emballages et des quantités résiduelles de produits phytosanitaires selon les prescriptions légales. C2 PA P V F
1.5.2.19 Nettoyage	Après le traitement, ils nettoient les appareils utilisés selon les prescriptions légales. C3 PA P V F	Ils nettoient différents appareils après leur utilisation selon les prescriptions légales. C3 PA P V F	Ils décrivent les conséquences possibles lors d'une utilisation et d'une élimination inadéquates de produits phytosanitaires. C2 PA P V F
1.5.2.20 Principe de précaution et de causalité			A l'aide d'exemples, ils décrivent le principe de précaution, de causalité et des coûts externes. C2 PA P V F
1.5.2.21 Premiers secours	Ils appliquent les mesures de premiers secours adaptées à la situation. C6 PA P V F	Ils appliquent les mesures de premiers secours adaptées à la situation à l'aide d'exemples pratiques. C6 PA P V F	Ils décrivent les mesures de premiers secours à l'aide d'exemples de la pratique. C2 PA P V F
1.5.2.22 Protection contre les intempéries	Ils protègent les plantes avec différentes techniques et matériaux de protection contre les dégâts dus aux intempéries. C3 PA P V F		Ils décrivent les différentes techniques et matériaux de protection contre les dégâts aux plantes dus aux intempéries. C2 PA P V F
1.5.2.23 Ecologie emplacement et concurrence			Ils décrivent les influences de l'emplacement et de la concurrence sur le développement des communautés de plantes. C2 PA P V F
1.5.2.24 Succession			Ils expliquent les caractéristiques et l'évolution d'écosystèmes dans le temps à l'aide d'exemples. C2 PA P V F

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.5.3</b>	<b>Réguler les herbes indésirables</b>
-----------------------------	--------------	--

Les horticultrices et horticulteurs CFC régulent les herbes indésirables avec des méthodes durables, respectueuses de l'environnement, adaptées à la situation. De plus, ils s'efforcent de protéger efficacement leur personne et l'environnement.

### 2 Compétence méthodologique

- 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé
- 2.1.3 Comportement écologique

### 3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.1 Comportement indépendant et responsable
- 3.1.3 Soins

<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.5.3.1 Méthodes	Ils déterminent la méthode adaptée pour la régulation des adventices en respectant les prescriptions légales.	<b>C3</b> PA P V F			Ils expliquent les avantages et les inconvénients de différentes méthodes de régulation des adventices.	<b>C2</b> PA P V F
1.5.3.2 Régulation manuelle	Ils désherbent à la main les surfaces plantées de manière efficace.	<b>C3</b> PA P V F			Ils décrivent les différentes catégories d'adventices et leurs méthodes respectives de lutte.	<b>C2</b> PA P V F
1.5.3.3 Régulation mécanique	Ils travaillent mécaniquement la surface du sol de manière à réguler les herbes indésirables.	<b>C3</b> PA P V F	Ils appliquent différentes méthodes et appareils pour la régulation mécanique des adventices.	<b>C3</b> PA P V F	Ils expliquent les avantages et les inconvénients de la régulation mécanique des adventices.	<b>C2</b> PA P V F
1.5.3.4 Herbes indésirables, néophytes invasives	Ils reconnaissent les néophytes envahissantes et agissent en tenant compte des directives.	<b>C4</b> PA P V F			Ils décrivent les herbes indésirables courantes et les néophytes invasives ainsi que les règles à appliquer correspondantes..	<b>C2</b> PA P V F
1.5.3.5 Régulation chimique	Ils régulent les herbes indésirables avec des herbicides en respectant les prescriptions légales et les consignes de sécurité.	<b>C3</b> PA P V F			Ils décrivent les modes d'action et les possibilités d'utilisation des différents groupes d'herbicides.	<b>C2</b> PA P V F
1.5.3.6 Prescriptions légales					Ils expliquent les prescriptions légales relatives à l'utilisation des herbicides.	<b>C2</b> PA P V F
1.5.3.7 Risques et dangers	Ils prennent des mesures limitant les risques pour l'environnement lors de l'utilisation de produits herbicides.	<b>C3</b> PA P V F			Ils décrivent les risques possibles et les mesures de protection lors de l'utilisation d'herbicides.	<b>C2</b> PA P V F

## Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.5.3.8 Quantité et dosage	Ils calculent la quantité de bouillie et de produit nécessaires pour différentes situations. C3 PA P V F		A l'aide d'exemples, ils calculent la quantité de bouillie et produit nécessaires pour différentes situations. C3 PA P V F
1.5.3.9 Nettoyage des appareils	Après l'emploi d'un herbicide, ils nettoient les appareils utilisés en respectant les prescriptions légales. C3 PA P V F	Ils nettoient différents appareils pouvant être utilisés pour l'emploi d'herbicides en respectant les prescriptions légales. C3 PA P V F	

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

<b>Objectif général</b>	<b>1.6</b>	<b>Connaissances et utilisation des plantes</b>
<p>Chaque nouvelle de création, consigne ou influence environnementale, requiert un choix optimal de plantes pour les situations les plus diverses.</p> <p>La connaissance de la diversité et de l'utilisation des plantes est la compétence centrale des horticultrices et horticulteurs CFC. Ce savoir leur permet d'aménager l'environnement intérieur et extérieur de façon attrayante selon les souhaits des clientes et des clients et de manière optimale selon les critères économiques et écologiques.</p>		

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.6.1</b>	<b>Nommer les plantes</b>
<p>Les horticultrices et horticulteurs CFC déterminent les plantes à l'aide de caractéristiques à différents stades de végétation. Ils les nomment avec leur nom botanique et français.</p>		
<p><b>2 Compétence méthodologique</b></p> <p>2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes</p>		<p><b>3 Compétences sociales et personnelles</b></p> <p>3.1.3 Soin</p> <p>3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie</p>

<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.6.1.1 Nommer les plantes	Ils nomment les plantes de manière correcte et complète avec leur nom botanique et français selon la liste actuelle de la formation initiale.	<b>C3</b> PA P V F			Ils nomment les plantes avec leur nom botanique et français correct, à l'aide de différentes parties typiques de plantes à divers stades de végétation.	<b>C3</b> PA P V F
1.6.1.2 Règles de nomenclature	Ils utilisent l'orthographe correcte pour les documents écrits.	<b>C3</b> PA P V F			Ils appliquent correctement les règles de nomenclature et d'écriture.	<b>C3</b> PA P V F
1.6.1.3 Organes principaux	Ils décrivent les organes principaux des plantes avec les termes spécifiques corrects.	<b>C3</b> PA P V F			Ils décrivent les caractéristiques des organes principaux des plantes avec les termes spécifiques corrects.	<b>C2</b> PA P V F
1.6.1.4 Caractéristiques morphologiques	Ils reconnaissent les plantes à l'aide de leurs caractéristiques morphologiques.	<b>C3</b> PA P V F			Ils décrivent les fonctions et les caractéristiques morphologiques des bourgeons, feuilles, fleurs, fruits, tiges et racines.	<b>C2</b> PA P V F
1.6.1.5 Caractéristiques anatomiques					Ils décrivent les caractéristiques anatomiques des bourgeons, feuilles, fleurs, fruits, tiges et racines.	<b>C2</b> PA P V F

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.6.1.6 Cellules et tissus			Ils décrivent la structure et la fonction des cellules et des tissus végétaux. <b>C2</b> PA P V F
1.6.1.7 Reproduction			Ils décrivent la reproduction sexuée et asexuée des plantes. <b>C2</b> PA P V F
1.6.1.8 Bilan hydrique			Ils décrivent le bilan hydrique et les influences de l'eau sur les plantes. <b>C2</b> PA P V F
1.6.1.9 Photosynthèse			Ils décrivent la photosynthèse et la respiration en rapport avec leur utilité, facteurs associés et les possibilités de les influencer. <b>C2</b> PA P V F

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.6.2</b>	<b>Utiliser les plantes</b>
-----------------------------	--------------	-----------------------------

Les horticultrices et horticulteurs CFC utilisent les plantes de manière durable et de façon à respecter leur spécificité. Ils prennent équitablement en considération les exigences des plantes et les souhaits des clients. Ils veillent à une plantation écologique, rationnelle et attrayante.

### 2 Compétence méthodologique

2.1.3 Comportement écologique

2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

### 3 Compétences sociales et personnelles

3.1.3 Soin

3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.6.2.1 Plantation	Ils plantent dans différentes situations en choisissant les végétaux adaptés, selon les directives de l'entreprise et les souhaits des clients. <b>C3</b> PA F	Ils choisissent, d'après la liste d'assortiment de la formation initiale, des plantes adaptées à l'utilisation, à la situation et aux souhaits des clients. <b>C5</b> PA F	Ils décrivent les caractéristiques, les milieux de vie, les exigences d'emplacement et de soins des plantes de l'assortiment de la formation initiale. <b>C2</b> PA P V F
1.6.2.2 Plantation	Ils composent des mélanges de plantes selon la liste d'assortiment de la formation initiale en tenant compte de l'utilisation, de la situation et des souhaits des clients. <b>C5</b> P V		

## Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.6.2.3 Distances de plantation, nombre de plantes requises	Lors de plantations de surfaces ou en lignes, ils respectent les distances données de plantation et/ou spécifiques à chaque végétal.	C3 PA F			Lors de plantations de surfaces ou en lignes, ils calculent le nombre plantes requises selon les exigences spécifiques de chaque végétal.	C2 PA P V F
1.6.2.4 Planification de plantation					Ils établissent des plans de plantation simples en considérant les règles de couleurs et de contrastes ainsi que les exigences des plantes et les règles de l'aménagement.	C5 PA P V F
1.6.2.5 Distance limite	Ils appliquent les prescriptions légales en rapport avec les limites de propriété pour les plantes.	C3 PA			Ils expliquent les distances limites imposées par la loi de différents végétaux à l'aide d'exemples concrets.	C3 PA P



## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

<b>Objectif général</b>	<b>1.7</b>	<b>Entretien de jardins et d'espaces verts</b>					
<p>Un cadre de vie soigné et attrayant contribue au bien-être humain. Dans les régions particulièrement urbanisées, de précieuses zones de vie pour les animaux et les plantes peuvent être conservées et valorisées par des mesures de soins adéquats.</p> <p>Les horticultrices et horticulteurs CFC s'efforcent lors de l'entretien des surfaces en dur et des espaces verts, de les créer ou de les conserver dans l'état souhaité par la mise en œuvre optimale de mesures et de moyens auxiliaires.</p>							
<b>Objectif particulier</b>	<b>1.7.1</b>	<b>Entretien des surfaces engazonnées et des prairies</b>					
<p>Les horticultrices et horticulteurs CFC entretiennent durablement les surfaces engazonnées et les prairies selon des critères écologiques et économiques. Ils assurent le maintien de l'aspect optimal des surfaces ainsi que les fonctions d'utilisation souhaitées. Ils respectent les directives de sécurité lors de l'utilisation de machines.</p>							
<b>2 Compétence méthodologique</b> 2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé 2.1.3 Comportement écologique				<b>3 Compétences sociales et personnelles</b> 3.1.1 Comportement indépendant et responsable 3.1.5 Résistance au stress et capacité d'adaptation			
<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>	
1.7.1.1 Surfaces semées	Ils effectuent tous les soins nécessaires après le semis lors de la création d'un nouveau gazon.	<b>C3</b> <b>PA</b>			Ils expliquent les différentes étapes de travail du semis à la première tonte.	<b>C2</b> <b>PA</b>	
1.7.1.2 Tondre des gazons et des prairies	Ils tondent dans les règles de l'art les différents types de gazon avec les machines appropriées.	<b>C3</b> <b>PA</b>	Ils utilisent différentes tondeuses ou faucheuses en respectant les directives de sécurité.	<b>C3</b> <b>PA</b>	Ils justifient la hauteur de coupe et la fréquence de tonte des différents types de gazon et de prairie.	<b>C4</b> <b>PA</b>	
1.7.1.3 Bordures de gazon	Ils découpent les bordures de gazon dans les droites et dans les courbes à la bêche ou à la machine.	<b>C3</b> <b>PA</b>			Ils expliquent les avantages et les inconvénients des différentes bordures de gazon.	<b>C2</b> <b>PA</b>	
1.7.1.4 Scarifier et aérer	Ils scarifient les surfaces engazonnées.	<b>C3</b> <b>PA</b>	Ils utilisent les machines et les engins d'entretien du gazon selon les indications du fabricant et en respectant les directives de sécurité.	<b>C3</b> <b>PA</b>	Ils décrivent le processus, l'effet ainsi que les avantages et inconvénients des différentes mesures de soins apportées au gazon.	<b>C2</b> <b>PA</b>	

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

Objectif particulier	1.7.2	Entretien des surfaces en dur				
Les horticultrices et horticulteurs CFC entretiennent durablement les surfaces en dur. Ils sont conscients que la manipulation des engins et des déchets doit s'effectuer selon des critères écologiques.						
2 Compétence méthodologique			3 Compétences sociales et personnelles			
2.1.3 Comportement écologique			3.1.3 Soins			
Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.7.2.1 Ramasser les feuilles sur les surfaces en dur	Ils ramassent les feuilles des surfaces en dur, manuellement ou mécaniquement, selon les directives légales et de l'entreprise.	C3 PA	Ils utilisent les différents outils et machines adaptés à la situation et selon les indications du fabricant pour le ramassage des feuilles en respectant les directives de sécurité.	C3 PA		
1.7.2.2 Entretien des surfaces en dur	Ils luttent contre les herbes indésirables sur différentes surfaces en dur selon les critères écologiques et légaux.	C3 PA	Ils utilisent les engins usuels du commerce pour la lutte thermique et manuelle des herbes indésirables.	C3 PA	Ils décrivent les modes d'action de différentes méthodes de lutte mécaniques et thermiques contre les herbes indésirables sur les surfaces en dur.	C2 PA
Objectif particulier	1.7.3	Arroser les espaces verts				
Les horticultrices et horticulteurs CFC assurent un apport d'eau adapté aux besoins des plantes. Ils décident des moyens d'irrigation appropriés.						
2 Compétence méthodologique			3 Compétences sociales et personnelles			
2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes 2.1.5 Approche et action dans une optique économique			3.1.1 Comportement indépendant et responsable 3.1.3 Soins			
Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.7.3.1 Arroser	Ils arrosent les surfaces plantées et engazonnées avec des appareils et des moyens auxiliaires.	C3 PA			Ils décrivent les différents moyens et matériels d'arrosage en rapport avec les possibilités d'utilisation.	C2 PA
1.7.3.2 Besoin en eau					Ils argumentent les différents besoins en eau pour différentes situations et types de plantation.	C2 PA

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.7.4</b>	<b>Tailler les plantes</b>
-----------------------------	--------------	----------------------------

Les horticultrices et horticulteurs CFC maîtrisent les différentes techniques de taille et les appliquent selon les buts d'utilisation des plantes. Ils utilisent les outils et les machines (y compris les tronçonneuses) dans les règles de l'art et se tiennent aux directives de sécurité. 2)

### 2 Compétence méthodologique

2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé

### 3 Compétences sociales et personnelles

3.1.1 Comportement indépendant et responsable

3.1.5 Résistance au stress et capacité d'adaptation

<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.7.4.1 Fruits et baies	Ils taillent les arbres fruitiers et les arbustes à baies.	<b>C3</b> <b>PA</b>	Ils taillent différents arbres fruitiers et arbustes à baies selon les critères spécifiques de la variété et de la forme.	<b>C3</b> <b>PA</b>	Ils décrivent les formes d'arbres fruitiers et des arbustes à baies utilisés couramment.	<b>C2</b> <b>PA</b>
1.7.4.2 Jeunes arbres	Ils effectuent une taille de formation sur les jeunes arbres en fonction de l'utilisation future.	<b>C4</b> <b>PA</b>	Ils appliquent différentes mesures à prendre lors de la taille pour éviter ou corriger les malformations des jeunes arbres d'ornement.	<b>C6</b> <b>PA</b>	Ils expliquent la structure des différentes formes d'arbres selon les critères de qualité des pépiniéristes suisses.	<b>C2</b> <b>PA</b>
1.7.4.3 Arbres	Ils effectuent une taille de conservation sur des arbres.	<b>C4</b> <b>PA</b>	Ils utilisent les différents engins, outils et machines pour la taille dans les règles de l'art tout en considérant l'hygiène et la sécurité.	<b>C3</b> <b>PA</b>	Ils décrivent les différentes possibilités autorisées d'élagages et de mesures d'éclaircissement de couronnes.	<b>C2</b> <b>PA</b>
1.7.4.4 Arbustes d'ornement	Ils taillent les arbustes d'ornement selon leur utilisation spécifique et en fonction de la situation.	<b>C4</b> <b>PA</b>	Ils appliquent différentes techniques de taille comme la taille d'éclaircissage, de rabattage ou de rajeunissement.	<b>C3</b> <b>PA</b>	Ils expliquent les différentes méthodes de taille pour les arbustes d'ornement.	<b>C2</b> <b>PA</b>
1.7.4.5 Haies taillées et arbustes taillés en forme (topiaires)	Ils taillent les haies et les arbustes formés selon leur utilisation spécifique et en fonction de la situation.	<b>C4</b> <b>PA</b>	Ils appliquent de manière sûre les différentes méthodes de taille pour les arbustes taillés en forme et les haies.	<b>C3</b> <b>PA</b>	Ils argumentent les différents profils et les différentes formes de haies et d'arbustes taillés en forme.	<b>C2</b> <b>PA</b>
1.7.4.6 Plantes vivaces	Ils taillent les plantes vivaces selon leur utilisation spécifique et en fonction de la situation.	<b>C4</b> <b>PA</b>			Ils expliquent les différences et les applications des tailles d'hiver et post-florales, celles favorisant une remontée florale et le rabattage des plantes vivaces.	<b>C2</b> <b>PA</b>

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

<b>Objectif général</b>	<b>1.8</b>	<b>Aménagement de jardins et d'espaces verts</b>
<p>L'aménagement d'espaces extérieurs dans un environnement de plus en plus urbanisé prend une valeur d'importance croissante. Les jardins et les espaces publics deviennent des prolongements du volume d'habitation et augmentent la qualité de vie. Les exigences des utilisateurs, les aspects légaux, de sécurité technique, écologiques, économiques et environnementaux déterminants doivent être également pris en considération et mis en œuvre.</p> <p>Les horticultrices et horticulteurs CFC aménagent des jardins aux qualités irréprochables et utilisent à cet effet des matériaux de haute qualité. Ils accordent de l'importance à la durabilité lors de l'exécution des travaux ainsi que lors de l'acquisition, de l'utilisation et de l'élimination des matériaux. Ils utilisent les ressources en respectant l'environnement.</p>		

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.8.1</b>	<b>Préparation du travail</b>
<p>Les horticultrices et horticulteurs CFC adoptent les mesures adaptées nécessaires à la préservation de leur personne, de l'environnement et des ouvrages existants avant le début des travaux de construction. En outre, ils appliquent scrupuleusement les normes et les directives. Ils sont conscients de l'importance des mesures immédiates pour sauver les vies et les appliquent. Ils informent les clients ainsi que leurs supérieurs sur l'état d'avancement des travaux et des mesures de soins nécessaires à l'entretien.</p>		

### 2 Compétence méthodologique

- 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé
- 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.1.5 Approche et action dans une optique économique

### 3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.2 Capacité à communiquer et savoir-vivre
- 3.1.3 Soins

<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.8.1.1 Assurer les points de limite	Ils protègent les points de limite existants.	C3 PA			Ils interprètent les plans cadastraux en rapport avec les limites de propriétés et les constructions.	C4 PA
1.8.1.2 Mettre en place la signalisation	Ils mettent en place la signalisation de la place de travail conformément à la réglementation.	C3 PA			Ils décrivent la signalisation nécessaire dans différentes situations selon les directives et les normes en vigueur.	C2 PA
1.8.1.3 Conduites industrielles	Ils localisent par sondage les conduites à l'aide du plan de cadastre des conduites industrielles et du projet de construction.	C3 PA			Ils interprètent les plans de conduites industrielles en rapport avec leur type, leur situation et leur remblai.	C4 PA
1.8.1.4 Protéger les conduites industrielles	Ils protègent les conduites industrielles existantes conformément à la situation.	C3 PA				

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.8.1.5 EPI - Equipement de protection individuelle	Ils utilisent leur équipement de protection individuelle (EPI) en rapport avec la situation.	C3 PA	Ils appliquent tous les moyens de protection pour préserver leur santé et leur sécurité.	C3 PA	Ils décrivent les fonctions de protection des éléments de l'EPI - équipement de protection individuelle.	C2 PA
1.8.1.6 Premiers secours	En cas d'accident, ils réagissent de manière judicieuse selon la situation et les directives de l'entreprise.	C6 PA	Ils appliquent les mesures urgentes pour sauver la vie.	C6 PA		
1.8.1.7 Protéger les arbres dans la zone de travail	Ils protègent les arbres avec les mesures appropriées.	C3 PA			Ils évaluent différentes mesures de protection pour les arbres dans la zone de chantier.	C2 PA
1.8.1.8 Protéger les ouvrages	Ils protègent efficacement les ouvrages existants contre les dégâts dans la zone de travail.	C3 PA			Ils décrivent les différentes possibilités et processus pour la protection des ouvrages dans la zone de travail.	C3 PA
1.8.1.9 Mettre en œuvre le descriptif des prestations	Ils exécutent les travaux dans le cadre et la qualité fixés dans le descriptif de prestations et/ou selon les indications de l'entreprise.	C3 PA			Ils décrivent la structure et l'utilisation d'un descriptif de prestations.	C3 PA
1.8.1.10 Plans autorisés	Ils se renseignent avant le début des travaux sur les plans actuels et autorisés.	C3 PA			A l'aide d'exemples concrets, ils expliquent si une demande de permis de construire est nécessaire pour des constructions de jardin.	C2 PA
1.8.1.11 Information à la clientèle	Ils informent les clients sur les travaux exécutés et ensuite sur les mesures de soins et d'entretien nécessaires.	C3 PA			Ils argumentent la nécessité de la réception d'un ouvrage en rapport avec les prescriptions légales.	C4 PA

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

Objectif particulier	1.8.2	Jalonner et mesurer				
Les horticultrices et horticulteurs CFC interprètent les plans et transcrivent les informations de la situation sur le terrain. Ils calculent et marquent les hauteurs et les distances avec les moyens auxiliaires adaptés.						
2 Compétence méthodologique			3 Compétences sociales et personnelles			
2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus			3.1.1 Comportement indépendant et responsable 3.1.3 Soin			
Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.8.2.1 Piqueter les hauteurs et emplacements	Ils piquètent exactement les hauteurs et les emplacements de points à l'aide de plans.	C3 PA	Ils utilisent plusieurs appareils pour les mesures de hauteur et de position selon la situation.	C3 PA	Ils interprètent les plans de situation et les profils d'un aménagement de jardin à l'aide de plans techniques.	C4 PA
1.8.2.2 Réaliser des gabarits au cordeau et des profils	Ils construisent des gabarits au cordeau et des profils avec les matériaux appropriés en rapport avec la situation.	C3 PA	Ils utilisent différentes techniques pour la construction de profils et de gabarits.	C3 PA	Ils effectuent des calculs de rapports de pentes de talus et en interprètent les effets sur la sécurité et l'entretien.	C4 PA
Objectif particulier	1.8.3	Effectuer des travaux du sol				
Les horticultrices et horticulteurs CFC ménagent le sol soigneusement et durablement et respectent les normes ainsi que les directives en vigueur. Ils prêtent particulièrement attention aux critères écologiques lors des travaux du sol. Ils sont conscients du danger pour l'homme et l'environnement lors de l'utilisation de machines et respectent les directives de sécurité.						
2 Compétence méthodologique			3 Compétences sociales et personnelles			
2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes 2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé 2.1.3 Comportement écologique			3.1.3 Soin 3.1.5 Résistance au stress et capacité d'adaptation			
Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.8.3.1 Aménagement des matériaux de sous-sol	Ils aménagent des matériaux de sous-sol, mécaniquement ou manuellement, mesures de compactage incl.	C3 PA			Ils calculent les volumes de terre foisonnée et tassée sur la base des indications des plans ou des descriptifs de prestations.	C3 PA
1.8.3.2 Aménagement du terrain	Ils stabilisent le terrain avec les mesures adaptées.	C3 PA			Ils décrivent les mesures les plus courantes de stabilisation de matériaux de sous-sol en rapport avec la qualité du sol, du but d'utilisation et de l'ordonnance sur la protection des sols.	C2 PA

## Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.8.3.3 Aménagement des parties inférieures et supérieures du sol	Ils aménagent et extraient la partie inférieure ou supérieure du sol, mécaniquement ou manuellement, selon le but d'utilisation.	C3 PA			Ils expliquent les différentes épaisseurs des parties inférieures et supérieures du sol selon le but d'utilisation et les normes SIA.	C2 PA
1.8.3.4 Mise en place d'un dépôt de terre végétale	Ils mettent en place un dépôt de terre végétale, mesures d'entretien incl.	C3 PA			Ils décrivent l'installation et l'entretien d'un dépôt de terre végétale, pour une courte ou une longue durée, selon les normes SIA.	C2 PA
1.8.3.5 Fascines	Ils installent des fascines végétales vivantes et/ou inertes.	C3 PA			Ils décrivent l'utilisation de fascines inertes ou vivantes dans différentes situations à l'aide d'exemples.	C3 PA
1.8.3.6 Nattes de protection contre l'érosion	Ils installent des nattes de protection contre l'érosion afin d'éviter l'érosion de surface.	C3 PA			Ils expliquent les avantages et les inconvénients lors de l'utilisation de différentes nattes de protection contre l'érosion les plus courantes.	C2 PA
1.8.3.7 Plançons/boutures ligneuses	Ils stabilisent les talus avec des plançons d'espèces végétales adaptées.	C3 PA			Ils décrivent l'efficacité des plançons/boutures ligneuses pour la stabilisation de talus.	C2 PA
1.8.3.8 Couches drainantes et filtrantes	Ils mettent en place des couches de drainage et de filtration sur des surfaces construites couvertes en respectant les mesures de protection.	C3 PA			Ils décrivent le mode de fonctionnement, les avantages et les inconvénients des couches drainantes et filtrantes en matériaux courants sur les surfaces construites couvertes.	C2 PA
1.8.3.9 Travaux basiques de maintenance	Ils effectuent sur le chantier des travaux de maintenance basiques sur les machines de terrassement, de compactage et de transport.	C3 PA	Ils effectuent les travaux de maintenance de base sur les machines de terrassement, de compactage et de transport selon le manuel d'utilisation du fabricant.	C3 PA	Ils décrivent les avantages et inconvénients ainsi que les possibilités d'utilisation des machines usuelles pour le terrassement, le compactage et le transport des terres.	C2 PA
1.8.3.10 Utiliser les machines	Ils utilisent les machines de terrassement, de compactage et de transport dans différentes situations en respectant les directives de sécurité.	C3 PA	Ils utilisent différentes machines de terrassement, de compactage et de transport en respectant les directives de sécurité.	C3 PA	Ils justifient le choix de différentes machines de terrassement, de compactage et de transport en rapport avec la rentabilité et l'ordonnance sur la protection des sols.	C4 PA

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

Objectif particulier	1.8.4	Construire des équipements de drainage
----------------------	-------	--

Les horticultrices et horticulteurs CFC appliquent de manière conséquente les directives pour la construction d'installations de drainage. Ils sont conscients des dangers lors des travaux d'excavation de tranchées et prennent les mesures préventives nécessaires pour protéger l'homme et l'environnement.

### 2 Compétence méthodologique

- 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé
- 2.1.3 Comportement écologique

### 3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.1 Comportement indépendant et responsable
- 3.1.5 Résistance au stress et capacité d'adaptation

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.8.4.1 Caniveaux de drainage	Ils construisent des caniveaux de drainage avec ou sans l'aide d'éléments préfabriqués en différents matériaux.	C3 PA			Ils justifient le choix des différents caniveaux de drainage en rapport avec l'utilisation, la résistance, le matériau et les aspects écologiques.	C4 PA
1.8.4.2 Esquisser					Ils réalisent des esquisses, descriptions et cotes incl., des installation de drainage et des fossés.	C3 PA
1.8.4.3 Poser et raccorder des regards	Ils construisent différents regards en anneaux de béton, couvercles et raccords incl., adaptés à leur but utilisation selon les directives.	C3 PA			Ils décrivent les différents regards en rapport avec leurs dimensions, couvercles, normes et leur but d'utilisation.	C3 PA
1.8.4.4 Système de séparation et de mélange					Ils expliquent les caractéristiques du système de séparation et de mélange en rapport avec l'évacuation des eaux en tenant compte des normes et des directives.	C2 PA
1.8.4.5 Rétention et infiltration	Ils construisent des installations afin de diriger les eaux de surface vers une installation de drainage et/ou de rétention.	C3 PA			Ils justifient la nécessité des installations de rétention et de drainage en rapport avec le cycle de l'eau et les prescriptions légales.	C4 PA
1.8.4.6 Poser des canalisations	Ils posent les tuyaux de protection et de canalisation.	C3 PA			Ils citent les prescriptions légales en rapport avec l'utilisation et la mise en place de tuyaux de différents matériaux.	C3 PA



## Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.8.4.7 Creuser des tranchées	Ils creusent des tranchées en U ou en V conformément aux directives de sécurité. <b>C3</b> <b>PA</b>		Ils expliquent les avantages et les inconvénients des tranchées en U ou en V en rapport avec la sécurité et la technique des travaux selon les dispositions légales. <b>C2</b> <b>PA</b>
1.8.4.8 Couches de protection	Ils mettent en place des couches de protection pour les conduites. <b>C3</b> <b>PA</b>		Ils expliquent la mise en place et l'effet de couches de protection en rapport avec le choix des matériaux et le type de canalisation selon les normes. <b>C2</b> <b>PA</b>
1.8.4.9 Protection des façades	Ils protègent les façades avec différentes méthodes contre les projections salissantes et l'humidité. <b>C3</b> <b>PA</b>		Ils expliquent les avantages et les inconvénients des différentes mesures de protection pour les façades. <b>C2</b> <b>PA</b>

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.8.5</b>	<b>Poser des revêtements et des bordures</b>
-----------------------------	--------------	--

Les hortultrices et horticulteurs CFC posent soigneusement différents revêtements et bordures adaptés à l'utilisation souhaitée. Ils utilisent les matériaux de manière durable et selon les critères écologiques. Lors de l'utilisation des machines et des outils, ils se comportent selon les directives de sécurité .

### 2 Compétence méthodologique

- 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé
- 2.1.5 Approche et action dans une optique économique

### 3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.3 Soins
- 3.1.5 Résistance au stress et capacité d'adaptation

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.8.5.1 Semelle de fondation/radié	Ils construisent des semelles fondation dans la pente requise. <b>C3</b> <b>PA</b>		Ils justifient les exigences de la semelle de fondation selon les normes en vigueur <b>C2</b> <b>PA</b>
1.8.5.2 Couches de fondation	Ils mettent en place les matériaux de fondation selon les exigences de l'utilisation future, compactage selon les indications incl. <b>C3</b> <b>PA</b>	Ils utilisent les rouleaux, les pilonneuses et les plaques vibrantes pour le compactage des couches de fondation dans les règles de l'art et en respectant les mesures de sécurité. <b>C3</b> <b>PA</b>	Ils expliquent les avantages et les inconvénients des matériaux de fondation, de leur épaisseur et des possibilités de compactage, en rapport avec leurs utilisations futures ainsi qu'avec les normes. <b>C3</b> <b>PA</b>
1.8.5.3 Entretien des machines de compactage	Ils effectuent sur le chantier les travaux d'entretien simples sur les machines de compactage. <b>C3</b> <b>PA</b>	Ils effectuent les travaux de maintenance sur différentes machines de compactage selon les instructions du fabricant. <b>C3</b> <b>PA</b>	

## Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.8.5.4 Couche d'égalisation	Ils mettent en place les couches d'égalisation selon les exigences du revêtement. <b>C3</b> <b>PA</b>		Ils expliquent le but et l'utilisation des différents matériaux convenant à la couche d'égalisation en observant les normes. <b>C2</b> <b>PA</b>
1.8.5.5 Construire des revêtements en pierre artificielle	Ils posent des revêtements en pierre artificielle (dalles et pavés) dans la pente requise sur un lit approprié selon les directives des fabricants. <b>C3</b> <b>PA</b>	Ils posent différents revêtements en pierre artificielle avec différents motifs de pose et dans la pente requise. <b>C3</b> <b>PA</b>	Ils calculent les pentes des surfaces sur des revêtements en dur en respectant les conditions données, les directives et les normes. <b>C4</b> <b>PA</b>
1.8.5.6 Dimensions des chemins et des places de parc			Ils expliquent les normes et les directives concernant les dimensions des chemins et des installations de stationnement. <b>C2</b> <b>PA</b>
1.8.5.7 Sabler des revêtements	Ils sablent les revêtements en pavés de béton, vibrage selon les indications des fabricants incl. <b>C3</b> <b>PA</b>	Ils sablent différents revêtements en béton selon les instructions du fabricant. <b>C3</b> <b>PA</b>	Ils argumentent l'utilité du sablage et du vibrage de revêtements. <b>C2</b> <b>PA</b>
1.8.5.8 Dalles en pierre naturelle	Ils posent des dalles en pierre naturelle dans la pente requise sur un lit approprié selon les directives et les normes. <b>C3</b> <b>PA</b>	Ils posent différentes dalles en pierre naturelle avec différents motifs de pose dans la pente requise selon les directives et les normes en vigueur. <b>C3</b> <b>PA</b>	Ils énumèrent les pierres naturelles les plus utilisées selon leur provenance et leur utilisation. <b>C2</b> <b>PA</b>
1.8.5.9 Pavés en pierre naturelle	Ils posent en ligne des pavés en pierre naturelle dans la pente requise sur un lit. <b>C3</b> <b>PA</b>	Ils posent différents pavés en pierre naturelle en ligne dans la pente requise selon les normes en vigueur. <b>C3</b> <b>PA</b>	
1.8.5.10 Couper les matériaux de revêtement	Ils coupent les pierres naturelles et artificielles pour une insertion précise avec les outils et les machines appropriés. <b>C3</b> <b>PA</b>	Ils utilisent les appareils et les machines pour tronçonner les matériaux en pierre naturelle et en pierre artificielle en respectant les directives de sécurité et d'utilisation. <b>C3</b> <b>PA</b>	
1.8.5.11 Revêtements stabilisés à l'eau (chaussée)	Ils mettent en place un revêtement stabilisé à l'eau. <b>C3</b> <b>PA</b>		Ils expliquent les caractéristiques, la structure et les matériaux des revêtements stabilisés à l'eau. <b>C2</b> <b>PA</b>
1.8.5.12 Autres revêtements			Ils décrivent les avantages et les inconvénients ainsi que les possibilités d'utilisation de différents revêtements pour les surfaces privées et publiques. <b>C2</b> <b>PA</b>

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.8.5.13 Esquisser			Ils esquissent de manière complète les coupes et les plans de différents revêtements, descriptions et cotes incl. <b>C3</b> PA
1.8.5.14 Bordures, garnitures de délimitation	Ils construisent des bordures en pierre naturelle ou en éléments de béton selon les normes et les directives. <b>C3</b> PA	Ils construisent différentes bordures et garnitures de délimitation selon les directives et les normes en vigueur. <b>C3</b> PA	Ils esquissent les coupes transversales des éléments de bordures et des garnitures de délimitation, descriptions et cotes incl. <b>C3</b> PA
1.8.5.15 Evaluer les bordures et garnitures de délimitation			Ils évaluent les fonctions des différentes bordures ainsi que les avantages et les inconvénients des différents matériaux des bordures et des garnitures de délimitation en rapport avec leur but d'utilisation. <b>C4</b> PA
1.8.5.16 Jointoyer les bordures	Ils jointoient les garnitures de délimitation et les bordures avec un mortier de ciment. <b>C3</b> PA	Ils jointoient différentes bordures et garnitures de délimitation avec différents matériaux selon les indications du fabricant et les normes en vigueur, nettoyage incl. <b>C3</b> PA	Ils évaluent le choix de différents matériaux pour jointoyer les bordures en rapport avec le but d'utilisation. <b>C4</b> PA
1.8.5.17 Jointoyer les revêtements	Ils jointoient soigneusement les revêtements, tous travaux annexes incl. <b>C3</b> PA		Ils expliquent les mesures possibles de prévention pour éviter les efflorescences. <b>C2</b> PA
1.8.5.18 Calcul de matériaux			Ils calculent les matériaux nécessaires pour les différents revêtements, bordures et garnitures de délimitation à l'aide de plans et de coupes. <b>C4</b> PA
1.8.5.19 Fabriquer du béton et du mortier	Ils mélangent du béton et du mortier de différentes qualités en petites quantités, à la main et/ou à l'aide de la bétonnière. <b>C3</b> PA		Ils expliquent les différentes qualités de béton et de mortier et leurs possibilités d'utilisations respectives. <b>C2</b> PA
1.8.5.20 Travail du béton et du mortier	Ils travaillent le béton et le mortier en tenant compte des conditions extérieures et les directives. <b>C6</b> PA		Ils expliquent le processus de prise et les délais d'attente du béton et du mortier selon les normes et les directives. <b>C2</b> PA
1.8.5.21 Adjuvants pour béton et mortier	Ils utilisent des adjuvants pour le béton et le mortier selon les directives ou les conditions extérieures. <b>C3</b> PA		Ils argumentent l'utilisation de différents adjuvants en rapport avec leur effet respectif. <b>C2</b> PA

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

Objectif particulier	1.8.6	Construire des escaliers et des murs				
Les horticultrices et horticulteurs CFC construisent des escaliers, des murs et des parois avec les fondations appropriées et dans les règles de l'art. Ils assurent les fonctions d'utilisation et la durabilité des constructions à l'aide de moyens techniques adaptés.						
2 Compétence méthodologique			3 Compétences sociales et personnelles			
2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus			3.1.1 Comportement indépendant et responsable 3.1.5 Résistance au stress et capacité d'adaptation			
Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.8.6.1 Fondations	Ils construisent des fondations adaptées aux escaliers et aux murs.	C4 PA	Ils construisent des coffrages simples pour différentes fondations.	C3 PA	Ils décrivent l'utilité, la fonction et la confection de fondations flottantes, mi-flottantes et stables pour des murs et des escaliers.	C3 PA
1.8.6.2 Escaliers	Ils construisent différents types d'escaliers.	C3 PA	Ils construisent différents types d'escaliers en différents matériaux en respectant les directives et les normes.	C3 PA	Ils établissent des esquisses et des calculs pour des escaliers dans différentes situations en tenant compte des normes, descriptions et cotes incl.	C3 PA
1.8.6.3 Murs et parois	Ils construisent des murs et des parois en éléments préfabriqués ou prémontés selon les indications des fabricants.	C3 PA	Ils construisent des murs et des parois en éléments préfabriqués ou prémontés avec le motif de joints souhaité.	C3 PA	Ils établissent des esquisses et des calculs pour des murs et des parois dans différentes situations en tenant compte des normes, descriptions et cotes incl.	C3 PA
1.8.6.4 Drainer des murs	Ils drainent les murs selon la situation et les indications.	C3 PA			Ils décrivent les différentes possibilités de drainage des murs.	C2 PA
Objectif particulier	1.8.7	Poser des éléments et des équipements				
Les horticultrices et horticulteurs CFC posent dans les règles de l'art des éléments et des objets d'équipement avec les fondations appropriées. Ils respectent en outre les normes et les directives.						
2 Compétence méthodologique			3 Compétences sociales et personnelles			
2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes			3.1.1 Comportement indépendant et responsable 3.1.3 Soins			
Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.8.7.1 Construire des fondations	Ils construisent des fondations pour des éléments d'équipement selon les indications des fabricants..	C3 PA			Ils décrivent les différentes fondations possibles selon l'utilisation, avantages et inconvénients.	C2 PA

## Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.8.7.2 Normes et lois			Ils citent les normes et les lois en rapport avec les limites de propriétés et les distances de sécurité des équipements. <span style="float: right;">C1 PA</span>
1.8.7.3 Monter des équipements	Ils montent les éléments d'équipements selon les indications des fabricants. <span style="float: right;">C3 PA</span>		Ils énumèrent différents éléments d'équipements. <span style="float: right;">C1 PA</span>

## Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

<b>Objectif général</b>	<b>1.9</b>	<b>Production de plantes</b>				
Les clients souhaitent des plantes pour l'intérieur et l'extérieur qui valorisent leur espace de vie. Les entreprises horticoles produisent des plantes de haute qualité répondant à la demande tout en respectant les critères écologiques et économiques.						
<b>Objectif particulier</b>	<b>1.9.1</b>	<b>Arracher les plantes</b>				
Les hortultrices et horticulteurs CFC arrachent des plantes à la main ou à la machine en prenant en considération les conditions du sol. Ils sont capables de choisir les machines et les outils adaptés et respectent les directives de sécurité lors de leur utilisation.						
<b>2 Compétence méthodologique</b>			<b>3 Compétences sociales et personnelles</b>			
2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes			3.1.3 Soin			
2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé			3.1.5 Résistance au stress et capacité d'adaptation			
2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus						
<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.9.1.1 Arracher des plantes	Ils arrachent les plantes selon les directives de l'entreprise en prenant en considération le type de plantes et la saison.	<b>C3</b> P	Ils utilisent différents outils et machines pour l'arrachage en respectant les directives de sécurité.	<b>C3</b> P	Ils décrivent les différentes méthodes d'arrachage en rapport avec les exigences des plantes et de la saison.	<b>C2</b> P
1.9.1.2 Conditions pour l'arrachage	Ils évaluent l'état du terrain en relation avec le type d'arrachage et l'utilisation de machines.	<b>C4</b> P				
1.9.1.3 Emballer en motte	Ils emballent les mottes dans les règles de l'art et selon les indications de l'entreprise.	<b>C3</b> P			Ils décrivent différents moyens de protection des racines des plantes arrachées ainsi que les avantages et inconvénients respectifs.	<b>C2</b> P
1.9.1.4 Protéger les racines	Ils protègent les racines nues des plantes avec différents matériaux de couverture ou avec des techniques d'entreposage selon les directives de l'entreprise.	<b>C3</b> P				
1.9.1.5 Mise en jauge					Ils décrivent le but et les méthodes d'une jauge pour les plantes.	<b>C2</b> P

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.9.2</b>	<b>Former les plantes</b>
-----------------------------	--------------	---------------------------

Les horticultrices et horticulteurs CFC forment les plantes dans les règles de l'art, selon la saison et l'essence ainsi que les buts d'utilisation souhaités.

### 2 Compétence méthodologique

- 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.1.5 Approche et action dans une optique économique

### 3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.3 Soin
- 3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie

<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.9.2.1 Former des arbustes et arbres	Ils appliquent les différents travaux de formation sur les arbustes et arbres en rapport avec le type de plantes, la saison et le but d'utilisation.	<b>C3</b> P	Ils effectuent différents travaux de formation pour les arbustes et arbres.	<b>C3</b> P	Ils décrivent pour différents arbustes et arbres les différentes interventions pour les former et les moyens de les utiliser en rapport avec l'espèce de la plante.	<b>C2</b> P
1.9.2.3 Normes de qualité et prix					Ils expliquent les normes de qualité pour les arbustes et leur influence sur le prix.	<b>C2</b> P

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.9.3</b>	<b>Cultiver les plantes</b>
-----------------------------	--------------	-----------------------------

Les horticultrices et horticulteurs CFC sont motivés à cultiver les plantes de manière optimale. Ils appliquent différentes mesures afin de produire rationnellement et écologiquement des plantes de qualité irréprochable.

### 2 Compétence méthodologique

- 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.1.3 Comportement écologique
- 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.1.5 Approche et action dans une optique économique

### 3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.1 Comportement indépendant et responsable
- 3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie

<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.9.3.1 Mise en place de plantes cultivées	Ils mettent en place les plantes cultivées conformément à leurs exigences spécifiques et aux directives de l'entreprise.	<b>C3</b> P V F			Ils décrivent les différentes surfaces de culture en rapport avec leur but d'utilisation et leurs possibilités d'exploitation.	<b>C2</b> P V F
1.9.3.2 Méthodes de mise en place					Ils décrivent les différentes méthodes de mise en place.	<b>C2</b> P V F
1.9.3.3 Attacher	Ils attachent différentes plantes à l'aide de différents matériaux de tuteurage selon les espèces.	<b>C3</b> P F			Ils décrivent les différentes méthodes de tuteurage et de baguetage ainsi que les matériaux auxiliaires adéquats.	<b>C2</b> F

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.9.3.4 Déroulement des cultures	Ils décrivent le déroulement de culture des cultures de l'entreprise dans leur dossier de formation.	C3 P V F	Ils remplissent correctement et complètement les fiches de cultures.	C3 V	A l'aide d'exemples, ils décrivent le déroulement de cultures intéressantes du point de vue économique ou de la technique de production.	C2 P V F
1.9.3.5 Distancer	Ils distancent les plantes selon leurs exigences durant les stades de végétation et les directives de l'entreprise.	C4 P V F			Ils expliquent les incidences du distançage sur la qualité des végétaux.	C2 P V F
1.9.3.6 Pincer	Ils pincent les plantes selon le stade de végétation et les directives de l'entreprise.	C3 P V F			Ils expliquent le sens et le but du pincement en rapport avec le développement futur des plantes.	C2 P V F
1.9.3.7 Rabattre	Ils rabattent les plantes au printemps selon les objectifs de la culture.	C3 P V			Ils expliquent le sens et le but du rabattage en rapport avec le développement futur des plantes.	C2 P V
1.9.3.8 Supprimer les rejets	Ils suppriment les rejets selon les directives de l'entreprise.	C3 P			Ils nomment les plantes de la liste d'assortiment de la formation initiale pour lesquelles la suppression des rejets est nécessaire.	C1 P
1.9.3.9 Supprimer les rejets					Ils expliquent le sens et l'utilité de la suppression des rejets en rapport avec le développement futur des plantes.	C2 P
1.9.3.10 Ebourgeonner les plantes	Ils ébourgeonnent les plantes conformément à la culture et aux directives de l'entreprise.	C3 F				



## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

Objectif particulier	1.9.4	Gérer le déroulement des cultures
----------------------	-------	-----------------------------------

Les horticultrices et horticulteurs CFC gèrent le déroulement des cultures selon les besoins des plantes et des clients. Ils forcent dans les règles de l'art des plantes adaptées au forçage.

<b>2 Compétence méthodologique</b>
2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
2.1.3 Comportement écologique
2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
2.1.5 Approche et action dans une optique économique

<b>3 Compétences sociales et personnelles</b>
3.1.3 Soin
3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.9.4.1 Gestion du climat	Ils gèrent le climat dans les locaux de culture selon les délais de vente prévus et/ou selon les directives de l'entreprise.	C5 P V F	Ils utilisent différents moyens de gestion du climat et de la croissance.	C3 P V F	Ils décrivent les installations d'entreprise pour la gestion du climat et de la croissance.	C2 P V F
1.9.4.2 Facteurs de croissance					Ils décrivent les facteurs de croissance et leurs influences sur les plantes.	C2 P V F
1.9.4.3 Influencer les facteurs de croissance					Ils décrivent les possibilités d'influencer les différents facteurs de croissance dans les locaux de culture ou en plein-air.	C2 P V F
1.9.4.4 Diriger la floraison	Ils dirigent la période de floraison avec les mesures culturales appropriées.	C4 F	Ils utilisent différents matériaux/installations adaptés à l'obscurcissement ou à l'éclairage.	C3 F	Ils expliquent les différentes possibilités de diriger la floraison.	C2 F
1.9.4.5 Diriger la croissance					Ils décrivent les méthodes pour diriger la croissance à l'aide de la gestion du climat.	C2 F
1.9.4.6 Régulateurs de croissance	Ils appliquent les régulateurs de croissance selon les directives de l'entreprise.	C3 V F	Ils utilisent différentes techniques d'application pour les régulateurs de croissance.	C3 V F	Ils décrivent les modes d'action de différents régulateurs de croissance.	C2 V F

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.9.4.7 Forcer les plantes	Ils forcent des plantes ou des parties de plantes selon leurs exigences de culture. C3 V F		Ils décrivent les caractéristiques/stades des plantes ou parties de plantes adaptées au forçage. C2 V F
1.9.4.8 Forcer les plantes			Ils citent des plantes adaptées au forçage. C1 V F
1.9.4.9 Arroser les cultures	Ils arrosent des plantes en culture selon les conditions climatiques, le stade de développement et l'espèce. C3 P V F	Ils installent les parties d'installations d'arrosage. C3 P V F	Ils décrivent différents systèmes d'irrigation. C3 P V F

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.9.5</b>	<b>Effectuer les travaux d'empotage</b>
-----------------------------	--------------	---

Les horticultrices et horticulteurs CFC sont capables d'effectuer des travaux d'empotage à la main et à la machine. Ils choisissent à cet effet les dimensions de pots et les substrats appropriés.

### 2 Compétence méthodologique

- 2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé
- 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.1.5 Approche et action dans une optique économique

### 3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.1 Comportement indépendant et responsable
- 3.1.3 Soins

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.9.5.1 Empoter à la main ou à la machine	Ils empotent à la main ou à la machine selon les directives de l'entreprise. C3 P V F	Ils utilisent différentes machines à empoter et/ou à remplir les plaques multipots en respectant les directives de sécurité. C2 P V F	
1.9.5.2 Empoter à la machine		Ils préparent les places de travail pour remplir les pots ou les plaques multipots avec tous les accessoires nécessaires. C3 P V F	
1.9.5.3 Empoter à la main		Ils empotent différentes plantes à la main selon leurs exigences. C3 V	

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.9.5.4 Substrat	Ils utilisent le substrat d'empotage adapté aux besoins des plantes et selon les directives de l'entreprise.	C3 P V F	Ils comparent différents substrats selon leur composition et leur utilisation.	C3 P V F	Ils décrivent les caractéristiques de différents composants usuels de substrat.	C2 P V F
1.9.5.5 Mélanger du substrat	Ils mélangent les substrats selon les directives de l'entreprise.	C3 P V F				
1.9.5.6 Dimension des pots	Ils choisissent les dimensions de pots adaptées aux besoins des plantes et selon les directives de l'entreprise.	C3 P V F			Ils décrivent les propriétés de récipients pour végétaux en rapport avec leur utilisation.	C2 P V F

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.9.6</b>	<b>Planter et transplanter les végétaux ligneux en pépinière</b>
-----------------------------	--------------	--

Les horticultrices et horticulteurs CFC sont capables de planter des jeunes plantes en pépinière, selon leurs besoins spécifiques, en appliquant différentes méthodes. Ils transplantent des végétaux à la main ou à la machine selon leurs besoins spécifiques et selon les directives de l'entreprise.

### 2 Compétence méthodologique

- 2.1.2 Sécurité au travail et protection de la santé
- 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

### 3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.3 Soin
- 3.1.4 Apprentissage tout au long de la vie
- 3.1.5 Résistance au stress et capacité d'adaptation

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.9.6.1 Planter des jeunes plantes en pépinière	Ils plantent des jeunes plantes en pépinière selon différentes méthodes et les directives de l'entreprise.	C3 P			Ils décrivent différentes possibilités de plantation selon les végétaux à mettre en culture.	C2 P
1.9.6.2 Transplanter en pépinière	Ils transplantent des plantes à la main ou à la machine selon les exigences de l'espèce et les directives de l'entreprise.	C3 P			Ils expliquent le sens et l'utilité de la transplantation sur la croissance future des plantes.	C2 P
1.9.6.3 Fosses/trous de plantation					Ils décrivent les différences entre les fosses/trous de plantation dans différentes situations.	C2 P

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

<b>Objectif général</b>	<b>1.10</b>	<b>Multiplication de plantes</b>
Les entreprises prospères s'assurent qu'elles pourront livrer des plantes de qualité en quantités suffisantes au secteur de marché qu'elles exploitent. Il est possible de s'en assurer grâce à sa propre multiplication de plantes selon des aspects économiques et écologiques.		

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.10.1</b>	<b>Multiplier des plantes par voie générative</b>
Les horticultrices et horticulteurs CFC sont capables de multiplier des plantes par voie générative avec les techniques appropriées.		

### 2 Compétence méthodologique

- 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.1.5 Approche et action dans une optique économique

### 3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.3 Soins

<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.10.1.1 Préparer des récipients pour le semis	Ils préparent des récipients ou des surfaces pour les semis en tenant compte des mesures d'hygiène adaptées.	<b>C3</b> V F	Ils préparent différents récipients ou surfaces pour le semis.	<b>C3</b> V F		
1.10.1.2 Multiplication générative	Ils sèment selon les directives de l'entreprise.	<b>C3</b> P V F	Ils sèment avec différentes techniques de semis.	<b>C2</b> V F	Ils décrivent le processus de la multiplication générative.	<b>C2</b> P V F
1.10.1.3 Multiplication générative					Ils énumèrent des exemples d'espèces et de variétés de plantes qui peuvent être multipliées par semis.	<b>C1</b> P V F
1.10.1.4 Caractéristiques des différents types de germination					Ils expliquent les caractéristiques des graines qui réagissent à la lumière, à l'obscurité ou au froid en rapport avec leur préparation dans la phase de multiplication.	<b>C2</b> P V F
1.10.1.5 Possibilité d'entreposage des semences					Ils décrivent les possibilités courantes d'entreposage des semences.	<b>C2</b> P V F
1.10.1.6 Etiqueter les semis	Ils étiquettent les semis selon les directives de l'entreprise.	<b>C3</b> V F	Ils étiquettent les semis avec les indications nécessaires.	<b>C3</b> V F		

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.10.1.7 Soins aux semis	Ils soignent les semis selon les directives de l'entreprise. <b>C3</b> V F		Ils décrivent les différentes mesures de soins à apporter aux semis en rapport avec le genre de plantes. <b>C2</b> V F
1.10.1.8 Repiquer les plantes	Ils repiquent les plantes selon les directives de l'entreprise. <b>C3</b> V F	Ils repiquent différentes espèces de plantes dans divers récipients de culture. <b>C3</b> V F	Ils expliquent la nécessité et l'influence du repiquage. <b>C2</b> V F

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.10.2</b>	<b>Cultiver les pieds-mères</b>
-----------------------------	---------------	---------------------------------

Les horticultrices et horticulteurs CFC sont capables de sélectionner et de cultiver des pieds-mères.

### 2 Compétence méthodologique

- 2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.1.5 Approche et action dans une optique économique

### 3 Compétences sociales et personnelles

- 3.1.1 Comportement indépendant et responsable
- 3.1.3 Soins

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.10.2.1 Cultiver les pieds-mères	Ils cultivent des pieds-mères selon les exigences spécifiques des plantes et les directives de l'entreprise. <b>C3</b> V	Ils plantent des pieds-mères selon leurs exigences. <b>C3</b> V	Ils justifient l'utilité de la culture de pieds-mères pour la production. <b>C2</b> V
1.10.2.2 Sélectionner les pieds-mères	Ils sélectionnent les pieds-mères selon leur utilisation future. <b>C3</b> V		Ils décrivent les critères de qualité des pieds-mères en rapport avec leur utilisation. <b>C2</b> V
1.10.2.3 Avantages et inconvénients de la culture de pieds-mères			Ils décrivent les avantages et les inconvénients de la culture de pieds-mères. <b>C2</b> V

## Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.10.3</b>	<b>Multiplier des plantes par division</b>
-----------------------------	---------------	--

Les hortultrices et horticulteurs CFC multiplient des plantes par division. Ils tiennent compte des besoins spécifiques et des dimensions de plantes souhaitées.

### 2 Compétence méthodologique

2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

2.1.5 Approche et action dans une optique économique

### 3 Compétences sociales et personnelles

3.1.1 Comportement indépendant et responsable

3.1.3 Soin

3.1.5 Résistance au stress et capacité d'adaptation

<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.10.3.1 Multiplication par division	Ils multiplient des plantes par division selon les directives de l'entreprise.	C3 V	Ils multiplient différentes plantes avec différentes méthodes de division.	C3 V	Ils décrivent la multiplication de plantes par division.	C1 V
1.10.3.2 Multiplication par division					Ils énumèrent les principales espèces et variétés qui se multiplient par division.	C1 V
1.10.3.3 Soins à la multiplication	Ils soignent les plantes divisées selon leurs besoins et les directives de l'entreprise.	C3 V			Ils décrivent les différentes mesures de soins à apporter aux plantes divisées.	C2 V

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.10.4</b>	<b>Greffer des plantes</b>
-----------------------------	---------------	----------------------------

Les hortultrices et horticulteurs CFC greffent des plantes avec les techniques adaptées à la saison.

### 2 Compétence méthodologique

2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

### 3 Compétences sociales et personnelles

3.1.1 Comportement indépendant et responsable

3.1.3 Soin

<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.10.4.1 Préparer les rameaux greffons	Ils préparent les rameaux greffons selon les directives de l'entreprise pour le greffage d'été et d'hiver.	C3 P	Ils préparent différents rameaux greffons pour différents types de greffage d'été et d'hiver.	C3 P	Ils énumèrent les différents arbustes qui sont greffés en été ou en hiver.	C1 P
1.10.4.2 Différences entre le greffage d'été et d'hiver					Ils décrivent les différences entre le greffage d'été et le greffage d'hiver.	C2 P

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise Tax	CIE Tax	Ecole Tax
1.10.4.3 Raison et utilité du greffage			Ils expliquent la raison et l'utilité du greffage. <b>C2</b> P
1.10.4.4 Préparer le matériel de greffage	Ils préparent le matériel nécessaire pour le greffage d'été ou d'hiver selon les exigences des porte-greffes et des variétés. <b>C5</b> P	Ils préparent le matériel nécessaire pour les différents greffages d'été ou d'hiver. <b>C4</b> P	Ils énumèrent le matériel nécessaire pour les différents greffages. <b>C1</b> P
1.10.4.5 Transport du matériel de greffage	Ils transportent le matériel et les rameaux greffons au lieu de greffage selon les directives de l'entreprise. <b>C3</b> P	Ils transportent différents matériaux et rameaux greffons au lieu de greffage. <b>C3</b> P	
1.10.4.6 Préparer les porte-greffes	Ils préparent les porte-greffes selon leurs exigences en vue du greffage. <b>C5</b> P	Ils préparent différents porte-greffes selon leurs exigences en vue du greffage. <b>C3</b> P	Ils énumèrent les différents porte-greffes et leurs possibilités d'utilisation respectives. <b>C1</b> P
1.10.4.7 Méthodes de greffage	Ils greffent les végétaux selon les indications du plan de greffage. <b>C5</b> P	Ils greffent différentes plantes. <b>C3</b> P	Ils décrivent les différentes méthodes de greffage. <b>C2</b> P
1.10.4.8 Méthodes de ligaturage	Ils ligaturent des plantes selon les exigences du type de greffage. <b>C3</b> P	Ils ligaturent avec différents matériaux les différentes greffes. <b>C3</b> P	Ils décrivent les différentes ligatures. <b>C2</b> P
1.10.4.9 Mesures de soin	Ils prennent les mesures de soins nécessaires et adaptées aux plantes greffées. <b>C3</b> P	Ils mettent en caisse différentes greffes d'hiver. <b>C3</b> P	Ils énumèrent les soins à apporter aux différents types de greffes. <b>C2</b> P
1.10.4.10 Etiquetage	Ils étiquettent les variétés greffées selon le plan de greffage. <b>C3</b> P	Ils marquent les variétés avec les différentes possibilités d'étiquetage. <b>C3</b> P	

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.10.5</b>	<b>Multiplier des plantes par boutures</b>				
Les horticultrices et horticulteurs CFC multiplient les plantes par boutures. Ils tiennent compte de la saison et des exigences spécifiques.						
<b>2 Compétence méthodologique</b>			<b>3 Compétences sociales et personnelles</b>			
2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus			3.1.1 Comportement indépendant et responsable 3.1.3 Soin			
<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.10.5.1 Multiplication par bouturage de racines et de rhizomes	Ils multiplient des plantes par bouturage de racines et de rhizomes en tenant compte des besoins des plantes et des directives de l'entreprise.	<b>C3</b> V	Ils multiplient différentes plantes par bouturage de racines et de rhizomes.	<b>C3</b> V	Ils décrivent la multiplication de plantes par bouturage de racines et de rhizomes.	<b>C1</b> V
1.10.5.2 Multiplication par bouturage de racines et de rhizomes					Ils énumèrent les espèces et les variétés importantes qui peuvent être multipliées par bouturage de racines ou de rhizomes.	<b>C1</b> V
1.10.5.3 Mesures de soin	Ils soignent les boutures de racines et de rhizomes selon les besoins des plantes et les directives de l'entreprise.	<b>C3</b> V			Ils décrivent les mesures de soins et les possibilités de culture future de la production de boutures de racines et de rhizomes.	<b>C2</b> V

<b>Objectif particulier</b>	<b>1.10.6</b>	<b>Multiplier des plantes par boutures/boutures ligneuses</b>				
Les horticultrices et horticulteurs CFC multiplient des plantes par boutures/boutures ligneuses. Ils tiennent compte du moment idéal lors de l'exécution du travail.						
<b>2 Compétence méthodologique</b>			<b>3 Compétences sociales et personnelles</b>			
2.1.1 Techniques de travail et résolution de problèmes 2.1.4 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus 2.1.5 Approche et action dans une optique économique			3.1.3 Soin			
<b>Objectif évaluateur</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Tax</b>	<b>CIE</b>	<b>Tax</b>	<b>Ecole</b>	<b>Tax</b>
1.10.6.1 Multiplication par boutures/boutures ligneuses	Ils multiplient des plantes par boutures/boutures ligneuses en tenant compte des besoins des plantes et des directives de l'entreprise.	<b>C3</b> P V F	Ils multiplient par boutures/boutures ligneuses avec différentes méthodes et différents outils.	<b>C3</b> P V F	Ils décrivent la multiplication de plantes par boutures/boutures ligneuses.	<b>C1</b> P V F
1.10.6.2 Multiplication par boutures/boutures ligneuses					Ils énumèrent des exemples d'espèces et de variétés qui peuvent être multipliées par boutures/boutures ligneuses.	<b>C1</b> P V F



## Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

Objectif évaluateur	Entreprise	Tax	CIE	Tax	Ecole	Tax
1.10.6.3 Soins de la multiplication	Ils soignent les boutures/boutures ligneuses selon les besoins des plantes et les directives de l'entreprise.	<b>C3</b> P V F			Ils décrivent les facteurs et les mesures essentielles qui favorisent la réussite de l'enracinement.	<b>C2</b> P V F

## 2 Compétences méthodologiques

Compétence	2.1	Compétences méthodologiques
	2.1.1	<b>Techniques de travail et résolution de problèmes</b>
		<p>Dans un établissement horticole ou une entreprise de paysagisme et de création de jardins, il est important de travailler de manière organisée et soignée, de fixer des priorités et de mettre en place des processus de manière systématique et rationnelle. Afin de s'acquitter des tâches professionnelles, les horticultrices et horticulteurs CFC mettent en œuvre de manière ciblée les méthodes de travail et les moyens auxiliaires appropriés. Ils travaillent en suivant des objectifs et de manière efficace. En outre, ils évaluent et optimisent constamment leur façon de procéder.</p>
	2.1.2	<b>Sécurité au travail et protection de la santé</b>
		<p>Lors de l'utilisation de machines, de matériaux et de moyens auxiliaires, des dangers peuvent survenir à tout moment et mettre l'homme et l'environnement en péril.</p> <p>Dans leur travail quotidien, ils sont conscients des risques liés à l'utilisation de machines, de matériaux et de moyens auxiliaires et mettent en œuvre de manière conséquente et préventive les moyens de protection appropriés pour leur propre personne ainsi que pour leur entourage. A cet égard, ils se tiennent aux bases légales (LAA) et aux directives et recommandations de la CFST et de la SUVA.</p>
	2.1.3	<b>Comportement écologique</b>
		<p>Les horticultrices et horticulteurs CFC travaillent étroitement avec la nature et l'environnement et sont conscients des incidences d'un comportement nuisible à l'environnement. Ils se tiennent aux prescriptions en vigueur en connaissance de cause et protègent ainsi durablement l'environnement. Ils agissent en respectant l'environnement et utilisent parcimonieusement et de manière ciblée les moyens auxiliaires.</p>
	2.1.4	<b>Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus</b>
		<p>Les processus se déroulant dans l'entreprise ne peuvent pas être considérés isolément. Les horticultrices et horticulteurs CFC maîtrisent et utilisent des méthodes leur permettant de percevoir leurs tâches en relation avec d'autres activités de l'entreprise et de tenir compte des dépendances qui en découlent. Ils sont conscients des répercussions de leurs tâches sur les étapes suivantes et sur le succès de l'entreprise et agissent en conséquence.</p>
	2.1.5	<b>Approche et action dans une optique économique</b>
		<p>Il est indispensable d'agir dans une optique économique pour assurer la survie d'une entreprise. Les horticultrices et horticulteurs CFC en sont conscients.</p> <p>Ils accomplissent leurs tâches de manière expéditive et manipulent consciencieusement les plantes, les matériaux, les outils, les machines et les installations d'entreprise.</p>
	2.1.6	<b>Conseil et comportement de vente axés sur les besoins</b>
		<p>Les besoins des clients varient et ils désirent des conseils professionnels. Les horticultrices et horticulteurs CFC sont conscients du fait que le choix d'un produit ou d'une prestation dépend dans une large mesure du conseil et de leur attitude personnelle. Ils font appel aux méthodes de conseil et de vente à la satisfaction des clients et dans l'intérêt de l'entreprise.</p>

### 3 Compétences sociales et personnelles

Compétence	3.1	Compétences sociales et personnelles
	3.1.1	<b>Comportement indépendant et responsable</b>
		<p>Le travail dans les établissements horticoles ou les entreprises de paysagisme et de création de jardins requiert une grande indépendance et un comportement responsable. Les horticultrices et horticulteurs CFC sont solidairement responsables des processus de l'entreprise et sont disposés à assumer des décisions prises sous leur propre responsabilité et à agir consciencieusement.</p> <p>Ils soutiennent les processus d'entreprise et prennent des décisions sous leur propre responsabilité et agissent consciencieusement.</p>
	3.1.2	<b>Capacité à communiquer et savoir-vivre</b>
		<p>Les contacts avec d'autres personnes nécessitent d'adapter son comportement et de faire preuve de savoir-vivre. Les horticultrices et horticulteurs CFC soignent les contacts avec les personnes et représentent leur entreprise dans ce sens. Ils adaptent leur langage et leur comportement à la situation et au besoin de leurs interlocutrices et interlocuteurs et ils sont ponctuels, objectifs et dignes de confiance.</p>
	3.1.3	<b>Soin</b>
		<p>La manipulation des plantes, des matériaux, des machines et des outils est exigeante. Les horticultrices et horticulteurs CFC effectuent leur travail consciencieusement et de manière compétente en suivant les directives de l'entreprise.</p> <p>Ils manipulent soigneusement les plantes, les matériaux, les machines, les outils et les installations qui leurs sont confiés.</p>
	3.1.4	<b>Apprentissage tout au long de la vie</b>
		<p>Dans le domaine de la production et du paysagisme, il est très important d'apprendre tout au long de la vie. Il est nécessaire de s'adapter aux changements rapides des exigences ou des situations. Les horticultrices et horticulteurs CFC sont disposés à acquérir en permanence de nouvelles connaissances et de nouvelles aptitudes.</p> <p>Ils se distinguent par un esprit d'ouverture à l'égard des innovations et des tendances et les intègrent de manière conséquente dans leur travail.</p>
	3.1.5	<b>Résistance au stress et capacité d'adaptation</b>
		<p>L'accomplissement des différentes tâches dans le quotidien des horticultrices et horticulteurs CFC est lié à des contraintes tant physiques qu'intellectuelles.</p> <p>Ils sont capables de faire face aux contraintes en appréhendant les tâches qui leur incombent de manière calme et réfléchie et adaptent leur comportement à chaque situation.</p>

## Niveaux de taxonomie

Chaque objectif évaluateur possède un identifiant sous forme de degré taxonomique (DT). On distingue six degrés de compétence (de C1 à C6). Cette attribution exprime le degré d'exigence cognitive de chaque objectif évaluateur respectif.

Voici leur signification:

<b>C1 Connaissance</b>
<b>Les horticultrices et les horticulteurs CFC reproduisent des informations et les utilisent dans des situations similaires. Exemple: Ils énumèrent les mesures et les critères de la promotion des ventes, des ventes complémentaires et de la fidélisation des clients. (1.1.1.2)</b>
<b>C2 Comprendre</b>
<b>Les horticultrices et les horticulteurs CFC sont non seulement capables de répéter des informations, mais sont également capables de les expliquer en utilisant leurs propres termes Exemple: Ils décrivent les mesures de prévention des accidents et les dispositifs de protection des installations de l'entreprise. (1.3.2.2)</b>
<b>C3 Appliquer</b>
<b>Les horticultrices et les horticulteurs CFC utilisent les informations sur des situations dans différents contextes. Exemple: Ils calculent les quantités nécessaires d'engrais en rapport avec une surface ou un volume. (1.5.1.4)</b>
<b>C4 Analyse</b>
<b>Les horticultrices et les horticulteurs CFC décomposent une situation en éléments isolés, relèvent les rapports entre ces éléments et décèlent des caractéristiques structurelles. Exemple: Ils déterminent les maladies, ravageurs, auxiliaires/insectes utiles et dégâts physiologiques les plus courants des plantes. (1.5.2.1)</b>
<b>C5 Synthèse</b>
<b>Les horticultrices et les horticulteurs CFC combinent les différents éléments d'une situation et les assemblent en un tout. Exemple: Ils établissent des plans de plantation simples en considérant les règles de couleurs et de contrastes ainsi que les exigences des plantes et les règles de l'aménagement. (1.6.2.4)</b>
<b>C6 Evaluation</b>
<b>Les horticultrices et les horticulteurs CFC se réfèrent à des informations et situations et les évaluent selon des critères déterminés. Exemple: Ils effectuent les mesures de soins durant la phase de reprise des plantes. (1.4.5.4)</b>

## Partie B Tableau des leçons, école professionnelle

			1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>				3 <sup>e</sup> année				<i>Total pour toutes les années</i>			
<i>Domaines d'enseignement</i>			Tous	P	V	F	PA	P	V	F	PA	P	V	F	PA
<b>Enseignement des connaissances professionnelles</b>															
Connaissances professionnelles générales	1.1	Conseil et vente	10	10	10	10		10	10	30	10	30	30	50	20
	1.2	Livraison et prestations de service		10	10	10	10			30		10	10	40	10
	1.3	Travaux d'entretien dans l'entreprise	20									20	20	20	20
	1.4	Travaux de plantation et de semis	60							10	10	60	60	70	70
	1.5	Nutrition et protection des plantes	30	40	40	40	30	20	20	20	20	90	90	90	80
Connaissances professionnelles étendues	1.6	Connaissances et utilisation des plantes	110	130	130	130	100	110	110	70	80	350	350	310	290
Connaissances professionnelles générales	1.7	Entretien de jardins et d'espaces verts					20				20				40
	1.8	Aménagement de jardins et d'espaces verts					70				90				160
	1.9	Production de plantes		20	20	20		70	40	70		90	60	90	
	1.10	Multiplication de plantes		20	20	20		20	50			40	70	20	
<b>Total de l'enseignement des connaissances professionnelles</b>			<b>230</b>	<b>230</b>	<b>230</b>	<b>230</b>	<b>230</b>	<b>230</b>	<b>230</b>	<b>230</b>	<b>230</b>	<b>690</b>	<b>690</b>	<b>690</b>	<b>690</b>
<b>Enseignement de la culture générale</b>			<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>360</b>	<b>360</b>	<b>360</b>	<b>360</b>
<b>Sport</b>			<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>
<b>Total des leçons</b>			<b>390</b>	<b>390</b>	<b>390</b>	<b>390</b>	<b>390</b>	<b>390</b>	<b>390</b>	<b>390</b>	<b>390</b>	<b>1170</b>	<b>1170</b>	<b>1170</b>	<b>1170</b>

1<sup>re</sup> année cours bloc écologie 30 leçons (Objectifs généraux 1.1 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.6)

2<sup>e</sup> année cours bloc utilisation des plantes 30 leçons: thème connaissances et utilisation des plantes (Objectifs généraux 1.1 / 1.2 / 1.5 / 1.6 / 1.7 / 1.8)

3<sup>e</sup> année cours bloc thème spécial selon l'option 30 leçons (Objectifs généraux 1.1 / 1.2 / 1.4 / 1.5 / 1.6 / 1.7 / 1.8 / 1.9 / 1.10)

} selon l'orientation

Une note sera attribuée par semestre pour les connaissances professionnelles générales et une pour les connaissances professionnelles étendues.

## Partie C Organisation, répartition et durée des cours interentreprises

---

### 1. But

Les cours interentreprises (CIE) complètent la formation de la pratique professionnelle et la formation scolaire. Ces cours sont obligatoires pour toutes les personnes en formation.

### 2. Organes responsables

La responsabilité des cours interentreprises est confiée à JardinSuisse.

### 3. Organes

Les organes des cours sont :

- a. la commission de surveillance
- b. les commissions des cours
- c. les centres CI ou les autres lieux de formation comparables

Les commissions se constituent elles-mêmes et se dotent d'un règlement d'organisation. Au moins une déléguée ou un délégué du canton doit pouvoir siéger aux commissions des cours.

### 4. Convocation

Les prestataires de cours édictent des convocations personnelles, d'entente avec les autorités cantonales responsables. Lesdites convocations sont envoyées aux entreprises de formation, à l'attention des personnes en formation.

Au cas où une personne en formation ne peut pas participer aux cours interentreprises pour des raisons indépendantes de sa volonté (maladie ou accident certifié par un médecin), la formatrice / le formateur doit communiquer, sans délai et par écrit, la raison de l'absence au prestataire du cours à l'attention de l'autorité cantonale. Les cours interentreprises manqués doivent être rattrapés par la personne en formation.

## 5. Durée, période et contenus

5.1. La durée des cours interentreprises est la suivante:

28 jours pour l'orientation **paysagisme**<sup>1</sup>

- au cours de la première année de formation 12 jours à 8 heures cours 1a, 1b et 1c
- au cours de la deuxième année de formation 13 jours à 8 heures cours 2a, 2b, 2c et 2d
- au cours du cinquième semestre 3 jours à 8 heures cours 3

19 jours pour l'orientation **pépinière**<sup>2</sup>

- au cours de la première année de formation 6 jours à 8 heures cours 1a, 1b et 1c
- au cours de la deuxième année de formation 10 jours à 8 heures cours 2a, 2b, 2c et 2d
- au cours du cinquième semestre 3 jours à 8 heures cours 3

19 jours pour l'orientation **plantes vivaces**<sup>3</sup>

- au cours de la première année de formation 5 jours à 8 heures cours 1a, 1b et 1c
- au cours de la deuxième année de formation 11 jours à 8 heures cours 2a, 2b, 2c, 2d et 2e
- au cours du cinquième semestre 3 jours à 8 heures cours 3

17 jours pour l'orientation **floriculture**

- au cours de la première année de formation 6 jours à 8 heures cours 1a, 1b et 1c
- au cours de la deuxième année de formation 8 jours à 8 heures cours 2a, 2b, 2c, 2d et 2e
- au cours du cinquième semestre 3 jours à 8 heures cours 3

5.2. Les cours interentreprises portent sur les contenus suivants:

### Orientation paysagisme

Cours	Thèmes principaux	Contenus	Objectifs particuliers
1 a évalué 4 jours	Machines et moteurs (introduction) Prévention des accidents Entretien de l'entreprise Travaux de taille et de plantation	- Surveiller les installations et appareils d'entreprise - Effectuer les travaux de maintenance - Préparer les surfaces de plantation et de semis - Planter les végétaux - Entretenir les plantes et les surfaces plantées - Entretenir les surfaces en dur - Tailler les plantes	1.3.1 1.3.2 1.4.1 1.4.2 1.4.5 1.7.2 1.7.4

<sup>1</sup> Version du: 26.06.2018

<sup>2</sup> Version du: 04.12.2015

<sup>3</sup> Version du: 26.06.2018

Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

Cours	Themes principaux	Contenus	Objectifs particuliers
1 b évalué 4 jours	Travaux de taille aux arbres fruitiers, arbustes à baies et arbustes d'ornement Sécurité et prévention des accidents	- Tailler les plantes	1.7.4
1 c évalué 4 jours	Travaux de plantation et d'ensemencement Entretien des surfaces engazonnées et les prairies Nutrition et protection des plantes	- Préparer les surfaces de plantation et de semis - Planter les végétaux - Aménager les gazons et les prairies - Préparer les récipients pour la plantation - Entretenir les plantes et les surfaces plantées - Nourrir les plantes - Protéger les plantes - Réguler les herbes indésirables - Entretenir les surfaces engazonnées et les prairies	1.4.1 1.4.2 1.4.3 1.4.4 1.4.5 1.5.1 1.5.2 1.5.3 1.7.1
2 a évalué 4 jours	Arpentage (introduction) Revêtement en pierres artificielles Escaliers	- Mesures de protection et protection de la santé - Jalonner et mesurer - Poser des revêtements et des bordures - Construire des escaliers	1.8.1 1.8.2 1.8.5 1.8.6
2 b 2 jours	Conseil et vente Utilisation des plantes Protection des plantes	- Conseiller la clientèle - Saisir les commandes - Rédiger les rapports et les bulletins de livraison - Protéger les plantes - Utiliser les plantes	1.1.1 1.1.2 1.1.4 1.5.2 1.6.2
2 c évalué 4 jours	Arpentage (approfondissement) Revêtements en pierres naturelles Murs	- Mesures de protection et protection de la santé - Jalonner et mesurer - Poser des revêtements et des bordures - Construire des murs	1.8.1 1.8.2 1.8.5 1.8.6
2 d <sup>4</sup> 3 jours	Cours de conducteur d'engins de chantier	- Travaux de terrassement (Utilisation de divers engins pour l'excavation, le transport, la mise en place et le compactage de matériaux); cours avec examen final	1.8.3
3 évalué 3 jours	Arpentage (approfondissement) Bordures et garnitures de délimitation	- Jalonner et mesurer - Poser des revêtements et des bordures	1.8.2 1.8.5



**Orientation pépinière**

Cours	Thèmes principaux	Contenus	Objectifs particuliers
1 a 2 jours	Installations et appareils de l'entreprise (introduction) Machines et moteurs (introduction) Prévention des accidents et mesures de protection	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveiller les installations et les appareils de l'entreprise</li> <li>- Effectuer les travaux d'entretien</li> <li>- Protéger les plantes</li> <li>- Arracher les plantes</li> <li>- Gérer le déroulement des cultures</li> </ul>	1.3.1 1.3.2 1.5.2 1.9.1 1.9.4
1 b évalué 3 jours	Travaux de culture et multiplication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer les surfaces de plantation et de semis</li> <li>- Planter les végétaux</li> <li>- Préparer les récipients pour la plantation</li> <li>- Former les plantes</li> <li>- Effectuer les travaux d'empotage</li> <li>- Greffer des plantes</li> <li>- Multiplier des plantes par boutures/boutures ligneuses</li> </ul>	1.4.1 1.4.2 1.4.4 1.9.2 1.9.5 1.10.4 1.10.6
1 c 1 jour	Travaux de culture et multiplication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien des plantes et les surfaces plantées</li> <li>- Multiplier des plantes par boutures/boutures ligneuses</li> <li>- Préparer les rameaux greffons</li> </ul>	1.4.5 1.10.6 1.10.4
2 a 2 jours <sup>5</sup>	Conseil et vente (introduction) Présenter et soigner l'assortiment Préparer les marchandises pour la livraison	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller la clientèle</li> <li>- Saisir les commandes</li> <li>- Vendre des marchandises et des prestations de service</li> <li>- Rédiger les rapports et les bulletins de livraison</li> <li>- Encaisser</li> <li>- Présenter et soigner l'assortiment</li> <li>- Livrer les marchandises</li> </ul>	1.1.1 1.1.2 1.1.3 1.1.4 1.1.5 1.1.6 1.2.1
2 b 4 jours	Formation de cariste	- Utiliser et entretenir des chariots élévateurs selon les prescriptions de la SUVA; cours avec examen final	1.2.1

Cours	Thèmes principaux	Contenus	Objectifs particuliers
2 c 1 jour	Installations et appareils de l'entreprise (approfondissement) Machines et moteurs (approfondissement) Prévention des accidents et mesures de protection	- Surveiller des installations et les appareils de l'entreprise - Effectuer les travaux d'entretien  - Protéger les plantes - Réguler les herbes indésirables - Gérer le déroulement des cultures	1.3.1 1.3.2  1.5.2 1.5.3 1.9.4
2 d évalué 3 jours	Nutrition et protection des plantes Prévention des accidents et mesures de protection	- Nourrir les plantes - Protéger les plantes	1.5.1 1.5.2
3 évalué 3 jours <sup>6</sup>	Conseil et vente (approfondissement)	- Conseiller la clientèle - Saisir les commandes - Vendre les marchandises et les prestations de service - Rédiger les rapports et les bulletins de livraison - Encaisser - Présenter et soigner l'assortiment	1.1.1 1.1.2 1.1.3 1.1.4 1.1.5 1.1.6

### Orientation plantes vivaces

Cours	Thèmes principaux	Contenus	Objectifs particuliers
1 a évalué 3 jours	Installations et appareils de l'entreprise (introduction) Machines et moteurs (introduction) Prévention des accidents et mesures de protection Gérer le déroulement des cultures	- Surveiller les installations et les appareils de l'entreprise - Effectuer les travaux d'entretien - Mesures de protection personnelle - Installations d'arrosage	1.3.1 1.3.2 1.5.2 1.9.4
1 b 1 jour	Travaux de culture partie 1	- Multiplier des plantes par voie générative - Multiplier des plantes par boutures	1.10.1 1.10.5

Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

Cours	Thèmes principaux	Contenus	Objectifs particuliers
1 c 1 jour	Entretien du sol Cultiver des pieds-mères	- Préparer les surfaces de plantation et de semis - Planter des végétaux - Cultiver les pieds-mères	1.4.1 1.4.2 1.10.2
2 a 2 jours	Conseil et vente (introduction) Présenter l'assortiment Préparer les marchandises pour la livraison	- Conseiller la clientèle - Saisir les commandes - Vendre les marchandises et les prestations de service - Rédiger les rapports et les bulletins de livraison - Encaisser - Présenter et soigner l'assortiment - Livrer les marchandises - Préparer les récipients pour la plantation	1.1.1 1.1.2 1.1.3 1.1.4 1.1.5 1.1.6 1.2.1 1.4.4
2 b 1 jour	Travaux de culture partie 2	- Entretenir les plantes et les surfaces plantées - Planter les végétaux - Cultiver les plantes - Multiplier des plantes par division - Multiplier des plantes par boutures/boutures ligneuses	1.4.5 1.4.2 1.9.3 1.10.3 1.10.6
2 c 1 jour	Machines et moteurs (approfondissement) Installations et appareils de l'entreprise (approfondissement) Travaux de culture partie 3	- Surveiller les installations et les appareils de l'entreprise - Effectuer les travaux d'entretien - Gérer le déroulement des cultures - Effectuer les travaux d'emportage	1.3.1 1.3.2 1.9.4 1.9.5
2 d évalué 3 jours	Nutrition et protection des plantes Prévention des accidents et mesures de protection	- Nourrir les plantes - Protéger les plantes - Réguler les herbes indésirables	1.5.1 1.5.2 1.5.3
2 e <sup>7</sup> 4 jours	Formation de cariste	- Utiliser et entretenir des chariots élévateurs selon les prescriptions de la SUVA; cours avec examen final	1.2.1
3 évalué 3 jours	Conseil et vente (approfondissement)	- Conseiller la clientèle - Saisir les commandes - Vendre les marchandises et les prestations de service - Rédiger les rapports et les bulletins de livraison - Encaisser - Présenter et soigner l'assortiment	1.1.1 1.1.2 1.1.3 1.1.4 1.1.5 1.1.6

**Orientation floriculture**

Cours	Thèmes principaux	Contenus	Objectifs particuliers
<b>1 a</b> évalué 3 jours	Installations et appareils de l'entreprise (introduction) Machines et moteurs (introduction) Prévention des accidents et mesures de protection	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveiller les installations et les appareils de l'entreprise</li> <li>- Effectuer les travaux d'entretien</li> <li>- Protéger les plantes</li> </ul>	1.3.1 1.3.2 1.5.2
<b>1 b</b> 1 jour	Travaux de culture (introduction)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer les surfaces de plantation et de semis</li> <li>- Planter les végétaux</li> <li>- Entretenir les plantes et les surfaces plantées</li> <li>- Multiplier des plantes par voie générative</li> <li>- Multiplier des plantes par boutures/boutures ligneuses</li> </ul>	1.4.1 1.4.2 1.4.5 1.10.1 1.10.6
<b>1 c</b> 2 jours	Conseil et vente (introduction) Présenter l'assortiment Préparer les marchandises pour la livraison	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller la clientèle</li> <li>- Saisir les commandes</li> <li>- Vendre les marchandises et les prestations de service</li> <li>- Rédiger les rapports et les bulletins de livraison</li> <li>- Encaisser</li> <li>- Présenter et soigner l'assortiment</li> <li>- Livrer les marchandises</li> </ul>	1.1.1 1.1.2 1.1.3 1.1.4 1.1.5 1.1.6 1.2.1
<b>2 a</b> 2 jours	Planter et entretenir des récipients Utilisation des plantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir les prestations de service</li> <li>- Préparer les récipients pour la plantation</li> <li>- Utiliser les plantes</li> </ul>	1.2.2 1.4.4 1.6.2
<b>2 b</b> 1 jour	Travaux de culture (approfondissement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer les surfaces de plantation et de semis</li> <li>- Planter les végétaux</li> <li>- Entretenir les plantes et les surfaces plantées</li> </ul>	1.4.1 1.4.2 1.4.5
<b>2 c</b> 1 jour	Machines et moteurs (approfondissement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer les surfaces de plantation et de semis</li> <li>- Effectuer les travaux d'emportage</li> </ul>	1.4.1 1.9.5

Cours	Thèmes principaux	Contenus	Objectifs particuliers
2 d 1 jour	Installations et appareils de l'entreprise (approfondissement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveiller les installations et les appareils de l'entreprise</li> <li>- Effectuer les travaux d'entretien</li> <li>- Gérer le déroulement des cultures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1.3.1</li> <li>1.3.2</li> <li>1.9.4</li> </ul>
2 e évalué 3 jours	Nutrition et protection des plantes Prévention des accidents et mesures de protection	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer les surfaces de plantation et de semis</li> <li>- Nourrir les plantes</li> <li>- Protéger les plantes</li> <li>- Réguler les herbes indésirables</li> <li>- Gérer le déroulement des cultures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1.4.1</li> <li>1.5.1</li> <li>1.5.2</li> <li>1.5.3</li> <li>1.9.4</li> </ul>
3 évalué 3 jours	Conseil et vente (approfondissement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller la clientèle</li> <li>- Saisir les commandes</li> <li>- Vendre les marchandises et les prestations de service</li> <li>- Rédiger les rapports et les bulletins de livraison</li> <li>- Encaisser</li> <li>- Présenter et soigner l'assortiment</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1.1.1</li> <li>1.1.2</li> <li>1.1.3</li> <li>1.1.4</li> <li>1.1.5</li> <li>1.1.6</li> </ul>

5.3. Les autorités cantonales compétentes ont accès aux cours en tout temps.

## 6. Evaluation

Pour l'orientation paysagisme, 6 cours au total seront évalués (voir 5.2).

Pour l'orientation pépinière, 3 cours au total seront évalués (voir 5.2).

Pour l'orientation plantes vivaces, 3 cours au total seront évalués (voir 5.2).

Pour l'orientation floriculture, 3 cours au total seront évalués (voir 5.2).

La procédure est définie dans le guide concernant les cours interentreprises.

## **Partie D      Procédure de qualification**

### **Orientation paysagisme**

---

#### **1. Organisation**

L'organisation des examens est du ressort des autorités cantonales compétentes.

La procédure de qualification est réalisée dans l'entreprise formatrice, dans un autre établissement adapté, dans un centre de formation ou dans une école professionnelle. Un lieu de travail et les installations nécessaires sont mis à la disposition, dans un état irréprochable, des personnes en formation.

La convocation aux examens, qui a lieu au 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> semestre, précise quels matériaux, équipements et vêtements les personnes en formation doivent apporter.

Le responsable de formation est dans l'obligation de mettre durant la partie de procédure de qualification qui se déroule dans l'entreprise formatrice, intégralement et sans interruption, les matériaux, les équipements et les installations nécessaires à disposition de la personne en formation.

#### **2. Domaines de qualification**

##### **2.1. Travail pratique (TPP)**

La personne en formation doit démontrer dans le cadre d'un travail pratique prescrit (TPP) qu'elle est à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation. L'office cantonal compétent fixe le lieu et la période d'examen. Le TPP s'étend sur un total de 14.5 heures<sup>8</sup>. Le dossier de formation et les documents relatifs aux cours interentreprises peuvent être utilisés comme aides.

Les compétences professionnelles, méthodologiques ainsi que sociales et personnelles seront examinées, durant cette partie de qualification, dans les objectifs généraux suivants:

- 1.1 Conseil et vente
- 1.2 Livraison et prestation de service
- 1.3 Travaux d'entretien dans l'entreprise
- 1.4 Travaux de plantation et de semis
- 1.5 Nutrition et protection des plantes
- 1.6 Connaissances et utilisation des plantes
- 1.7 Entretien de jardins et d'espaces verts
- 1.8 Aménagement de jardins et d'espaces verts

---

<sup>8</sup> Version du: 04.12.2015

## **2.2 Connaissances professionnelles générales**

Les objectifs évaluateurs scolaires dans ce domaine de qualification sont testés durant 3 heures. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Si un examen oral est organisé, il dure 30 minutes au maximum. Le domaine de qualification comprend:

- 1.1 Conseil et vente
- 1.2 Livraison et prestation de service
- 1.3 Travaux d'entretien dans l'entreprise
- 1.4 Travaux de plantation et de semis
- 1.5 Nutrition et protection des plantes
- 1.7 Entretien de jardins et d'espaces verts
- 1.8 Aménagement de jardins et d'espaces verts

## **2.3 Connaissances professionnelles étendues**

Les objectifs évaluateurs scolaires dans ce domaine de qualification sont testés durant 3 heures. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Si un examen oral est organisé, il dure 30 minutes au maximum. Le domaine de qualification comprend:

- 1.6 Connaissances et utilisation des plantes

## **2.4 Culture générale**

L'examen final dans le domaine de qualification de la culture générale est régi par l'ordonnance de l'OFFT concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

### 3. Notes d'expérience

La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes concernant:

- a. l'enseignement des connaissances professionnelles (compte triple)  
(6 notes de semestre de connaissances professionnelles générales et 6 notes de semestre de connaissances professionnelles étendues)
- b. les cours interentreprises (compte simple)  
(6 notes issues des cours 1a, b, et c; 2a, c et 3)

La note de l'enseignement des connaissances professionnelles résulte de la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes correspondantes des bulletins semestriels.

La note des cours interentreprises correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes des contrôles de compétence.

### 4. Evaluation des prestations

Les prestations des personnes en formation dans la phase finale de la procédure de qualification sont évaluées avec des notes de 6 à 1. Des demi-notes intermédiaires sont autorisées. Les notes de chaque domaine de la procédure de qualification, composées à l'aide des notes des positions individuelles, sont arrondies à une décimale pour la moyenne.

La note globale, les notes de chaque domaine de qualification de l'examen final, ainsi que la note d'expérience et l'orientation choisie sont indiquées sur le bulletin de notes.

#### Echelle d'évaluation

Note	Qualification de la prestation
6	très bien
5	bien
4	satisfaisant
3	faible
2	très faible
1	non exécuté



## 5. Conditions de réussite et pondération des notes

La procédure de qualification est réussie lorsque

- le domaine de qualification TPP est évalué avec une note supérieure ou égale à 4; et
- le domaine de qualification des connaissances professionnelles étendues est évalué avec une note supérieure ou égale à 4; et
- la note globale est supérieure ou égale à 4.

La note globale correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes pondérées des domaines de qualification de l'examen final ainsi que de la note d'expérience pondérée.

La pondération est fixée comme suit:

- a. TPP 30%
- b. connaissances professionnelles générales: 15%
- c. connaissances professionnelles étendues : 15%
- d. culture générale: 20%
- e. note d'expérience: 20%  
(la note d'expérience de l'enseignement des connaissances professionnelles compte triple, la note d'expérience des cours interentreprises compte simple)

## Orientation pépinière

---

### 1. Organisation

L'organisation des examens est du ressort des autorités cantonales compétentes.

La procédure de qualification est réalisée dans l'entreprise formatrice, dans un autre établissement adapté, dans un centre de formation ou dans une école professionnelle. Un lieu de travail et les installations nécessaires sont mis à la disposition, dans un état irréprochable, des personnes en formation.

La convocation aux examens, qui a lieu au 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> semestre, précise quels matériaux, équipements et vêtements les personnes en formation doivent apporter.

Le responsable de formation est dans l'obligation de mettre durant la partie de procédure de qualification qui se déroule dans l'entreprise formatrice, intégralement et sans interruption, les matériaux, les équipements et les installations nécessaires à disposition de la personne en formation.

### 2. Domaines de qualification

#### 2.1. Travail pratique (TPP)

La personne en formation doit démontrer dans le cadre d'un travail pratique prescrit qu'elle est à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation. L'office cantonal compétent fixe le lieu et la période d'examen. Le TPP s'étend sur un total de 11.5 heures<sup>9</sup>. Le dossier de formation et les documents relatifs aux cours interentreprises peuvent être utilisés comme aides.

Les compétences professionnelles, méthodologiques ainsi que sociales et personnelles seront examinées, durant cette partie de qualification, dans les objectifs généraux suivants:

- 1.1 Conseil et vente
- 1.2 Livraison et prestation de service
- 1.3 Travaux d'entretien dans l'entreprise
- 1.4 Travaux de plantation et de semis
- 1.5 Nutrition et protection des plantes
- 1.6 Connaissances et utilisation des plantes
- 1.9 Production de plantes
- 1.10 Multiplication de plantes

---

<sup>9</sup> Version du: 04.12.2015

## **2.2 Connaissances professionnelles générales**

Les objectifs évaluateurs scolaires dans ce domaine de qualification sont testés durant 3 heures. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Si un examen oral est organisé, il dure 30 minutes au maximum. Le domaine de qualification comprend:

- 1.1 Conseil et vente
- 1.2 Livraison et prestation de service
- 1.3 Travaux d'entretien dans l'entreprise
- 1.4 Travaux de plantation et de semis
- 1.5 Nutrition et protection des plantes
- 1.9 Production de plantes
- 1.10 Multiplication de plantes

## **2.3 Connaissances professionnelles étendues**

Les objectifs évaluateurs scolaires dans ce domaine de qualification sont testés durant 4 heures. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Si un examen oral est organisé, il dure 30 minutes au maximum. Le domaine de qualification comprend:

- 1.6 Connaissances et utilisation des plantes

## **2.4 Culture générale**

L'examen final dans ce domaine de qualification est régi par l'ordonnance de l'OFFT concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

## **3. Notes d'expérience**

La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes concernant:

- a. l'enseignement des connaissances professionnelles (compte triple)  
(6 notes de semestre de connaissances professionnelles générales et 6 notes de semestre de connaissances professionnelles étendues)
- b. les cours interentreprises (compte simple)  
(3 notes issues des cours 1b, 2d et 3)<sup>10</sup>

La note de l'enseignement des connaissances professionnelles résulte de la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes correspondantes des bulletins semestriels.

La note des cours interentreprises correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes des contrôles de compétence.

#### 4. Evaluation des prestations

Les prestations des personnes en formation dans la phase finale de la procédure de qualification sont évaluées avec des notes de 6 à 1. Des demi-notes intermédiaires sont autorisées. Les notes de chaque domaine de la procédure de qualification, composées à l'aide des notes des positions individuelles, sont arrondies à une décimale pour la moyenne.

La note globale, les notes de chaque domaine de qualification de l'examen final, ainsi que la note d'expérience et l'orientation choisie sont indiquées sur le bulletin de notes.

##### Echelle d'évaluation

Note	Qualification de la prestation
6	très bien
5	bien
4	satisfaisant
3	faible
2	très faible
1	non exécuté

#### 5. Conditions de réussite et pondération des notes

La procédure de qualification est réussie lorsque

- le domaine de qualification TPP est évalué avec une note supérieure ou égale à 4; et
- le domaine de qualification des connaissances professionnelles étendues est évalué avec une note supérieure ou égale à 4; et
- la note globale est supérieure ou égale à 4.

La note globale correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes pondérées des domaines de qualification de l'examen final ainsi que de la note d'expérience pondérée.

La pondération est fixée comme suit:

- TPP: 30%
- connaissances professionnelles générales: 15%
- connaissances professionnelles étendues : 15%
- culture générale: 20%
- note d'expérience: 20%

(la note d'expérience de l'enseignement des connaissances professionnelles compte triple, la note d'expérience des cours interentreprises compte simple)

## **Orientation plantes vivaces**

---

### **1. Organisation**

L'organisation des examens est du ressort des autorités cantonales compétentes.

La procédure de qualification est réalisée dans l'entreprise formatrice, dans un autre établissement adapté, dans un centre de formation ou dans une école professionnelle. Un lieu de travail et les installations nécessaires sont mis à la disposition, dans un état irréprochable, des personnes en formation. La convocation aux examens, qui a lieu au 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> semestre, précise quels matériaux, équipements et vêtements les personnes en formation doivent apporter.

Le responsable de formation est dans l'obligation de mettre durant la partie de procédure de qualification qui se déroule dans l'entreprise formatrice, intégralement et sans interruption, les matériaux, les équipements et les installations nécessaires à disposition de la personne en formation.

### **2. Domaines de qualification**

#### **2.1. Travail pratique (TPP)**

La personne en formation doit démontrer dans le cadre d'un travail pratique prescrit qu'elle est à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation. L'office cantonal compétent fixe le lieu et la période d'examen. Le TPP s'étend sur un total de 10 heures<sup>11</sup>. Le dossier de formation et les documents relatifs aux cours interentreprises peuvent être utilisés comme aides.

Les compétences professionnelles, méthodologiques ainsi que sociales et personnelles seront examinées, durant cette partie de qualification, dans les objectifs généraux suivants:

- 1.1 Conseil et vente
- 1.2 Livraison et prestation de service
- 1.3 Travaux d'entretien dans l'entreprise
- 1.4 Travaux de plantation et de semis
- 1.5 Nutrition et protection des plantes
- 1.6 Connaissances et utilisation des plantes
- 1.9 Production de plantes
- 1.10 Multiplication de plantes

---

<sup>11</sup> Version du: 04.12.2015

## **2.2 Connaissances professionnelles générales**

Les objectifs évaluateurs scolaires dans ce domaine de qualification sont testés durant 3 heures. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Si un examen oral est organisé, il dure 30 minutes au maximum. Le domaine de qualification comprend:

- 1.1 Conseil et vente
- 1.2 Livraison et prestation de service
- 1.3 Travaux d'entretien dans l'entreprise
- 1.4 Travaux de plantation et de semis
- 1.5 Nutrition et protection des plantes
- 1.9 Production de plantes
- 1.10 Multiplication de plantes

## **2.3 Connaissances professionnelles étendues**

Les objectifs évaluateurs scolaires dans ce domaine de qualification sont testés durant 3 heures. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Si un examen oral est organisé, il dure 30 minutes au maximum. Le domaine de qualification comprend:

- 1.6 Connaissances et utilisation des plantes

## **2.4 Culture générale**

L'examen final dans ce domaine de qualification est régi par l'ordonnance de l'OFFT concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

## **3. Notes d'expérience**

La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes concernant:

- a. L'enseignement des connaissances professionnelles (compte triple)  
(6 notes de semestre de connaissances professionnelles générales et 6 notes de semestre de connaissances professionnelles étendues)
- b. Les cours interentreprises (compte simple)  
(3 notes issues des cours 1a, 2d, et 3)

La note de l'enseignement des connaissances professionnelles résulte de la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes correspondantes des bulletins semestriels.

La note des cours interentreprises correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes des contrôles de compétence.

#### 4. Evaluation des prestations

Les prestations des personnes en formation dans la phase finale de la procédure de qualification sont évaluées avec des notes de 6 à 1. Des demi-notes intermédiaires sont autorisées. Les notes de chaque domaine de la procédure de qualification, composées à l'aide des notes des positions individuelles, sont arrondies à une décimale pour la moyenne.

La note globale, les notes de chaque domaine de qualification de l'examen final, ainsi que la note d'expérience et l'orientation choisie sont indiquées sur le bulletin de notes.

##### Echelle d'évaluation

Note	Qualification de la prestation
6	très bien
5	bien
4	satisfaisant
3	faible
2	très faible
1	non exécuté

#### 5. Conditions de réussite et pondération des notes

La procédure de qualification est réussie lorsque

- le domaine de qualification TPP est évalué avec une note supérieure ou égale à 4; et
- le domaine de qualification des connaissances professionnelles étendues est évalué avec une note supérieure ou égale à 4; et
- la note globale est supérieure ou égale à 4.

La note globale correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes pondérées des domaines de qualification de l'examen final ainsi que de la note d'expérience pondérée.

La pondération est fixée comme suit:

- TPP: 30%
  - connaissances professionnelles générales: 15%
  - connaissances professionnelles étendues : 15%
  - culture générale: 20%
  - note d'expérience: 20%
- (la note d'expérience de l'enseignement des connaissances professionnelles compte triple, la note d'expérience des cours interentreprises compte simple)

## **Orientation floriculture**

---

### **1. Organisation**

L'organisation des examens est du ressort des autorités cantonales compétentes.

La procédure de qualification est réalisée dans l'entreprise formatrice, dans un autre établissement adapté, dans un centre de formation ou dans une école professionnelle. Un lieu de travail et les installations nécessaires sont mis à la disposition, dans un état irréprochable, des personnes en formation.

La convocation aux examens, qui a lieu au 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> semestre, précise quels matériaux, équipements et vêtements les personnes en formation doivent apporter.

Le responsable de formation est dans l'obligation de mettre durant la partie de procédure de qualification qui se déroule dans l'entreprise formatrice, intégralement et sans interruption, les matériaux, les équipements et les installations nécessaires à disposition de la personne en formation.

### **2. Domaines de qualification**

#### **2.1. Travail pratique (TPP)**

La personne en formation doit démontrer dans le cadre d'un travail pratique prescrit qu'elle est à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation. L'office cantonal compétent fixe le lieu et la période d'examen. Le TPP s'étend sur un total de 10 heures.<sup>12</sup> Le dossier de formation et les documents relatifs aux cours interentreprises peuvent être utilisés comme aides.

Les compétences professionnelles, méthodologiques ainsi que sociales et personnelles seront examinées, durant cette partie de qualification, dans les objectifs généraux suivants:

- 1.1 Conseil et vente
- 1.2 Livraison et prestation de service
- 1.3 Travaux d'entretien dans l'entreprise
- 1.4 Travaux de plantation et de semis
- 1.5 Nutrition et protection des plantes
- 1.6 Connaissances et utilisation des plantes
- 1.9 Production de plantes
- 1.10 Multiplication de plantes

---

<sup>12</sup> Version du: 04.12.2015



## **2.2 Connaissances professionnelles générales**

Les objectifs évaluateurs scolaires dans ce domaine de qualification sont testés durant 3 heures. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Si un examen oral est organisé, il dure 30 minutes au maximum. Le domaine de qualification comprend:

- 1.1 Conseil et vente
- 1.2 Livraison et prestation de service
- 1.3 Travaux d'entretien dans l'entreprise
- 1.4 Travaux de plantation et de semis
- 1.5 Nutrition et protection des plantes
- 1.9 Production de plantes
- 1.10 Multiplication de plantes

## **2.3 Connaissances professionnelles étendues**

Les objectifs évaluateurs scolaires dans ce domaine de qualification sont testés durant 3 heures. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Si un examen oral est organisé, il dure 30 minutes au maximum; Le domaine de qualification comprend:

- 1.6 Connaissances et utilisation des plantes

## **2.4 Culture générale**

L'examen final dans le domaine de qualification de la culture générale est régi par l'ordonnance de l'OFFT concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

## **3. Notes d'expérience**

La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes concernant:

- a. L'enseignement des connaissances professionnelles (compte triple)  
(6 notes de semestre de connaissances professionnelles générales et 6 notes de semestre de connaissances professionnelles étendues)
- b. Les cours interentreprises (compte simple)  
(3 notes issues des cours 1a, 2e et 3)

## Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

La note de l'enseignement des connaissances professionnelles résulte de la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes correspondantes des bulletins semestriels.

La note des cours interentreprises correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes des contrôles de compétence.

### 4. Evaluation des prestations

Les prestations des personnes en formation dans la phase finale de la procédure de qualification sont évaluées avec des notes de 6 à 1. Des demi-notes intermédiaires sont autorisées. Les notes de chaque domaine de la procédure de qualification, composées à l'aide des notes des positions individuelles, sont arrondies à une décimale pour la moyenne.

La note globale, les notes de chaque domaine de qualification de l'examen final, ainsi que la note d'expérience et l'orientation choisie sont indiquées sur le bulletin de notes.

#### Echelle d'évaluation

Note	Qualification de la prestation
6	très bien
5	bien
4	satisfaisant
3	faible
2	très faible
1	non exécuté

### 5. Conditions de réussite et pondération des notes

La procédure de qualification est réussie lorsque

- le domaine de qualification TPP est évalué avec une note supérieure ou égale à 4; et
- le domaine de qualification des connaissances professionnelles étendues est évalué avec une note supérieure ou égale à 4; et
- la note globale est supérieure ou égale à 4.

La note globale correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes pondérées des domaines de qualification de l'examen final ainsi que de la note d'expérience pondérée

## Plan de formation horticultrice ou horticulteur CFC

La pondération est fixée comme suit:

- a. TPP: 30%
- b. connaissances professionnelles générales: 15%
- c. connaissances professionnelles étendues : 15%
- d. culture générale: 20%
- e. note d'expérience: 20%  
(la note d'expérience de l'enseignement des connaissances professionnelles compte triple, la note d'expérience des cours interentreprises compte simple)

## **Partie E: Approbation et entrée en vigueur**

Le présent plan de formation entre en vigueur, avec l'approbation par l'OFFT, le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **JardinSuisse**

Le Président:

La Présidente du Conseil pour la formation professionnelle horticole:

Olivier Mark

Barbara Jenni

Le présent plan de formation sera approuvé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie conformément à l'article 10, alinéa 1 de l'ordonnance sur la formation initiale d'horticultrice ou d'horticulteur CFC du 31 octobre 2011.

### **Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie**

La directrice:

Prof. dr. Ursula Renold

## Partie F Modification dans le plan de formation

Le plan de formation a été adapté sur la base de modifications spécifiques. Voici les modifications apportées:

### Partie C Organisation, répartition et durée des cours interentreprises - pépinière

Le cours 2a, conseil et vente (introduction), sera réduit de 3 jours à 2 jours et ne sera plus évalué. Le cours 3, conseil et vente (approfondissement), sera prolongé de 2 jours à 3 jours et sera évalué.

### Partie D Procédure de qualification – durée de l'examen

Orientation paysagisme : La durée de l'examen du domaine de qualification travail pratique prescrit (TPP) est réduite de 16h. à 14.5h.

Orientation pépinière : La durée de l'examen du domaine de qualification travail pratique prescrit (TPP) est réduite de 12h. à 11.5h.

Orientation plantes vivaces: La durée de l'examen du domaine de qualification travail pratique prescrit (TPP) est réduite de 12h. à 10h.

Orientation floriculture: La durée de l'examen du domaine de qualification travail pratique prescrit (TPP) est réduite de 12h. à 10h.

### Entrée en vigueur

La modification du plan de formation du 04.12.2015 est valable pour toutes les personnes en formation. Elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Aarau, le 04.12.2015

### JardinSuisse

Le Président:

La Présidente du Conseil pour la formation professionnelle horticole:

Olivier Mark

Barbara Jenni

La modification du plan de formation sera approuvée par le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation.

Bern, le 04.12.2015

### Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

Jean-Pascal Lüthi

Chef de la division Formation professionnelle initiale et maturités

## Partie G: Modification dans le plan de formation

En raison de l'examen quinquennal de la formation professionnelle, le plan de formation a été adapté. Voici les modifications apportées:

### Partie A Compétences opérationnelles et objectifs de formation

L'objectif particulier 1.7.4 a été complété:

«Les horticultrices et horticulteurs CFC maîtrisent les différentes techniques de taille et les appliquent selon les buts d'utilisation des plantes. Ils utilisent les outils et les machines (**y compris les tronçonneuses**) dans les règles de l'art et se tiennent aux directives de sécurité».

Les objectifs évaluateurs 1.2.1.6 et 1.2.1.7 ont été complétés avec l'orientation plantes vivaces.

### Partie C Organisation, répartition et durée des cours interentreprises – Orientations paysagisme et plantes vivaces

#### Orientation paysagisme

Le cours 2d, conducteur d'engins de chantier, a été ajouté au plan de formation. Ce cours dure 3 jours et n'est pas évalué. Avec ce changement, le nombre de jours de cours interentreprises passe de 25 à 28.

#### Orientation plantes vivaces

Le cours 2e, cours d'engins élévateurs, a été ajouté au plan de formation. Ce cours dure 4 jours et n'est pas évalué. Avec ce changement, le nombre de jours de cours interentreprises passe de 15 à 19.

#### Dispositions transitoires

Les modifications du 26 juin 2018 du plan de formation s'appliquent aux personnes en formation qui ont commencé leur formation après le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### Entrée en vigueur

Le modification du 26 juin 2018 du plan de formation entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2018.

Aarau, le 26.06.2018

#### JardinSuisse

Le Président:

La Présidente du Conseil pour la formation professionnelle:

Olivier Mark

Barbara Jenni

Après examen de la modification du plan de formation le SEFRI donne son accord.

Berne, le 26.06.2018

#### Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation

Toni Messner

Chef de l'unité Formation professionnelle initiale

## Annexe

### Index des documents

Index des documents relatifs à la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et de leurs sources de référence pour la profession d'horticultrice ou d'horticulteur CFC.

Documents	Date	Source de référence	Adresses des sources de référence
<b>Ordonnance sur la formation professionnelle initiale horticultrice CFC / horticulteur CFC</b>	31 octobre 2011	électronique: Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT  Version imprimée Office fédéral des constructions et de la logistique	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI Einsteinstrasse 2 3003 Berne  <a href="http://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home.html">www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home.html</a>  Office fédéral des constructions et de la logistique, 3003 Berne <a href="http://www.bundespublikationen.admin.ch/fr">www.bundespublikationen.admin.ch/fr</a>
<b>Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale</b>	31 octobre 2011	JardinSuisse, Association suisse des entreprises horticoles	JardinSuisse Association suisse des entreprises horticoles Bahnhofstrasse 94 5000 Aarau  Tél: 044 388 53 00 Fax: 044 388 53 25 <a href="mailto:info@jardinsuisse.ch">info@jardinsuisse.ch</a> <a href="http://www.jardinsuisse.ch">www.jardinsuisse.ch</a>
<b>Plan d'enseignement standard pour l'entreprise formatrice</b>			
<b>Plan d'enseignement standard pour les cours interentreprises</b>			
<b>Plan d'enseignement standard pour l'école professionnelle</b>			
<b>Liste de plantes de la formation initiale</b>			
<b>Règlement-cadre concernant l'organisation des cours interentreprises</b>			
<b>Directives sur les cours interentreprises</b>			
<b>Directives sur la procédure de qualification</b>			
<b>Rapport de formation</b>			

Plan de formation hortultrice ou horticulteur CFC

<b>Directive relative au dossier de formation</b>			
<b>Sécurité au travail et protection de la santé dans la branche verte (solution par branche)</b>			
<b>Documents supplémentaires selon publication sur le site internet de JardinSuisse</b>			
<b>Formulaire de notation</b>		CSFO	CSFO/SDBB Maison des cantons Speichergasse 6 CP 583 3000 Berne 7 <a href="mailto:info@sdbb.ch">info@sdbb.ch</a> <a href="http://www.sdbb.ch">www.sdbb.ch</a>



## Annexe 2: Mesures d'accompagnement pour la sécurité au travail et la protection de la santé

Article 4 alinéa 1 ordonnance 5 sur la loi du travail du 28 septembre 2007 (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5; RS 822.115) interdit en général les travaux dangereux aux jeunes. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper les personnes en formation de plus de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux tels que définis à l'article 7 alinéa 3 ordonnance sur la formation des hortultrices CFC / horticulteurs CFC et à l'annexe I de la directive CFST 6508 sous réserve que les mesures d'accompagnement suivantes soient respectées par l'entreprise :

Exception de l'interdiction des travaux dangereux	
3a	<p>Travaux qui excèdent objectivement la capacité physique des jeunes. Le déplacement de charges, les postures pénibles et les mouvements défavorables en font partie</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manipulation manuelle de lourdes charges ou déplacement fréquent de charges</li> <li>2) Mouvements répétitifs de levage et port de charges</li> <li>3) Travaux d'une durée relativement longue et répétitifs, exécutés en position accroupie, inclinée ou en rotation</li> <li>4) Travaux d'une durée relativement longue et répétitifs, exécutés à hauteur d'épaule ou par-dessus</li> <li>5) Travaux d'une durée relativement longue et répétitifs, exécutés en partie à genoux ou en position accroupie ou couchée</li> </ol>
4 4c 4d 4e 4f 4i	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux exposant à des influences physiques dangereuses pour la santé.</li> <li>▪ Travaux exposant à un bruit dangereux pour l'ouïe (bruit continu, bruit impulsif). Exposition au bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent LEX de 85 dB (A).</li> <li>▪ Travaux s'accompagnant de fortes secousses ou vibrations (vibrations globales du corps et vibrations transmises par la main et le bras). Sont compris les travaux effectués avec des outils vibrants ou à percussion (EN ISO 5349-1 :2000) ou conduite de véhicules sur des chantiers (EN ISO 2631-1 :1997).</li> <li>▪ Travaux présentant un danger d'électrisation comme les travaux sur des installations à courant fort sous tension.</li> <li>▪ Travaux exposant à une humidité importante.</li> <li>▪ Travaux exposant à des radiations non ionisantes. En font partie les travaux exposant à             <ol style="list-style-type: none"> <li>2. des rayons ultraviolets à ondes longues (séchage et durcissement par UV, soudage à l'arc, exposition au soleil)</li> <li>3. des rayons infrarouges</li> </ol> </li> </ul>
5 5a 5c	<p>Travaux exposant à un danger notable d'incendie ou d'explosion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux impliquant un danger notable d'incendie ou d'explosion.</li> <li>▪ Travaux avec gaz, vapeurs, aérosols et poussières fines qui, associés à l'air, forment un mélange facilement inflammable.</li> </ul>

6 6a	<p>Travaux exposant à des produits chimiques nocifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux avec agents chimiques nocifs assortis de phrases R<sup>1</sup> ou de phrases H<sup>2</sup> spécifiques: <ul style="list-style-type: none"> <li>substances avec effets irréversibles très graves (R39 / H370)</li> <li>substances pouvant entraîner une sensibilisation par inhalation (R42 / H334)</li> <li>substances pouvant entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (R43 / H317)</li> <li>substances pouvant provoquer le cancer (R40 / H351 et R45 / H350)</li> <li>substances pouvant provoquer des altérations génétiques héréditaires R46 / H340 (R46 / H340)</li> <li>risquant d'avoir des effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée (R48 / H372 et H373)</li> <li>substances pouvant altérer la fertilité (R60 / H360F)</li> <li>substances pouvant entraîner pendant la grossesse des effets néfastes pour l'enfant (R61 / H360D)</li> </ul> </li> </ul>
7b	<p>Travaux impliquant des microorganismes des groupes de risque suivants fixés par l'OPTM<sup>3</sup> (virus, bactéries, parasites, champignons, cultures cellulaires, substances toxiques ou sensibilisantes de microorganismes, microorganismes génétiquement modifiés) :</p> <p>1. Groupe 2 : Microorganismes présentant un risque faible</p>
8 8a 8b	<p>Travaux avec des outils de travail dangereux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux avec des outils de travail présentant des risques d'accidents dont on peut supposer que les jeunes, du fait de leur conscience insuffisante des risques ou de leur manque d'expérience ou de formation, ne peuvent ni les identifier ni les prévenir.</li> <li>▪ Travaux avec des outils de travail ou moyens de transport en mouvement</li> </ul>
9 9a	<p>Travaux s'effectuant dans un environnement non sûr.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux s'effectuant sans l'environnement assuré d'un emplacement de travail fixe, muni normalement d'un équipement permanent et délimité dans l'espace, chez un employeur.</li> </ul>
10 10a	<p>Travailler en des endroits particuliers.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux comportant un risque de chute</li> </ul>

<sup>1</sup> Ordonnance sur les produits chimiques du 18. Mai 2005 (al. **2005 2721**, **2007 821**, **2009 401 805 1135**, **2010 5223**, **2011 5227**, **2012 6103**, **2013 201 3041**, **2014 2073 3857**)

<sup>2</sup> Cf. la version de l'ordonnance (EG) N° 1272/2008 mentionnée à l'annexe 2 chiffre 1 de l'ordonnance sur les produits chimiques du 5 juin 2015 (RS 813.11)

<sup>3</sup> Ordonnance du 25 août 1999 sur la protection des travailleurs contre les risques liés aux microorganismes (RS **832.321**)

Travaux dangereux selon la solution par branches n° 41 (processus Jardin-Top) et les compétences opérationnelles (CO) dans le plan de formation	Risques	Exception	Contenu de la formation (principe de prévention) pour les mesures d'accompagnement	Mesures d'accompagnement par le personnel qualifié <sup>4</sup> de l'entreprise						
				Formation de la personne en formation		Instruction à la personne en formation		Surveillance de la personne en formation		
				Formation dans l'entreprise	Avec aide CIE	Avec aide école professionnelle		permanente	fréquente	occasionnellement
JardinTOP B1 mise en œuvre des règles de comportement et de sécurité pendant le travail CO 1.1 – 1.10	<b>Danger spécifique du travail</b> Selon les travaux, les risques peuvent apparaître selon le tableau des phénomènes dangereux de la SUVA (annexe 3 des instructions SUVA n° 66105)	tous	<b>Campagne JardinSuisse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 mètre de sécurité pour une place de travail sécurisée (le mètre de sécurité). Mise en œuvre des 8 règles de comportement pendant le travail</li> <li>Concerne tous les processus et DCO</li> </ul> <b>Autre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Règles de sécurité complémentaires de l'entreprise</li> <li><b>Brochure Suva-BR</b>: 10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité</li> </ul>	1 <sup>ère</sup> année de formation	CIE 1a	1 <sup>ère</sup> année de formation	Soutien et surveillance des personnes en formation dans l'entreprise de façon à ce qu'elles travaillent tout le temps en sécurité. Donner des feedbacks positifs aux personnes en formation ayant des comportements sécurisés.	1 <sup>ère</sup> année de formation	ARF	3 <sup>ème</sup> année de formation
JardinTOP B2 Se déplacer à pied sur le poste de travail. CO 1.4 – 1.10	<b>Postes de travail non sédentaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas être vu</li> </ul> <b>Dangers de chutes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Surface glissante</li> <li>Sol humide, neige, glace</li> <li>Désordre</li> <li>Rapport de visibilité – ne pas être vu</li> </ul>	9a	<b>Standards de travail JardinSuisse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Signalisation temporaire de chantier</li> <li>Équipement de protection individuelle (vêtements de sécurité)</li> <li>Urgence et organisation des premiers secours</li> </ul>	1 <sup>ère</sup> année de formation	CIE 1a		Application pratique et démonstrative	1 <sup>ère</sup> année de formation	ARF	3 <sup>ème</sup> année de formation
JardinTOP B4 Travailler à l'extérieur / Influence de la météo B5 Travailler avec des engins électriques CO 1.4 – 1.10	<b>Exposition due aux conditions environnementales du poste de travail</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rayonnement solaire</li> <li>Travailler par grosse chaleur</li> <li>Travailler par temps froid et humide</li> </ul> <b>Dangers électriques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Partie sous tension</li> <li>Court-circuit dû à l'humidité des alentours du poste de travail</li> </ul>	4f 4i  4e	<b>Standards de travail JardinSuisse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Équipement de protection individuelle (vêtements de sécurité)</li> <li>Mise en marche des moteurs électriques</li> </ul> <b>Autre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de vêtements adaptés aux conditions météorologiques</li> <li>Utilisation de protection solaire</li> <li>Pauses dans des endroits abrités</li> <li>Changer d'activité et prévoir des travaux subsidiaires</li> </ul>	1 <sup>ère</sup> année de formation	CIE 1a		Application pratique et démonstrative	1 <sup>ère</sup> année de formation	ARF	3 <sup>ème</sup> année de formation

<sup>4</sup> Comme personnel qualifié, on entend une personne disposant d'un certificat fédéral de capacité ou diplôme équivalent dans le domaine professionnel de la personne en formation (attestation de formation professionnelle, si l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle le prévoit).

JardinTOP B6 Faire le plein de carburant aux machines et véhicules CO 1.3 & 1.8	<p><b>Dangers mécaniques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Partie de machine en mouvement non protégée</li> </ul> <p><b>Matière dangereuse pour la santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dégagement de vapeur lorsque l'on fait le plein de carburant</li> </ul> <p><b>Dangers d'incendie et d'explosion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Carburant liquide, vapeurs</li> <li>Alentour potentiellement explosif</li> </ul>	8a  5c  5a	<p><b>Standards de travail JardinSuisse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en marche des moteurs 2 temps</li> <li>Mise en marche des moteurs 4 temps</li> <li>Mise en marche des moteurs diesel</li> </ul> <p><b>Autre</b></p> <p>Mode d'emploi respectif des machines et engins</p>	1 <sup>ère</sup> année de formation	CIE 1a	1 <sup>ère</sup> année de formation	Application pratique et démonstrative	1 <sup>ère</sup> année de formation	ARF	3 <sup>ème</sup> année de formation
JardinTOP B7 Travaux occasionnant du bruit CO 1.4, 1.7, 1.9	<p><b>Exposition physique particulière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler avec des machines</li> <li>Façonnage de matériel avec de l'outillage</li> </ul>	4c	<p><b>Standards de travail JardinSuisse</b></p> <p>Equipement de protection individuelle (protection de l'ouïe)</p> <p><b>Autre</b></p> <p>Réduire le temps d'exposition, rotation du travail</p>	1 <sup>ère</sup> année de formation	CIE 1a	1 <sup>ère</sup> année de formation	Application pratique et démonstrative	1 <sup>ère</sup> année de formation	ARF	3 <sup>ème</sup> année de formation
JardinTOP B8 Tenir et porter des charges, mauvaise posture du corps CO 1.4 – 1.10	<p><b>Exposition de l'appareil moteur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Lever et porter des charges</li> <li>Répétition de mouvements comme par ex : pelleter, travailler avec des sécateurs, etc.</li> <li>Posture contraignante, comme travailler longtemps en position courbée</li> </ul>	3a	<p><b>Standards de travail JardinSuisse</b></p> <p>Tenir et transporter des charges</p> <p><b>Autre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer des moyens d'aide technique pour faciliter le travail</li> <li>Prévoir des changements d'activité</li> <li>Intégrer des pauses pour récupérer</li> <li>Mise en place d'un déroulement de travail bénéfique pour l'ergonomie</li> </ul>	1 <sup>ère</sup> année de formation	CIE 1a CIE 1b	1 <sup>ère</sup> année de formation	Application pratique et démonstrative	1 <sup>ère</sup> année de formation	ARF	3 <sup>ème</sup> année de formation
JardinTOP B9 Travailler en hauteur et sur terrain escarpé CO 1.8 & 1.9	<p><b>Dangers de chutes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Hauteur de travail / Différence de hauteurs</li> <li>Terrain escarpé</li> <li>Surfaces glissantes</li> </ul> <p><b>Mise en danger mécanique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Objet tombant</li> </ul>	10a  8b	<p><b>Standards de travail JardinSuisse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travail avec des échelles</li> <li>EPI contre les chutes de hauteur / Système de positionnement</li> </ul> <p><b>Aide mémoire JardinSuisse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux de taille d'arbre sûr chez les horticulteurs</li> <li>Travailler dans les terrains abrupts</li> </ul> <p><b>Autre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de procédure de travail appropriée comme des scies télescopiques, plate-forme élévatrice mobile de personnel.</li> <li>Port de chaussures de sécurité appropriées</li> <li>Ne travailler que lors de conditions météorologique appropriées (temps sec)</li> <li>Choisir un endroit et une position du corps stable</li> <li>La règle de sécurité contre les chutes est, si besoin, aussi à mettre en œuvre lors de la construction de murs ainsi que lors de travaux sur toiture végétalisée.</li> </ul>	1 <sup>ère</sup> année de formation	CIE 1a CIE 1b		Application pratique et démonstrative	1 <sup>ère</sup> année de formation	ARF	3 <sup>ème</sup> année de formation

JardinTOP T1 stockage et déstockage avec charriot élévateur et chargeuse à pneu  CO 1.2, 1.3 & 1.5	<b>Dangers mécaniques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Moyen de transport mobile Moyen de travail mobile Se faire renverser</li> <li>▪ Objets en chute Perte de charge ayant été soulevée</li> </ul>	8b	<b>Manuel de JardinSuisse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manuel pour cariste</li> <li>▪ Manuel pour conducteur de machine de chantier</li> </ul> <b>Autre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation en 4 jours avec examen et permis pour gerbeur à fourches dispensée par l'école de cariste reconnue par la Suva (seulement dans l'orientation pépinière)</li> <li>▪ Formation pour conducteur de machine de chantier selon l'objectif évaluateur 1.8.3.10 du plan de formation (seulement pour l'orientation paysagisme)</li> <li>▪ Respecter les modes d'emploi et les règles d'utilisation des machines de l'entreprise</li> <li>▪ Une surveillance permanente doit être assurée jusqu'à la conclusion de cette formation</li> <li>▪ Suva-BS 88830 : Neuf règles vitales pour le travail avec les chariots élévateurs</li> </ul>	2 <sup>ème</sup> année de formation 3 <sup>ème</sup> année de formation  2 <sup>ème</sup> année de formation 3 <sup>ème</sup> année de formation	CIE 2b Ecole professionnelle	Formation, examen, permis et utilisation de gerbeur à fourches / chargeuse à pneu pour pépiniériste  Formation de paysagiste, contrôle de compétences pour conducteur d'engins de chantier (sans gerbeur à fourche) Démonstration et utilisation pratique pour les personnes en formation avec contrôle de compétences, utilisation partielle avec instruction dans l'entreprise	2 <sup>ème</sup> année de formation	ARF	Fin de 3 <sup>ème</sup> année de formation
JardinTOP T4 Préparation mécanique de surface de plantation et d'ensemencement avec un cultivateur de sol et un motoculteur  CO 1.4	<b>Dangers mécanique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Moyen de transport mobile Moyen de travail mobile Se faire renverser ou écraser Protection des zones de coincement</li> </ul>	8b	<b>Standards de travail JardinSuisse</b> Ameublissement du sol avec motoculteur ou cultivateur de sol <b>Autre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respecter le mode d'emploi</li> <li>▪ N'utiliser les machines qu'avec les équipements de protection prévus par le fournisseur</li> <li>▪ Eviter que des parties de machine ne bougent à tout va</li> <li>▪ N'utiliser que des machines avec un dispositif de sécurité (poignée de l'homme mort) opérationnel</li> </ul>	1 <sup>ère</sup> année de formation	CIE 1a CIE 1b	Application pratique et démonstrative	1 <sup>ère</sup> année de formation	ARF	3 <sup>ème</sup> année de formation
JardinTOP T5 Planter des végétaux  CO 1.4	<b>Exposition de l'appareil moteur</b> Travaux répétitifs en position courbée ou à genou.	3a	<b>Autre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévoir des changements d'activités</li> <li>▪ Intégrer des pauses pour récupérer</li> <li>▪ Utiliser les protège-genoux</li> </ul>	1 <sup>ère</sup> année de formation	CIE 1a CIE 1b CIE 1c	Application pratique et démonstrative	1 <sup>ère</sup> année de formation	ARF	3 <sup>ème</sup> année de formation
JardinTOP T8 fumure de plante  CO 1.5	<b>Matières dangereuses pour la santé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Engrais liquide et solide</li> <li>▪ Sensibilisation due aux risques d'inhalation</li> <li>▪ Sensibilisation due aux risques de contact avec la peau</li> </ul>	6a	<b>Standards de travail JardinSuisse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préparation d'une surface de massif à la main</li> <li>▪ Ensemencement de gazon</li> <li>▪ Réglage de l'épandeur d'engrais</li> </ul> <b>Autre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respecter le mode d'emploi ou la fiche technique de sécurité</li> <li>▪ Utiliser l'EPI selon la fiche technique de sécurité</li> <li>▪ Eau et bain d'œil toujours à disposition</li> </ul>	1 <sup>ère</sup> année de formation  2 <sup>ème</sup> année de formation	CIE 1a CIE 1b CIE 1c CIE 2c	Application pratique et démonstrative	1 <sup>ère</sup> année de formation	ARF	3 <sup>ème</sup> année de formation

<p>JardinTOP T9 Appli- cation de produits phytosanitaires</p> <p>CO 1.5</p>	<p><b>Matières dangereuses pour la santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Matière liquide et solide</li> <li>▪ Danger de dégâts irréversible</li> <li>▪ Sensibilisation due aux risques d'inhalation</li> <li>▪ Sensibilisation due aux risques de contact avec la peau</li> </ul>	<p>6a</p>	<p><b>Standards de travail JardinSuisse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préparation et application de produits phytosanitaires</li> <li>▪ Stockage de produits phytosanitaires</li> </ul> <p><b>Mesures pour l'obtention de la licence professionnelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Semaine d'écologie à l'école professionnelle avec soutien des moyens d'enseignement de l'école</li> <li>▪ Cours utilisateurs durant les CIE</li> <li>▪ Evaluation des compétences opérationnelles au cours des PQ et CIE</li> </ul> <p>Après aboutissement avec succès des PQ, la personne en formation obtient la licence professionnelle pour l'utilisation des produits phytosanitaires</p> <p><b>Autre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Remplacer les matières présentant un danger pour la santé par des matières inoffensives</li> <li>▪ Respecter la notice d'utilisation</li> <li>▪ Respecter la fiche technique</li> <li>▪ Utiliser l'EPI selon la fiche technique de sécurité</li> <li>▪ Eau et bain d'œil toujours à disposition</li> </ul>	<p>1<sup>ère</sup> année de forma- tion</p> <p>2<sup>ème</sup> année de forma- tion</p>	<p>CIE 1a CIE 1b CIE 1c CIE 2c</p>	<p>1<sup>ère</sup> année de forma- tion</p> <p>2<sup>ème</sup> année de forma- tion</p>	<p>Application pratique et démonstra- tive</p>	<p>1<sup>ère</sup> année de forma- tion</p>	<p>ARF</p>	<p>3<sup>ème</sup> année de forma- tion</p>
<p>JardinTOP T11 Entretien de surface de gazons et de prairies</p> <p>Utilisation de ma- chines pour l'entretien de gazon</p> <p>Débroussailleuse</p> <p>Machine d'entretien</p> <p>CO 1.7 (Paysagisme)</p>	<p><b>Dangers mécaniques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partie de machine en mouvement non protégée</li> <li>▪ Moyen de transport mobile Moyen de travail mobile Se faire renverser ou écraser Protection des zones de coincement</li> <li>▪ Partie volante non contrôlée, outils de coupe détachés/desserrés volants, cailloux</li> </ul>	<p>8b</p>	<p><b>Standards de travail JardinSuisse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utilisation de débroussailleuse</li> <li>▪ Tondre des gazons</li> <li>▪ Rénovation de gazon</li> </ul> <p><b>Autre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respecter le mode d'emploi</li> <li>▪ N'utiliser les machines qu'avec les équipements de protection prévus par le fabricant</li> <li>▪ Prévenir du risque de mouvement incontrôlé de certaines parties, contrôler les outils de coupe sur un support stable avant l'utilisation</li> <li>▪ Ne monter que des outils de coupe approuvés par le fabricant sur la débroussailleuse</li> <li>▪ N'utiliser que des machines avec un dispositif de sécurité (poignée de l'homme mort) opérationnel</li> </ul>	<p>1<sup>ère</sup> année de forma- tion</p>	<p>CIE 1a CIE 1b CIE 1c</p>		<p>Application pratique et démonstra- tive</p>	<p>1<sup>ère</sup> année de forma- tion</p>	<p>ARF</p>	<p>3<sup>ème</sup> année de forma- tion</p>

<p>JardinTOP T12 Entretien de surface en dur. Traitement thermique de la mauvaise herbe avec chalumeau ou brûleur thermique (infrarouge)  CO 1.7 (Paysagisme)</p>	<p><b>Dangers thermique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Flammes à l'air libre</li> <li>▪ Surface brûlante sur les engins infrarouge</li> </ul> <p><b>Dangers d'incendie ou d'explosion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gaz propane et butane</li> </ul>	<p>4i  5c</p>	<p><b>Standards de travail JardinSuisse</b> Entretien de surface en dur <b>Autre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respecter la notice d'utilisation</li> <li>▪ Interdiction de fumer</li> <li>▪ Stockage des bonbonnes de gaz seulement dans un local bien aéré</li> <li>▪ Respecter les directives ADR pour le transport des bouteilles de gaz</li> </ul>	<p>1<sup>ère</sup> année de forma- tion</p>	<p>CIE 1a CIE 1b CIE 1c</p>		<p>Application pratique et démonstrative</p>	<p>1<sup>ère</sup> année de forma- tion</p>	<p>ARF</p>	<p>3<sup>ème</sup> année de forma- tion</p>
<p>JardinTOP T15 Travaux d'abattage et de défrichage à la tronçonneuse  CO 1.7.4 (Paysagisme)</p>	<p><b>Dangers mécanique</b> Partie de machine en mouvement non protégée <b>Exposition de l'appareil moteur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Posture contraignante</li> <li>▪ Activités répétitives avec une tronçonneuse en liaison avec l'exposition qu'engendre la tronçonneuse (bruit, vibration)</li> </ul>	<p>8b  3a</p>	<p><b>Standards de travail JardinSuisse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en marche de la tronçonneuse</li> <li>▪ Travaux de coupe à la tronçonneuse</li> <li>▪ Ebranchage à la tronçonneuse</li> </ul> <p><b>Objectif de formation CIE</b></p> <p>Les personnes en formation n'effectuent pas d'abattage. Si elles réussissent l'évaluation du CIE, elles obtiennent les compétences opérationnelles suivantes :</p> <p>Les personnes en formation sont capables de mettre en œuvre les règles de sécurité et de la protection de la santé selon la situation</p> <p>Les personnes en formation sont capables, sous instruction, d'utiliser la tronçonneuse en sécurité pour la coupe de buissons et de petits arbres (diamètre max. 10 cm) ainsi que pour le travail sur du bois couché</p> <p><b>Autre</b></p> <p>Utilisation de la tronçonneuse en dessous de 18 ans seulement pour l'orientation paysagisme</p>	<p>1<sup>ère</sup> année de forma- tion</p>	<p>CIE 1a</p>		<p>Formation dans le CIE 1a (similaire au cours d'utilisation de la tronçonneuse de JardinSuisse) ainsi que l'application pratique et démonstrative avec instruction</p>	<p>1<sup>ère</sup> année de forma- tion</p>	<p>ARF</p>	<p>Fin de 3<sup>ème</sup> année de forma- tion</p>
<p>JardinTOP T13 Taille d'arbres et d'arbustes  CO 1.7 (Paysagisme)</p>	<p><b>Microorganismes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transmission de MEVE / borréliose</li> <li>▪ Réaction allergique due aux pollens et aux particules de plantes</li> <li>▪ Piqûres d'insectes</li> <li>▪ Dangers dus aux animaux</li> <li>▪ Contact avec des excréments animales ou produits animaux</li> <li>▪ Contact avec des plantes, parties de plantes ou produits végétaux toxiques</li> </ul>	<p>7b</p>	<p><b>Suva</b></p> <p>Aide mémoire 44051 Attention aux tiques ! Affichette 55235 L'ambrosie : une plante allergisante</p> <p><b>Autre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Informer sur les dangers et les mesures de sécurité</li> <li>▪ Porter l'habillement de travail et l'EPI approprié</li> <li>▪ Proposer la vaccination</li> <li>▪ Proposer des produits de défense contre les insectes</li> <li>▪ En cas d'allergie connue, prévoir les médicaments nécessaires pour faire face aux cas critiques</li> <li>▪ S'informer mutuellement sur les allergies personnelles</li> <li>▪ Eviter tout contact direct avec des animaux malades (par exemple ne pas toucher un animal malade)</li> </ul>	<p>1<sup>ère</sup> année de forma- tion</p>		<p>1<sup>ère</sup> année de forma- tion</p>	<p>Instruction</p>	<p>1<sup>ère</sup> année de forma- tion</p>	<p>ARF</p>	<p>Fin de 3<sup>ème</sup> année de forma- tion</p>

JardinTOP T19 Exécution de travaux de terrassement à la main et mécanique-ment T21 Mise en place mécanique et à la main de couche de fondation CO 1.8 (Paysagisme)	<p><b>Dangers mécaniques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Moyen de transport mobile</li> <li>Moyen de travail mobile</li> <li>Points d'écrasement, de cisaillement ou d'enfoncement au niveau des pelles mécaniques</li> <li>Objet tombant dans la zone de la pelle mécanique ou de la chargeuse à pneus</li> </ul> <p><b>Exposition de l'appareil moteur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux répétitifs lors du travail manuel à la pelle : charge mobile (terre)</li> <li>Vibration et secousse sur les moyens de transport sur le terrain et lors de la conduite d'engin de compactage</li> </ul>	8b  3a  4d	<p><b>Manuels JardinSuisse</b></p> <p>Manuel conducteur d'engin de chantier</p> <p><b>Autre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pauses, rotation de travail</li> <li>Formation pour conducteur d'engins de chantier selon l'objectif évaluateur 1.8.3.10 du plan de formation</li> <li>Manuel d'utilisation et d'entretien des machines concernées</li> <li>Ne pas stationner sur les zones de danger</li> <li>Empêcher les mouvements incontrôlés</li> <li>Ne pas être positionné sous les charges</li> <li>Tenir compte de la position du centre de gravité de la pelle mécanique</li> <li>Tenir compte de la direction de marche du moyen de transport, chargé ou à vide, sur les terrains escarpés</li> <li><b>Suva- CL : 67041</b> Liste de contrôle : Machines de chantier accompagnées</li> </ul> <p><b>Objectif de formation du cours pour conducteur d'engins de chantier</b></p> <p>Les personnes en formation connaissent les règles de sécurité au travail et de protection de la santé, ils sont capables de les mettre en œuvre lors de l'utilisation de pelles mécaniques et autres moyens de transport</p>	2 <sup>ème</sup> année de formation  3 <sup>ème</sup> année de formation	CIE 1 <sup>ère</sup> année de formation  CIE 2 <sup>ème</sup> année de formation travail manuel	Formation de paysagiste, Contrôle de compétence pour conducteur d'engin de chantier, démonstration et utilisation pratique pour les personnes en formation avec instruction  Utilisation partielle sous instruction dans l'entreprise	2 <sup>ème</sup> année de formation	ARF	Fin de 3 <sup>ème</sup> année de formation
JardinTOP T22 Construire des drainages T23 Revêtement et équipement de jardin CO 1.8 (Paysagisme)	<p><b>Exposition de l'appareil moteur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux répétitifs en position courbée ou à genou</li> <li>Lever et porter des charges</li> </ul> <p><b>Matières dangereuses pour la santé</b></p> <p>Irritations et réactions corrosives lors du travail avec du béton, mortier, mortier colle à base de ciment et poussière de ciment sèche ou mouillée</p>	3a  6a	<p><b>Standards de travail JardinSuisse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pose de bordures en béton</li> <li>Pose de pavés préfabriqués</li> </ul> <p><b>Autre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir des changements d'activités</li> <li>Prévoir des pauses pour récupérer</li> <li>Alléger le travail par des moyens d'aide techniques</li> <li>La peau, les yeux doivent être protégés lors du travail avec des produits contenant du ciment</li> <li>Lors de travaux impliquant une exposition à la poussière de ciment, les voies respiratoires doivent être protégées au moyen d'un masque à poussière</li> <li>Suva-MB 44013 : Les produits chimiques utilisés dans l'industrie du bâtiment. Tout sauf anodins</li> </ul>	2 <sup>ème</sup> année de formation	CIE 2a	Application pratique et démonstrative avec instruction	2 <sup>ème</sup> année de formation	ARF	3 <sup>ème</sup> année de formation
JardinTOP T24 Construction d'escaliers et de murs avec soutien mécanique et à la main CO 1.8 (Paysagisme)	<p><b>Dangers mécaniques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Moyen de transport mobile</li> <li>Moyen de travail mobile</li> <li>Points d'écrasement, de cisaillement ou d'enfoncement au niveau des pelles mécaniques</li> <li>Objet tombant dans la zone de la pelle mécanique ou de la chargeuse à pneus</li> </ul> <p><b>Exposition de l'appareil moteur</b></p> <p>Lever et porter des charges</p>	8b  3a	<p><b>Standards de travail JardinSuisse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de murs en éléments béton</li> <li>Construction d'escaliers en marches pleines</li> </ul> <p><b>Autre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Alléger le travail par des moyens d'aide techniques</li> </ul>	2 <sup>ème</sup> année de formation	CIE 2a	Application pratique et démonstrative avec instruction	2 <sup>ème</sup> année de formation	ARF	3 <sup>ème</sup> année de formation



JardinTOP T26 Coupe de béton et de pierre naturelle CO 1.8 (Paysagisme)	<b>Exposition physique particulière</b> Le bruit lors de la coupe de parpaing et pierre naturelle <b>Matière dangereuse pour la santé</b> Poussière de béton et de pierre naturelle lors de travaux de coupe à sec	4c	<b>Standards de travail JardinSuisse</b> Coupe de pierre artificielle <b>Autre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de l'EPI conformément aux standards de travail</li> <li>Selon les possibilités, toujours travailler avec une scie à eau</li> </ul>	2 <sup>ème</sup> année de formation	CIE 2a		Application pratique et démonstrative avec instruction	2 <sup>ème</sup> année de formation	ARF	3 <sup>ème</sup> année de formation
JardinTOP T27 Arrachage mécanique et manuel de plantes (pépinière) CO 1.9	<b>Dangers mécaniques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Moyen de transport mobile</li> <li>Moyen de travail mobile</li> <li>Points d'écrasement, de cisaillement ou d'enfoncement en cas d'utilisation de la holmac (arracheuse de mottes)</li> </ul> <b>Exposition de l'appareil moteur</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux répétitifs lors du travail manuel à la pelle ; charge mobile (terre)</li> <li>Vibrations et secousses sur la holmac</li> </ul>	8b  3a 4d	<b>Standards de travail JardinSuisse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Arrachage mécanique de plantes</li> <li>Arrachage manuel de plantes</li> </ul> <b>Autre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir des changements d'activités</li> <li>Intégrer des pauses pour récupérer</li> </ul>	1 <sup>ère</sup> année de formation	CIE 1a/b		Application pratique et démonstrative	1 <sup>ère</sup> année de formation	ARF	3 <sup>ème</sup> année de formation
JardinTOP T28 Transplantation et repiquage CO 1.9	<b>Dangers mécaniques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Moyen de transport mobile</li> <li>Moyen de travail mobile</li> <li>Points d'écrasement, de cisaillement ou d'enfoncement en cas d'utilisation de la holmac (arracheuse de mottes)</li> </ul> <b>Exposition de l'appareil moteur</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux répétitifs lors du travail manuel à la pelle</li> </ul>		<b>Standards de travail JardinSuisse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Arrachage mécanique de plantes</li> <li>Arrachage de plantes à la main</li> </ul> <b>Autre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir des changements d'activités</li> <li>Intégrer des pauses pour récupérer</li> </ul>	1 <sup>ère</sup> année de formation	CIE 1a/b		Application pratique et démonstrative	1 <sup>ère</sup> année de formation	ARF	3 <sup>ème</sup> année de formation
JardinTOP T29 Travaux mécaniques de mise en pot CO 1.9	<b>Dangers mécaniques</b> Moyen de travail en mouvement lors de l'utilisation de la machine à empoter	8a 8b	<b>Standards de travail JardinSuisse</b> Installation et utilisation de la machine à empoter <b>Autre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Observer le mode d'emploi</li> <li>N'utiliser la machine qu'avec les équipements de protection prévus par le fabricant</li> <li>Empêcher les mouvements incontrôlés d'une ou plusieurs parties</li> <li>Lors de changements d'équipement sur la machine à empoter, couper l'alimentation électrique et tenir compte du mode d'emploi et des données du fabricant</li> </ul>	1 <sup>ère</sup> année de formation  2 <sup>ème</sup> année de formation	CIE 1b/2c		Application pratique et démonstrative	1 <sup>ère</sup> année de formation	ARF	3 <sup>ème</sup> année de formation

**Légende :** CIE : cours interentreprises ; EP ; Ecole professionnelle ;

[ARF : Après réussite de la formation ; BR : Brochure ; CL : Check-liste ; DP : Dépliant ; BI : bulletin d'information ; ME : moyen d'enseignement ; AM : Aide-mémoire ; EPI : équipement de protection individuelle]

Les mesures d'accompagnement existantes ont été élaborées avec un spécialiste de la sécurité au travail, elles entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Aarau, le 04.12.2015

JardinSuisse

Le président

Le directeur

Mark Olivier

Vercelli Carlo

Ces mesures d'accompagnement seront approuvées par le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation selon l'article 4 alinéa 4 OLT 5 avec l'approbation du secrétariat d'Etat à l'économie SECO du 04.12.2015

Berne, le 04.12.2015

Secrétariat d'Etat à la formation,  
à la recherche et à l'innovation

Jean-Pascal Lüthi  
Directeur département formation initiale et maturité professionnelle